

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

CLAUDE MORIN ET LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE (1961-1981)

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR
CAROLINE LABELLE

OCTOBRE 2008

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mes parents, Robert et Christiane, pour leur soutien moral et financier pendant la durée de mes études. Je n'oublie pas mon frère, Alain, qui a toujours été pour moi un modèle et une source d'inspiration.

Je remercie Robert Comeau et Stéphane Paquin, respectivement directeur et co-directeur de ce mémoire et fervents promoteurs de l'histoire du Québec, pour leur patience et leurs encouragements.

Un merci spécial à M. Claude Morin, pour avoir si gentiment accepté de me rencontrer à son domicile de Sainte-Foy et pour avoir répondu avec moult détails à mes questions sur cette période passionnante de l'histoire du Québec.

Enfin, un dernier merci à tous ceux, amis, collègues de travail et proches, qui m'ont encouragé à terminer ce que j'avais commencé.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	v
INTRODUCTION.....	1
Problématique	1
Méthodologie	5
Historiographie.....	6
A. - <i>Documentation sur Claude Morin</i>	8
B. - <i>Documentation générale sur la question constitutionnelle</i>	10
C. - <i>Documentation sur le Parti Québécois</i>	13
CHAPITRE I : Évolution de la question constitutionnelle, 1960-1966.....	16
1.1. Le problème canadien	16
1.2. ...et le problème québécois	18
1.3 L'homme de confiance de Jean Lesage.....	22
1.3.1. <i>Sous-ministre malgré lui</i>	25
1.4. Le Comité de la constitution.....	27
1.5. Négociations constitutionnelles : La formule Fulton-Favreau	30
1.5.1. <i>Rejet de Fulton-Favreau</i>	33
CHAPITRE II : Évolution de la position québécoise, 1966-1970.....	38
2.1. L'Union nationale au pouvoir.....	39
2.2. Le « Cabinet noir ».....	42
2.3. La fin du Comité de la constitution.....	44
2.4 Le référendum : naissance et évolution d'une stratégie.....	46
2.5. Nouvelles ronde de négociations constitutionnelles, 1967-1968.....	49
2.5.1. <i>La conférence de Toronto sur la « Confédération de demain »</i>	49
2.5.2. <i>La conférence intergouvernementale de février 1968</i>	53
2.5.3. <i>Victoria : un nouvel échec</i>	56
2.7 Bourassa et la fin d'une époque	59
CHAPITRE III : De l'élection référendaire à l'étapisme, 1971-1976.....	62
3.1 Des renforts pour le P.Q.	63
3.2 1972 : Introduction du référendum dans le programme du parti	65

3.2.1 <i>Le travers « électoraliste »</i>	66
3.2.2 <i>1973 : Pour un référendum sur la constitution</i>	69
3.2.3 <i>1975 : De référendum conditionnel à référendum obligatoire</i>	70
3.3 <i>Morin vs Parizeau</i>	75
3.4 <i>L'élection de 1976 : le « bon gouvernement »</i>	77
3.5 <i>Conclusion</i>	78
CHAPITRE IV : Référendum et négociations constitutionnelles, 1976-1982	80
4.1. <i>Le référendum</i>	81
4.1.1. <i>Les positions traditionnelles du Québec</i>	81
4.1.2. <i>La stratégie référendaire</i>	84
4.1.3. <i>La question</i>	88
4.2. <i>Négociations constitutionnelles</i>	92
4.2.1 <i>Le front commun</i>	92
4.2.2 <i>Le droit de veto du Québec</i>	95
4.3. <i>Démission de Morin</i>	98
CONCLUSION	100
BILIOGRAPHIE	103

RÉSUMÉ

De 1960 à 1982, année du rapatriement de la constitution, le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux ont été engagés dans la plus longue période de négociations constitutionnelles que le Canada ait jamais connu. Ce mémoire veut mettre en lumière le rôle que Claude Morin, sous-ministre puis ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, a joué pendant cette période. Non seulement Morin a été impliqué de près dans les débats sur la constitution pendant les années soixante, mais il a aussi directement influencé le cours des débats dès son adhésion au Parti québécois jusqu'à sa démission en 1982.

Le premier chapitre porte sur les événements qui ont mené Claude Morin à devenir le premier sous-ministre des Affaires fédérales-provinciales et, à ce titre, à s'impliquer dans le dossier des négociations constitutionnelles, à la fois par son implication dans le dossier de la formule Fulton-Favreau que par sa participation au comité de la constitution, dont il est le secrétaire. Son influence se fait rapidement sentir, entre autres grâce à la grande liberté que lui laisse Jean Lesage dans la rédaction de ses discours.

Dans le deuxième chapitre est analysée l'influence de Claude Morin sur le premier ministre qui devient encore plus grande, malgré un changement de gouvernement. Même si l'Union nationale a des idées précises sur la direction qu'elle veut imprimer à la question constitutionnelle, Morin est plus que jamais au cœur de l'action. Sa présence dans le cercle des proches de Daniel Johnson ainsi que sa participation à la rédaction des mémoires du Québec lors des rencontres avec le gouvernement fédéral et les provinces reflètent son importance.

Au troisième chapitre, on voit comment, à peine devenu membre du Parti québécois, Morin remet en question la démarche d'accession à la souveraineté inscrite dans le programme du parti. Cette remise en question va susciter de nombreuses oppositions et être au cœur des débats au sein du parti jusqu'à ce que la proposition de Morin soit partiellement adoptée par le PQ. Très près de René Lévesque au niveau de la pensée politique, Morin force les membres du Parti québécois à définir clairement la démarche d'accession à la souveraineté.

Enfin, dans le quatrième chapitre, on étudie le rôle joué par Morin dans ce que l'on appelle communément aujourd'hui les positions traditionnelles du Québec, l'élaboration de la stratégie référendaire ainsi que l'élaboration de la question. Son influence demeure importante malgré la défaite référendaire. C'est l'échec du front commun et le rapatriement de la constitution qui mettra un terme à une carrière dont l'élément central aura été de trouver des moyens pour renforcement et le développement l'État québécois.

Mots-clés : Histoire constitutionnelle – Question québécoise – Nationalisme - Mouvement indépendantiste - Claude Morin – 1960-1980.

INTRODUCTION

« Si les témoins du temps ne disent rien des choses dont ils on eu connaissance, celle-ci glisseront avec le passage des années dans un arrière-plan de plus en plus obscur »¹.

Dans ce chapitre, nous allons traiter successivement de la problématique, de la méthodologie et de l'historiographie.

Problématique

Le Québec se trouve, depuis plus de vingt-cinq ans, dans une situation unique : membre à part entière d'une fédération, ses institutions sont encadrées par une constitution à laquelle il n'a jamais adhéré. Lorsque l'on s'intéresse à l'histoire des négociations constitutionnelles, on est rapidement placé devant une évidence : négocier à onze s'est avéré une tâche extrêmement difficile pour une province, peu importe le parti au pouvoir et la période. À deux reprises cependant, on est passé bien près du consensus : en 1964, avec la formule Fulton-Favreau, et en 1971, avec la charte de Victoria. Ces deux formules d'amendement, sur lesquelles on devait obtenir l'aval unanime des législatures provinciales ainsi que de celle du fédéral avant que l'on ne rapatrie l'Acte d'Amérique du Nord britannique de 1867, ont cependant été rejetées à deux reprises par le gouvernement du Québec. En 1982, coup de théâtre : le gouvernement fédéral et les provinces, malgré l'opposition du Québec, signent ensemble une entente pour le rapatriement et le renouvellement de la constitution, de même que l'inclusion dans celle-ci d'une charte des droits et libertés, ainsi que Pierre Trudeau, Premier ministre du Canada, le souhaitait. Pour

¹ Claude Morin, *Mes Premiers ministres*, préface de l'auteur.

procéder au rapatriement de la constitution, on a fait fi de l'usage voulant l'unanimité des provinces et le Québec s'est ainsi retrouvé isolé².

La période 1960-1980 est riche sur le plan des négociations constitutionnelles³. On peut penser que les gouvernements québécois qui se sont succédés pendant cette période ont formulé des demandes si diverses qu'il était difficile pour le gouvernement fédéral et les autres provinces de les comprendre et d'y répondre favorablement. Pourtant, lorsque l'on se penche sur les positions québécoises en matière constitutionnelle pour la période allant de 1960 à 1980, on constate qu'au-delà des nuances dans la formulation, elles présentent toutes une continuité certaine. Alors que différents partis et premiers ministres se sont succédés au pouvoir, les revendications québécoises demeurent essentiellement les mêmes.

Nous ne tenterons pas ici d'apporter notre contribution aux débats portant sur la nature du régime politique canadien, mais bien plutôt sur les positions prises par les différents gouvernements québécois entre les années 1960 et 1982. Plus précisément, il s'agit de faire ressortir la contribution d'un individu en particulier, Claude Morin, à la définition des positions québécoises dans les différentes rondes de négociations constitutionnelles. Il est important de rappeler que ces négociations sont d'une importance primordiale pour le Québec, qui cherche à cette époque à redéfinir le rôle et la place qui seront les siens dans la fédération canadienne. Nous chercherons donc à comprendre le rôle que Claude Morin a joué dans le dossier des négociations constitutionnelles, entre 1960 et 1982.

De 1960 à 1982, Claude Morin a occupé un poste privilégié pour observer l'évolution des discussions constitutionnelles et contribuer à l'élaboration des positions

² La question du droit de veto des provinces sur les modifications à la Constitution sera soumise à la Cour suprême du Canada par le gouvernement fédéral en 1981.

³ Nous tenons à préciser d'entrée de jeu que l'utilisation, dans ce mémoire, des termes négociation, débat et question constitutionnelle renverra aux événements touchant la formule d'amendement et le rapatriement de la constitution. Il ne sera donc pas question des nombreuses rencontres fédérales-provinciales portant par exemple sur la création d'un régime des rentes, sur le rapatriement de points d'impôts, sur les ententes en matière de santé, etc.

québécoises. D'abord rédacteur de discours pour le premier ministre Jean Lesage, il a été l'auteur, jusqu'à la défaite libérale en 1966, de plus de deux cent discours, dont les discours du budget et de nombreuses allocutions du premier ministre⁴. Des extraits des discours ont ensuite été repris à la une des journaux de l'époque. Claude Morin faisait partie d'un groupe de gens influents, ceux que l'on a appelé les mandarins, c'est-à-dire les hauts fonctionnaires de l'État québécois en construction⁵. Les observateurs de la scène politique de l'époque n'étaient pas dupes : dans le Québec de la Révolution tranquille, le pouvoir ne se trouvait pas qu'entre les mains des politiciens.

De par ses fonctions, Claude Morin a été amené à participer de près aux différentes négociations portant sur le rapatriement de la constitution au cours de cette période. Responsable des relations avec Ottawa et les autres provinces, il a pris une part active aux négociations sur cette question. Même après la mise sur pied du ministère des Affaires fédérales-provinciales (MAFP), alors que Jean Lesage en était le ministre, c'est lui qui s'occupe principalement des dossiers du ministère. Puis, après avoir travaillé pendant plusieurs années dans une ombre relative, il monte sur le devant de la scène politique avec son adhésion au Parti québécois. Après son élection comme député et sa nomination par René Lévesque comme ministre des Affaires intergouvernementales, il joue un rôle majeur dans les négociations entourant le rapatriement de la constitution entamé après l'échec du référendum de 1980. C'est ainsi que pendant près de vingt ans, non seulement Claude Morin a-t-il participé à toutes les grandes étapes de notre histoire constitutionnelle, mais il en a été un des principaux artisans du côté du gouvernement du Québec.

⁴ Claude Morin, *Mes Premiers ministres*, p.22. Pierre Godin en donne aussi une estimation semblable. Voir René Lévesque, *tome II*, Montréal : Boréal, 1997, p. 550.

⁵ Pour une analyse détaillée du rôle de l'entourage du Premier ministre et sur sa façon de diriger le gouvernement, voir Pierre O'Neill et Jacques Benjamin, *Les mandarins du pouvoir : l'exercice du pouvoir au Québec de Jean Lesage à René Lévesque*, Montréal : Québec/Amérique, 1978, 285 p. Voir également l'article du journaliste Normand Girard, paru dans l'édition du 17 décembre 1965 du quotidien *Le Soleil*, « La puissance nouvelle du Québec tient pour une grande part à ses hauts fonctionnaires », ainsi que l'article de Louis Martin dans le *Maclean*, « Les hommes derrière le pouvoir - À Québec, une nouvelle génération de hauts fonctionnaires élabore la Révolution tranquille : les technocrates », octobre 1964, p.25.

C'est donc cet homme qui, principalement, a eu comme mandat de définir les positions québécoises dans le dossier du rapatriement de la constitution et de négocier celles-ci avec Ottawa et les autres provinces. Plus précisément, de 1963 (année de la création du MAFP et du comité de la constitution) à 1982, Claude Morin est un des principaux artisans des positions du gouvernement du Québec dans les négociations sur le rapatriement de la constitution. Pendant toutes ces années, il tente de trouver une réponse à la difficile question que plusieurs se posent alors : quelle place pour le Québec dans la fédération canadienne? Une province comme les autres ou une province qui jouit d'un statut spécial, qui lui permettrait de favoriser un développement économique, social et politique manifestant sa langue et sa culture particulière? On peut également se demander quelle a été l'importance du rôle joué par Claude Morin dans la fameuse continuité dans les revendications québécoises, ainsi que dans l'émergence de ce que l'on finira par appeler les « revendications traditionnelles du Québec ». Il est indéniable qu'à cette époque d'éveil du Québec, une certaine communion d'esprit unissait politiciens et intellectuels québécois. Toutefois, on peut se demander si cette continuité dans les positions du Québec aurait été aussi marquante, si un même homme n'avait pas occupé le poste de responsable des négociations constitutionnelles pendant près de vingt ans. Quel a été l'apport de Claude Morin dans les débats sur la question de la place et des pouvoirs du Québec dans (et en dehors) de la fédération canadienne, entre 1962 et 1981?

Ce mémoire est divisé en deux parties. La première, qui va de 1961 à 1971, couvre la période de mandarinat de Claude Morin, c'est-à-dire les années pendant lesquelles il a été haut fonctionnaire au gouvernement du Québec. Cette première partie comporte deux chapitres, l'un couvrant la période 1960-1966 et l'autre la période 1966-1971. Pour chacune de ces périodes, nous montrerons de quelle façon le dossier du rapatriement de la constitution a évolué et comment, peu à peu, la question d'un nouveau partage des pouvoirs, auparavant traitée comme relevant d'un autre dossier, est devenue préalable à toute entente sur une formule d'amendement. S'il existe de nombreux ouvrages traitant de la constitution canadienne, peu d'entre eux traitent de l'évolution de la question constitutionnelle au Québec, particulièrement du point de vue des acteurs. Nous retracerons donc les diverses

étapes des négociations portant sur la constitution au cours de cette période, ainsi que le rôle qu'a joué Claude Morin à chacune d'entre elles. Nous tenterons de fournir des réponses aux questions suivantes : quelle influence Claude Morin avait-il sur les décideurs politiques? Quel a été son rôle dans les négociations constitutionnelles? Quel rôle a-t-il joué au sein du comité de la constitution?

La deuxième partie porte sur les années de politique active de Claude Morin, soit sur son rôle au sein du Parti québécois ainsi qu'en tant que ministre des Relations intergouvernementales. Cette partie est elle aussi divisée en deux chapitres. Le premier va porter sur les combats menés par Claude Morin au sein du Parti québécois, principalement en ce qui concerne la modification apportée au programme du parti au sujet du mode d'accession à la souveraineté, soit le référendum, ainsi que sur les événements entourant la rédaction de la question soumise au peuple du Québec au référendum de 1980. La seconde partie va porter sur les lendemains de la défaite référendaire et sur les négociations constitutionnelles dirigées par Pierre Elliott Trudeau et Jean Chrétien, négociations qui vont mener au rapatriement de la constitution canadienne. Nous tenterons alors de répondre aux questions suivantes : quels étaient les différents courants qui s'affrontaient au sein du parti sur la question du mode d'accession à la souveraineté? Quel rôle a joué Morin dans l'élaboration de la question et de la stratégie référendaire? Quelle a été sa stratégie de négociation face à l'offensive d'Ottawa à la suite de l'échec du référendum de 1980?

Méthodologie

La méthodologie que nous avons retenue ici en est une d'analyse de contenu. Pour ce faire, nous avons utilisé différents types de sources. Les fonds d'archives Claude Morin (ANQ-Québec), Jean Lesage (ANQ-Québec) et du ministère des Relations internationales ont été consultés⁶. Nous avons également fait des recherches à la Bibliothèque de

⁶ Les archives du ministère des Relations intergouvernementales sont regroupées dans celles du ministère des Relations internationales. Nous avons davantage utilisé le Fonds Claude Morin, qui comporte plus de 80 boîtes de documents, car son contenu recèle de nombreux documents concernant le ministère des Affaires intergouvernementales ainsi que des notes et mémos adressés au premier ministre.

l'Assemblée nationale et au Centre de documentation du Parti québécois. Nous avons également rencontrés certains acteurs de l'époque, à commencer par Claude Morin, mais aussi Louis Bernard et quelques autres. Quoique fort intéressantes, ces rencontres ont surtout servi à compléter notre compréhension générale de la situation dans laquelle se trouvait le Québec à cette époque et, à l'exception de Claude Morin, aucune de ces personnes n'est citée dans ce mémoire.

Les sources secondaires utilisées pour compléter nos recherches se composent d'ouvrages et d'articles de périodiques traitant de la question constitutionnelle, incluant bien sûr la production écrite de Claude Morin. Les actes des colloques sur les leaders du Québec contemporains organisés à l'UQÀM et portant sur René Lévesque, Jean Lesage, Robert Bourassa et Daniel Johnson ont également été utilisés⁷. Des recherches ont également été faites dans des quotidiens anglophones et francophones, principalement montréalais, publiés pendant la période allant de 1963 à 1982 et traitant des événements reliés aux négociations constitutionnelles ainsi que du Parti québécois et de son option souverainiste.

Historiographie

La question des négociations constitutionnelles est complexe. Généralement, ce sont des spécialistes en droit, parfois en sciences politiques, qui vont s'y attaquer. D'ailleurs, nombreux sont les ouvrages de droit qui abordent ce sujet. La documentation est abondante pour les étudiants de cette discipline. Malheureusement pour les autres, peu de travaux se penchent sur cette question. La plupart des ouvrages qui s'intéressent à la question sous un autre angle que celui du juridique portent sur les années 1982 et les suivantes. Sur la période qui nous intéresse ici, soit entre 1960 et 1980, les études sont quasiment absentes. Pourtant, c'est à cette époque que la question de la constitution a été remise de l'avant par le gouvernement québécois. C'est également à cette époque que la renégociation du partage des pouvoirs est devenue pour le gouvernement du Québec un élément essentiel des négociations

⁷ Plus précisément, pour chacun de ces ouvrages, la section portant sur la question constitutionnelle.

sur le rapatriement de la constitution et non plus seulement un aspect subordonné auquel on s'attaquerait une fois la constitution rapatriée. Ces demandes, formulées pour la première fois dans les années 1960, seront reprises, sous des formes différentes, jusqu'au rapatriement de la constitution en 1982.

Nous ne nous pencherons pas dans ce mémoire sur la question des relations de Claude Morin avec la GRC, à moins que certains de ces événements ne viennent appuyer un point de notre recherche. Cette question a déjà été traitée par plusieurs personnes, à plus forte raison par le principal intéressé qui a récemment publié un livre à ce sujet⁸. Depuis plusieurs années que dure ce débat, peu de nouveaux faits ont été apportés par ceux qui se sont intéressés à la question. C'est le journaliste Normand Lester qui, en 1992, a été le premier à parler des relations de Claude Morin avec la GRC, alors qu'il était membre puis ministre du Parti québécois⁹. Pierre Godin, alors en pleine rédaction de sa biographie de René Lévesque¹⁰, a lui aussi eu quelques informations à ce sujet. Le journaliste Pierre Duchesne aborde également la question des rapports de Morin avec la GRC dans le second tome de sa biographie sur Jacques Parizeau¹¹. La seule contribution en lien avec cette histoire que nous espérons faire dans ce mémoire sera de jeter un peu plus de lumière sur le rôle de Claude Morin dans l'État québécois, plus particulièrement en ce qui a trait à la

⁸ Claude Morin, *L'Affaire Morin : Légendes, sottises et calomnies*, Montréal : Boréal, 2006, 264 p.

⁹ Le reportage de Normand Lester, diffusé en primeur le 8 mai 1992 à Radio-Canada, a l'effet d'une bombe dans la classe politique québécoise. Lester a également publié un livre, *Enquête sur les services secrets*, Montréal : Éditions de l'homme, 1998, 373 p., dans lequel il consacre deux chapitres à ce que l'on appelle aujourd'hui « l'affaire Morin ». On peut également consulter, sur le site de Vigile (www.vigile.net), les commentaires de Claude Morin sur cette histoire ainsi que la réponse de Normand Lester.

¹⁰ Pierre Godin, *René Lévesque : Héros malgré lui (1960-1976)*, Montréal : Boréal, 1997, 736 p.

¹¹ Pierre Duchesne, *Jacques Parizeau : Le baron (1970-1985)*, Montréal : Québec/Amérique, 2002, 535 p.

question constitutionnelle, comme Jean Décary l'a fait dans son mémoire de maîtrise sur le rôle de Claude Morin touchant l'essor des relations internationales du Québec¹².

A. - *Documentation sur Claude Morin*

Il n'existe à ce jour aucun ouvrage ou étude consacrée au rôle de Claude Morin dans le dossier des négociations constitutionnelles. Pourtant, il en fut pendant près de vingt ans le principal maître-d'œuvre, tant dans l'élaboration des positions québécoises que dans leurs négociations avec le fédéral et les provinces. Si plusieurs le connaissent d'abord en tant que père de « l'étapisme », beaucoup moins savent qu'il a pendant la majeure partie de sa carrière été le responsable du dossier des relations intergouvernementales, dont relève le dossier des relations internationales, mais également celui des négociations constitutionnelles¹³. Toute sa vie, Morin a été principalement préoccupé par la place du Québec au sein du Canada, et par l'idée que le Québec se devait de faire des gains, mais surtout des gains durables face à Ottawa (et donc un farouche opposant aux simples ententes administratives et autres arrangements temporaires qui peuvent être révoqués en tout temps par le gouvernement central). C'est du moins ce qui ressort de façon évidente du premier ouvrage publié par Claude Morin, en 1972, *Le pouvoir québécois...en négociation*, qui s'intéresse aux prétendus gains qu'aurait fait le Québec pendant les années 1960. Le second, *Le combat québécois*, publié l'année suivante, poursuit dans la même veine, mais en cherchant cette fois à démontrer la logique du gouvernement d'Ottawa et comment les principes qui le guident ne peuvent qu'entrer en contradiction avec ceux du gouvernement du Québec. Le troisième tome de la trilogie ne verra jamais le jour, car entre-temps, Morin devient officiellement souverainiste. Du premier ouvrage, nous retenons principalement le

¹² Jean Décary, *Claude Morin et les relations internationales du Québec, 1963-1980*, mémoire de maîtrise, UQAM, 2002.

¹³ Bien que pendant les années 1960, le responsable du ministère des Affaires intergouvernementales était le premier ministre lui-même, d'abord Lesage, puis Johnson et enfin Bertrand, Morin affirme que ces derniers avaient de nombreuses préoccupations et qu'on lui laissait toute la latitude voulue dans les dossiers relevant de son ministère.

chapitre huit, qui traite des négociations qui ont mené à la Charte de Victoria, qui est rejetée par le Québec en 1971.

Plusieurs des ouvrages de Morin abordent la question des négociations constitutionnelles. Si son autobiographie, *Les choses comme elles étaient*, ainsi que l'ouvrage intitulé *Mes Premiers ministres*¹⁴, sont des incontournables, l'ouvrage le plus détaillé sur cette question est certainement *Lendemain piégés*¹⁵, il nous raconte en détail les événements qui ont mené au rapatriement de la constitution en 1982. Il nous y présente la stratégie du gouvernement du Québec ainsi que celle d'Ottawa dans les négociations du rapatriement de la constitution à la suite de l'échec du référendum de mai 1980. Entre autres, l'auteur y explique les raisons qui ont mené le Québec à miser sur une stratégie de front commun, stratégie qui, selon certains, était vouée à l'échec¹⁶.

Écrivain prolifique, Claude Morin ne s'est pas contenté d'écrire de nombreux ouvrages. Il est également l'auteur de plusieurs articles, traitant principalement des relations internationales du Québec, de l'administration publique et, bien sûr, de la question constitutionnelle. Sur ce dernier sujet, nous avons recensé environ une quinzaine d'articles parus dans des revues ainsi que de nombreux textes publiés dans de grands quotidiens. Notre recherche nous amènera à considérer avec une attention particulière ceux parus pendant la période allant de 1960 à 1982.

Il est impossible, pour quiconque désire traiter de la question constitutionnelle, de passer sous silence l'histoire de l'émergence des relations internationales du Québec.

¹⁴ Claude Morin, *Les choses comme elles étaient : une autobiographie politique*, Montréal : Boréal, 1994, 494 p. et *Mes Premiers ministres : Lesage, Johnson, Bertram, Bourassa et Lévesque*, Montréal : Boréal, 1991, 632 p. Pour le sujet qui nous intéresse ici, le second est d'un plus grand intérêt puisque les événements politiques survenus alors que Morin était sous-ministre puis ministre sont davantage détaillés que dans son autobiographie.

¹⁵ Claude Morin, *Lendemain piégés : du référendum à la nuit des longs couteaux*, Montréal : Boréal Express, 1988, 395 p.

¹⁶ Dans ses deux premiers ouvrages, soit *Le pouvoir québécois* et *Le combat québécois*, Morin rejetait toute idée de front commun avec les provinces comme stratégie pour s'opposer à Ottawa.

Pendant la décennie 1960-1970, le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa se sont affrontés afin de déterminer lequel avait préséance sur le sujet, la constitution canadienne étant sur ce point plutôt imprécise (c'est en tirant parti de cette zone grise que Paul Gérin-Lajoie pourra formuler sa célèbre doctrine selon laquelle le Québec peut s'impliquer sur la scène internationale dans les domaines de sa juridiction). Au cours des négociations constitutionnelles, le gouvernement du Québec va préciser davantage sa position pour en venir à demander une révision du partage des pouvoirs. Le désir de préciser de qui relève le dossier des relations internationales n'est sans aucun doute pas étranger à cette évolution. Pour Québec comme pour Ottawa, la présence du Québec sur la scène internationale était un enjeu important.

Claude Morin, en plus d'être un acteur de premier plan au niveau des relations intergouvernementales et de la question constitutionnelle, a également joué un rôle majeur dans le développement des relations internationales du Québec. Dans son livre *L'art de l'impossible : la diplomatie québécoise depuis 1960*¹⁷, Morin retrace les grandes étapes qui ont marqué le développement des relations internationales du Québec de 1960 à 1985. Jean Décary, dans son mémoire de maîtrise,¹⁸ nous dresse un portrait des réalisations de Morin en ce domaine. L'action du Québec en matière internationale apportant nécessairement sa dose de friction avec le gouvernement d'Ottawa, plusieurs pages sont donc consacrées par Jean Décary au rôle de Morin dans les relations fédérales-provinciales.

B. - Documentation générale sur la question constitutionnelle

Il est aisé de trouver de la documentation pertinente sur la question constitutionnelle si l'on s'intéresse à l'aspect juridique de la question ou encore si l'on cherche à se renseigner à partir d'une perspective purement politique, sur le système et la nature des institutions

¹⁷ Claude Morin, *L'Art de l'impossible : la diplomatie québécoise depuis 1960*, Montréal : Boréal Express, 1987, 470 p.

¹⁸ Jean Décary, *Claude Morin et les relations internationales du Québec, 1963-1980*, mémoire de maîtrise, UQAM, 2002. Voir aussi, du même auteur, *Dans l'œil du Sphinx*, Montréal : VLB éditeur, 2005.

canadiennes. Il existe par contre peu d'ouvrages généraux, partant d'une perspective à plus long terme, qui traitent de cette question. Pourtant, bien que le rapatriement de la constitution en 1982 marque la fin d'une époque (sa ratification venait de clore différentes rondes de négociations qui se sont étendues sur près de vingt ans au total), il n'est pas inutile de s'intéresser à des événements qui ont marqué une période importante de notre histoire et qui ont eu leur part dans la façon dont s'est réglé le dossier en 1982. Une autre remarque que l'on peut formuler, c'est que plusieurs des ouvrages s'intéressant à cette question vont appuyer leur analyse principalement sur les événements qui se sont déroulés entre 1982 et 1995. Par contre, il en existe peu qui s'intéressent aux négociations constitutionnelles pour la période précédente, c'est-à-dire débutant en 1960 et se terminant en 1982.

Un ouvrage important touchant à la question constitutionnelle est celui du politologue Kenneth McRoberts. Dans *Un pays à refaire : l'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*¹⁹, McRoberts s'applique à nous démontrer pourquoi le Canada et le Québec se retrouvent aujourd'hui dans une impasse constitutionnelle. Centrant sa critique principalement autour de la politique d'unité nationale de l'ancien premier ministre Trudeau, l'auteur retrace les moments forts de l'histoire constitutionnelle canadienne et québécoise des années 1960 aux lendemains du référendum de 1995. Dans son chapitre consacré aux années 1960, McRoberts souligne que « (...) l'objectif de la plupart des nationalistes québécois consiste à redéfinir le rapport avec le Canada, non pas à y mettre un terme »²⁰. Claude Morin va dans le même sens lorsqu'il donne sa définition de la question constitutionnelle, soit qu'elle porte sur « la place et les pouvoirs du Québec dans la Fédération canadienne »²¹. Un autre ouvrage qui retient notre attention est celui de Jean-Louis Roy. Dans *Le choix d'un pays*²², Roy se penche sur les dix-huit années qui viennent de

¹⁹ Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire : l'échec des politiques constitutionnelles canadiennes*, Montréal : Boréal, 1999, 483 p.

²⁰ *Ibid*, p.61.

²¹ Claude Morin, *Mes Premiers ministres*, p.147.

²² Jean-Louis Roy, *Le choix d'un pays : le débat constitutionnel Québec-Canada : 1960-1975*, Montréal : Leméac, 1978, 366 p.

marquer l'histoire constitutionnelle du Québec. Rappelant les divers conflits qui ont marqué les relations entre Ottawa et Québec, il nous offre une vue d'ensemble de ces événements, s'attardant à nous expliquer les causes de l'échec de ces négociations entre Québec et le reste du Canada et faisant du refus du Canada anglais de reconnaître le statut de nation à la collectivité québécoise la raison principale de la crise qui secoue le Canada. Constatant lui aussi que les Québécois se retrouvent devant un choix difficile à faire, Richard Arès, dans *Nos grandes options politiques et constitutionnelles*²³, résume quatre choix de projets qu'il propose aux Québécois.

Un autre ouvrage d'envergure traitant de la question constitutionnelle est celui de Gil Rémillard. Dans *Le fédéralisme canadien*²⁴, l'auteur nous présente les moments marquants de la saga constitutionnelle. Cependant, l'accent est mis sur le rapatriement de la constitution en 1982 et l'évolution du fédéralisme canadien. L'auteur nous offre un historique détaillé des différentes étapes qui ont mené au rapatriement, appuyé sur des documents officiels. Partisan du fédéralisme canadien, Gil Rémillard considère cependant le rapatriement de 1982 comme un compromis inachevé. On ne peut non plus passer sous silence la contribution de Bruno Bouchard, dont le mémoire de maîtrise, *L'échec des politiques constitutionnelles du Parti libéral du Québec de 1966 à 1982*²⁵, nous dresse le portrait des trois positions constitutionnelles qui ont été mises de l'avant par le Parti libéral pendant cette période. Toutefois, ce mémoire s'intéresse davantage aux conflits entre l'aile réformiste et l'aile plus conservatrice du parti ainsi qu'avec les libéraux fédéraux, sans autant approfondir la question des événements touchant aux négociations constitutionnelles (ainsi, l'échec de la conférence de Victoria est totalement passé sous silence). Enfin, mentionnons le livre de

²³ Richard Arès, *Nos grandes options politiques et constitutionnelles*, Nantes : Bélanger, 1972, 243 p.

²⁴ Gil Rémillard, *Le fédéralisme canadien, tome II : le rapatriement de la constitution*, Montréal : Québec/Amérique, 1985, 721 p.

²⁵ Bruno Bouchard, *L'échec des politiques constitutionnelles du Parti libéral du Québec de 1966 à 1982*, Mémoire de maîtrise, UQÀM, 1996, 109 p. Voir aussi, du même auteur, *Trente ans d'imposture : le Parti libéral du Québec et le débat constitutionnel*, Montréal : VLB éditeur, 1999, 166 p. Dans ce livre, la période étudiée débute avec Lesage en 1958 pour se terminer en 1998 avec Daniel Johnson fils.

Léon Dion, *Le duel constitutionnel Québec-Canada*²⁶, qui rassemble des textes parus à divers endroits depuis le référendum de 1980 et touchant au débat constitutionnel. C'est ainsi que, du premier référendum tenu en 1980 au second, tenu en 1995, Léon Dion nous dresse un portrait de l'évolution du débat constitutionnel pendant ces années tumultueuses sur le plan politique.

C. – Documentation sur le Parti québécois

Les ouvrages portant sur le Parti québécois sont nombreux et variés. Si la plupart d'entre eux accordent une place importante à René Lévesque, d'autres sont de facture plus analytique. C'est le cas de l'ouvrage écrit par Vera Murray, *Le Parti québécois : de la fondation à la prise du pouvoir*, publié en 1976, année de la première élection du PQ. L'auteur centre son analyse sur le programme et les structures du parti et les idéologies de ses membres. Plus précisément, elle analyse les tensions entre deux groupes, les participationnistes et les technocrates, et les répercussions que leurs visions opposées vont avoir sur le programme et les structures du parti. Pour Murray, Claude Morin est un des principaux représentants du groupe des technocrates, parmi lequel on retrouve d'anciens fonctionnaires et des organisateurs libéraux. Une des questions les plus importantes sur laquelle vont s'affronter ces deux groupes est celle des modalités d'accession à la souveraineté : « De 1968 à 1975, une évolution très importante a eu lieu à ce chapitre du programme du P.Q. Cette évolution est importante dans le sens qu'à partir de 1972 environ, les modalités de l'accession à la souveraineté ont été considérées par un grand nombre de dirigeants du parti et d'observateurs, comme ayant une influence primordiale sur l'attitude des électeurs à l'égard du P.Q. et de là, sur les chances électorales du parti »²⁷.

Publié en 1984, l'ouvrage de Graham Fraser sur le Parti québécois relate l'histoire de ce parti de 1976 à 1982. Malgré quelques propos anecdotiques, l'ouvrage de Fraser fait un

²⁶ Léon Dion, *Le duel constitutionnel Québec-Canada*, Montréal : Boréal, 1995, 378 p.

²⁷ Vera Murray, *Le Parti québécois : de la fondation à la prise du pouvoir*, Montréal : Hurtubise HMH, 1976, p.70.

bon survol des événements qui ont marqué le PQ pendant cette période. Pour Fraser, l'adhésion de Morin a eu des effets certains sur les orientations du parti : « En 1973, la politique du parti ne laissait guère de place à l'équivoque : le gouvernement s'attaquerait immédiatement à la réalisation de l'indépendance. Mais peu à peu, Lévesque entraîne le parti à dorer l'amère pilule de l'indépendance. Graduellement, avec le concours de Claude Morin, il parvenait à affaiblir la position du parti, pour ensuite faire approuver rétroactivement la position qu'il avait lui-même établie unilatéralement (la souveraineté-association) »²⁸. Cependant, le dernier mot revient toujours au premier ministre, peu importe l'influence que Morin peut exercer sur lui. Fraser raconte entre autres comment, pendant les consultations sur la question référendaire, Lévesque présente au cabinet une version de la question référendaire différente de celle que Morin, élaborée en collaboration avec Louis Bernard et Daniel Latouche²⁹.

Le genre biographique semble avoir trouvé un nouveau souffle dans les dernières années. Écrites pour la plupart par des journalistes et d'un niveau inégal, les biographies nous apportent des informations que l'on ne retrouverait pas dans des ouvrages plus spécialisés ; elles peuvent être un bon complément à ceux-ci. Un des premiers ouvrages à s'intéresser à René Lévesque et au Parti québécois est *René Lévesque ou Le projet inachevé*, de Peter Desbarats³⁰. L'auteur retrace la carrière du fondateur du PQ de 1959 à 1970. Paradoxalement, Lévesque y est présenté comme un héros à la fois Québécois et Canadien. Le titre de l'ouvrage en anglais, *A Canadian in Search of a Country*, reflète bien cette situation. Depuis, plusieurs biographies ont été publiées sur Lévesque, dont les plus connues sont celles de Pierre Godin et de Martine Tremblay. Dans *Derrière les portes closes*, publié en 2006, Martine Tremblay pose un regard de l'intérieur sur le Parti québécois, plus particulièrement sur le chef, René Lévesque, et sur ceux qui ont gravité autour de lui

²⁸ Graham Fraser, *Le Parti québécois*, Montréal : Libre expression, 1984, p. 188-189.

²⁹ Graham Fraser, *Ibid.*, p.230.

³⁰ Peter Desbarats, *René Lévesque ou Le projet inachevé*, Montréal : Fides, 1977, 270 p. Pour une vision approfondie de l'époque de Jean Lesage, on peut consulter l'excellente biographie de Dale C. Thompson, *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, Saint-Laurent : Trécarré, 1990.

pendant les neuf années au pouvoir du parti. À propos de la relation de Lévesque avec Morin, qui fait partie des proches du premier ministre, elle écrit : « En matière de relations fédérales-provinciales comme en ce qui concerne la préparation du référendum, René Lévesque et Claude Morin sont manifestement au diapason. Ils interprètent de la même manière les hésitations et humeurs de la population face à l'option défendue par le gouvernement et en tirent les mêmes conclusions »³¹. Dans son ouvrage, l'auteure s'en prend à ceux qui ont précédemment écrit sur René Lévesque, principalement Pierre Godin, à qui elle reproche d'accorder une trop grande importance aux propos invérifiés des entrevues individuelles, en plus de ne pas citer dans le texte la personne à la source de l'information.

C'est d'ailleurs Pierre Godin, avec ses biographies sur René Lévesque³² et Daniel Johnson³³, qui nous donne le plus d'informations sur la question constitutionnelle et le rôle de Claude Morin dans ce dossier. Godin considère celui-ci comme « le véritable architecte du pouvoir québécois en construction »³⁴. S'appuyant principalement sur de nombreuses entrevues et des journaux de l'époque, les ouvrages de Godin accordent beaucoup d'importance à la vie privée et à la psychologie de ses sujets, particulièrement dans le cas de René Lévesque. Enfin, deux autres ouvrages que nous ne pouvons passer sous silence, soit la biographie de Pierre Duchesne sur Jacques Parizeau³⁵, ainsi que celle de Jean-François Nadeau sur Pierre Bourgault³⁶. Cette dernière est d'autant plus intéressante qu'elle nous donne une bonne idée de l'opinion de Bourgault non seulement sur René Lévesque, mais aussi sur Claude Morin, le « technocrate à la pipe ». D'ailleurs, après l'élection du PQ en 1976, Bourgault va devenir un des critiques les plus importants de la démarche référendaire proposée par Claude Morin.

³¹ Martine Tremblay, *Derrière les portes closes*, Montréal : Québec Amérique, 2006, p. 493

³² Pierre Godin, *René Lévesque, tome I : Un enfant du siècle*, Montréal : Boréal, 1994; *Tome II : Héros malgré lui*, Montréal : Boréal, 1997; *Tome III : L'espoir et le chagrin*, Montréal : Boréal, 2001; *Tome IV : L'homme brisé*, Montréal : Boréal, 2001.

³³ Pierre Godin, *Daniel Johnson*, tome I et II, Montréal : Éditions de l'Homme, 1980.

³⁴ Pierre Godin, *René Lévesque, tome II*, p. 297.

³⁵ Pierre Duchesne, *Jacques Parizeau*, tome I, II et III, Montréal : Québec/Amérique, 2001.

³⁶ Jean-François Nadeau, *Bourgault*, Montréal : Lux, 2007.

CHAPITRE I

ÉVOLUTION DE LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE, 1960-1966

Diverses conceptions du fédéralisme s'affrontent au Canada depuis la fondation du pays. Au cours des années, le débat s'est polarisé entre le Québec et le Canada, plus spécifiquement entre le Québec francophone et le reste du pays. Lorsque les libéraux sont élus en 1960 au Québec, la question constitutionnelle ne fait pas encore figure de priorité à l'ordre du jour. Certes, depuis le Statut de Westminster, on tente de trouver un terrain d'entente entre le fédéral et les provinces pour le rapatriement de la constitution, mais il s'agit d'un sujet abordé de façon sporadique, qui traîne dans les dossiers des différents gouvernements depuis l'adoption par le parlement britannique du Statut de Westminster. Pourtant, c'est ce dossier qui va occuper le devant de la scène canadienne et québécoise pour les deux prochaines décennies. Avant d'aborder plus précisément le rôle de Claude Morin, nous présenterons un bref survol de l'évolution constitutionnelle, c'est-à-dire le problème de la place du Québec dans le Canada, pour ensuite nous intéresser à l'entrée de Claude Morin en politique et ainsi qu'à la position québécoise sur la formule Fulton-Favreau.

1.1. Le problème canadien

Depuis le Statut de Westminster, adopté le 11 décembre 1931 par le Parlement britannique, qui accorde aux dominions britanniques leur pleine souveraineté, le Canada est devenu un pays indépendant tant sur le plan interne qu'en matière externe (relations internationales). Pas complètement cependant, puisque sur le plan juridique, le recours au Comité judiciaire du Conseil privé n'est aboli qu'en 1949. Une seconde exception d'importance sera l'absence d'une formule d'amendement à la constitution. En effet, après discussions entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral et à défaut d'une entente, on décide que le droit d'amender la constitution du Canada (l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique) sera conservé par le Parlement britannique. C'est donc dire

que le Canada, pays souverain, doit faire une demande à un autre pays souverain s'il veut apporter des modifications à sa constitution.

Il faut retourner aussi loin qu'en 1867 pour retracer l'origine de ce que l'on peut appeler la saga constitutionnelle canadienne. À cette époque, les quatre provinces fondatrices soit le Québec, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick s'entendent entre elles et avec Londres pour se regrouper et fonder une nouvelle entité de type fédéral, le Dominion du Canada. L'initiative de ces rencontres revient au Canada-Uni, une colonie, ce qui amène certains à affirmer que le Canada est une création des colonies qui deviendront des provinces (la thèse provincialiste), et donc que l'accord unanime à la fois de celles-ci et du gouvernement fédéral est requis pour toute modification constitutionnelle¹. Au début du vingtième siècle, des porte-parole nationalistes canadiens-français (on pense ici plus particulièrement à Henri Bourassa) vont avancer l'idée que le Canada est un pacte entre deux nations, deux peuples fondateurs. La question du droit de veto² du Québec découle en droite ligne de cette interprétation sur la nature du pacte canadien. Cette vision des deux peuples fondateurs sera acceptée par les différents partis fédéraux dans les années 1960³. L'arrivée au pouvoir de Pierre Elliott Trudeau, en 1968, va mettre fin à la popularité de cette interprétation au profit de la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme.

¹ De quatre provinces, le Canada en comptera bientôt neuf. À l'exception de Terre-Neuve qui fait son entrée dans la Confédération en 1949, les dernières provinces à se joindre au Canada le font en 1905. S'il devait être relativement aisé de négocier à cinq (quatre gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral), négocier à dix ou onze s'avère certainement difficile, d'autant plus que l'obtention du consensus n'en devient que plus ardue. Le fédéral va d'ailleurs utiliser cet argument (l'impossibilité d'en arriver à un consensus unanime des provinces) pour tenter de forcer le rapatriement de la constitution sans leur accord, ce qui sera jugé valide sur le plan légal mais inconstitutionnel sur le plan politique par la Cour Suprême du Canada, le 28 septembre 1981.

² Nous traiterons de ce sujet dans le chapitre 4.

³ Au cours des années 1960, les partis politiques fédéraux acceptent l'idée que le Canada est formé de deux nations, allant même jusqu'à évoquer la possibilité d'un statut particulier pour le Québec. Voir Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire*, chapitre 2 (p.57-86).

Il n'y a rien dans le programme libéral qui laisse supposer que le nouveau gouvernement va s'intéresser de plus près à cette question. La campagne électorale de 1960 a plutôt porté sur le bilan négatif de l'Union nationale et les personnalités-vedettes de l'équipe libérale. Le thème des relations fédérales-provinciales n'est abordé qu'en fin de programme, et, dans leur formulation, les principaux points soulevés (rapatriement de la constitution, création d'un tribunal constitutionnel, reprise des rencontres interprovinciales) ressemblent davantage à des énoncés d'intentions qu'à des objectifs politiques précis⁴, à l'exception toutefois du thème des rencontres interprovinciales, sur lequel l'accent est mis. Pourtant, dès la première conférence constitutionnelle à laquelle il participe en tant que premier ministre, Jean Lesage demande la reprise des discussions sur le rapatriement et la formule d'amendement de la constitution, ce qui du même coup mettrait fin aux appels à Londres pour toute modification à la constitution. Il réclame également la mise en place d'un tribunal constitutionnel, chargé de trancher lors de conflits entre les deux ordres de gouvernement⁵. Quelles sont donc les raisons qui ont poussé Jean Lesage à accorder une importance plus grande à ces questions?

1.2. ...et le problème québécois

La Révolution tranquille et le développement de l'État québécois qui l'accompagne ne se font pas sans heurts. La modernisation du gouvernement québécois, la création de nouveaux ministères et la mise en place de nouveaux programmes vont multiplier les occasions de conflits entre le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa. Ceux qui s'attendent à une attitude plus conciliante de la part de Jean Lesage, ancien ministre fédéral, sont déçus. Le ton est changé, mais le contenu s'inscrit dans la continuité : « L'autonomie n'est plus invoquée par le gouvernement québécois comme un principe sacré; elle est

⁴ On retrouvera le programme électoral complet des libéraux provinciaux dans l'ouvrage de Jean-Louis Roy, *Les programmes électoraux du Québec, 1867-1966*, Montréal : Leméac, 1970.

⁵ Jean-Louis Roy, *Ibid*, p.14-16.

assumée dans de nombreux secteurs»⁶. En effet, dès sa première participation à une conférence fédérale-provinciale Jean Lesage affiche ses couleurs⁷. Non seulement ne renie-t-il pas la tradition autonomiste du Québec, mais il exige même un nouveau partage de l'assiette fiscale (25% de l'impôt sur les revenus des particuliers et des entreprises et 100% de l'impôt sur les successions) et l'abandon des programmes conjoints avec compensation financière. Il cherche à reprendre le contrôle des champs de compétence du Québec sur lesquels Ottawa empiète de plus en plus depuis la Seconde Guerre mondiale. Au début des années 1950, Duplessis s'est fait le champion d'un fédéralisme étanche dans lequel chaque ordre de gouvernement s'occupe de ses champs de compétence sans s'immiscer d'aucune façon dans ceux des autres. « Dans l'esprit de la Confédération, il existe et doit exister deux autorités souveraines : l'autorité centrale dans sa sphère de juridiction et l'autorité provinciale dans sa sphère de juridiction. Notre régime de gouvernement est fondé sur le principe de l'autonomie complète des provinces »⁸. Jean Lesage est quant à lui partisan d'un fédéralisme plus souple dans lequel une grande place est faite à la coopération entre les gouvernements. Les champs de compétence ne peuvent jamais être complètement étanches, trop de chevauchements sont possibles. Mieux vaut alors favoriser la discussion pour trouver des solutions que de se camper sur ses positions sans avancer de solution lorsqu'un tel problème se présente. L'idée d'un secrétariat des provinces et la volonté de relancer les conférences interprovinciales (initiées par Honoré Mercier) sont des éléments de cette vision du fédéralisme.

⁶ Jean-Louis Roy, *Le débat constitutionnel Québec-Canada*, Montréal : Leméac, 1979, p.19.

⁷ Conférence fédérale-provinciale de juillet 1960 sur le partage fiscal. John Diefenbaker demande alors l'appui des provinces sur un projet d'amendement devant permettre de modifier l'article 99 de l'AANB portant sur l'âge de la retraite des juges. Saisissant la balle au bond, Jean Lesage en profite pour proposer des modifications substantielles à la constitution. Diefenbaker accepte de reprendre les discussions sur le rapatriement de la constitution et convoque une conférence sur ce sujet pour le mois d'octobre de la même année.

⁸ Discours d'ouverture de Maurice Duplessis, Conférence fédérale-provinciale sur la Constitution, Ottawa, 10-12 janvier 1950, p.17.

Au début des années soixante, l'État québécois est le principal « outil » que les Québécois⁹ peuvent utiliser pour favoriser leur essor culturel, économique et social. D'autres nations qui n'ont pas leur État peuvent s'appuyer sur leurs grandes entreprises pour exercer un certain contrôle sur leur économie et être présents là où les décisions se prennent. Au Québec, la situation est différente. Peu présents dans la fonction publique au niveau fédéral, les Québécois ne contrôlent pas non plus leur économie. La classe d'affaires francophone ne rivalise pas avec la bourgeoisie anglophone et n'est présente qu'au niveau de la petite et de la moyenne entreprise. De plus, le gouvernement du Québec est régulièrement soumis aux pressions des grands industriels anglophones (canadiens ou américains) et des financiers de Saint-James Street. À la veille d'entreprendre la nationalisation de tout le réseau de l'électricité du Québec, le gouvernement n'a d'autre choix que de se tourner vers le marché américain pour obtenir les fonds nécessaires à une telle opération, car le syndicat financier de Montréal, lié de près aux compagnies d'électricité, y est hostile¹⁰. La création de la Caisse de Dépôt s'inscrit elle aussi dans cette logique de recherche de revenus supplémentaires pour le gouvernement du Québec, ce qui explique pourquoi la question du contrôle du régime de pension est d'une importance majeure pour le Québec¹¹.

Un des principaux problèmes à cette époque est donc le manque de ressources financières du gouvernement québécois. Ces ressources lui sont nécessaires pour poursuivre ou entreprendre de nouvelles politiques. Un autre problème se dessine alors en parallèle avec le premier. Entre les programmes mis en place par Ottawa et les besoins identifiés par le gouvernement du Québec, les différences sont souvent importantes et les conflits se font de plus en plus nombreux entre les deux gouvernements. « La création de nouveaux ministères à

⁹ Bien que l'utilisation du terme « Québécois » ne se généralise que vers la fin des années 1960, nous utilisons celui-ci plutôt que celui de Canadien français, dans le sens qui lui était donné alors, c'est-à-dire désignant la majorité de langue et de culture française vivant au Québec.

¹⁰ Voir, au sujet du syndicat financier de Montréal et des problèmes du gouvernement du Québec dans la recherche de financement pour ses nouveaux projets (particulièrement dans le cas de la Société générale de financement et de la nationalisation de l'électricité), Pierre Duchesne, *Jacques Parizeau*, tome 1, Montréal : Québec/Amérique, 624 p.

¹¹ Voir Claude Morin, *Mes premiers ministres*, et Pierre Duchesne, *Jacques Parizeau*, tome 1.

Québec, donc l'exercice plus complet des pouvoirs québécois, multiplie les zones de rencontres et de conflits entre Québec et Ottawa »¹². Pour tenter de réduire les conflits, Jean Lesage fait alors la promotion de la « théorie des besoins prioritaires des provinces », théorie qui affirme la situation nouvelle des provinces qui doivent répondre à des besoins de plus en plus importants, et donc coûteux, de leur population, alors que les besoins du fédéral ne sont pas aussi importants¹³. Pour Lesage, il n'y a pas de gouvernement « junior » et de gouvernement « senior », mais bien deux ordres de gouvernements dont les relations s'établissent sur la base de l'égalité. Il s'agit donc de diriger les ressources financières vers le gouvernement qui en a le plus besoin. Cette idée des « besoins prioritaires » peut cependant se révéler risquée à moyen et à long terme, car elle repose sur des éléments conjoncturels, alors que rien ne garantit que les besoins du Québec vont encore être dans dix ans plus importants que ceux d'Ottawa. Rien ne garantit non plus qu'Ottawa va accepter cette logique : ne peut-il pas démontrer que ses besoins à lui sont importants aussi? Et sur quelles bases peut-on qualifier l'importance plus grande de tel ou tel besoin? Qu'est-ce qui justifie que le gouvernement fédéral ne puisse pas y répondre lui-même? Interminables discussions en perspectives! Il faut aussi considérer que les autres provinces, contrairement au Québec, ne se sont jamais montrées réfractaires à l'aide du gouvernement fédéral, même si cela touchait à un domaine relevant de leurs compétences. Il y a alors peu de chances qu'elles endossent la vision du Québec.

Ce qu'il faut donc au gouvernement, c'est un argument de poids sur lequel appuyer son argumentation, un argument dont la force ne varie pas selon la conjoncture. Un élément stable, qui s'inscrit dans la durée et la continuité, quelque chose qui ne puisse pas changer du jour au lendemain, d'une année à l'autre. Selon Morin, « Le Québec devait donc sortir de la logique, réductrice, des « besoins prioritaires » de manière à être prêt, dans ses discussions avec Ottawa, à affronter aussi bien les situations où ses problèmes ressembleraient à ceux des autres provinces, que celles, plus décisives pour son avenir, où ils s'en distingueraient.

¹² Jean-Louis Roy, *Le choix d'un pays*, p.19

¹³ Claude Morin, *Les choses comme elles étaient*, p.156-157.

Pour cela, il importait de construire ses positions non sur des conjonctures variables, voire éphémères, ni sur des similitudes interprovinciales qui pourraient se retourner contre lui, mais sur une réalité stable et inattaquable, une réalité qui, lui étant exclusive, susciterait l'adhésion spontanée de sa population, du moins celle de sa majorité francophone »¹⁴. Cette réalité, c'est que le Québec n'est pas une province comme les autres, mais plutôt la patrie du peuple québécois et le seul endroit au Canada où il lui est possible d'influencer directement sa destinée, à travers l'État québécois. « Institution fondamentale de la nation québécoise, le gouvernement québécois ne peut avoir le même statut que celui des autres provinces. De fait, le gouvernement Lesage remplace systématiquement l'expression « la province de Québec » par « l'État du Québec »¹⁵. Non seulement le projet d'une nation moderne québécoise exige-t-il que son gouvernement soit officiellement doté du statut de gouvernement national, il exige en outre que ses pouvoirs et ses ressources soient largement augmentés afin qu'il puisse s'acquitter de ses nouvelles responsabilités¹⁶. C'est le passage du nationalisme défensif, dont Duplessis s'était fait le promoteur, à un nationalisme offensif, revendicateur, qui cherche à rééquilibrer les forces dans l'ensemble canadien, afin de donner au Québec plus de pouvoirs.

1.3 L'homme de confiance de Jean Lesage

L'arrivée au pouvoir des libéraux marque l'arrivée dans la fonction publique québécoise d'un nombre important de jeunes diplômés universitaires. En ces années mouvementées de réformes et de remises en questions pour le Québec, ces derniers ne sont pas légion et le gouvernement recrute abondamment dans les universités québécoises. Avant

¹⁴ Claude Morin, *Les choses comme elles étaient*, Montréal : Boréal, 1994, p.158

¹⁵ Claude Morin explique avoir fait changer l'en-tête du papier à lettres du MAFQ pour remplacer l'expression Province de Québec par celle de Gouvernement du Québec, affirmant que l'usage s'est répandu ensuite dans toute l'administration. Voir *Mes Premiers ministres*, p. 63. Étant donné sa position de rédacteur de discours du premier ministre, on peut supposer qu'il a aussi contribué à faire la promotion de ce nouveau vocabulaire auprès du grand public.

¹⁶ Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire*, Montréal : Boréal, 1999, p.60-61.

la modernisation de l'État, sous le gouvernement Duplessis, peu d'entre eux sont embauchés, et encore doivent-ils souscrire à des critères particuliers. « Inutile pour les finissants d'allégeance libérale et pour les fauteurs socialistes de troubles (j'appartenais aux uns et aux autres) de s'illusionner : tout emploi « provincial » exigeait cette indispensable carte de compétence que constituait une fidélité unioniste bon teint »¹⁷. L'autre option est d'aller travailler à Ottawa, mais le gouvernement fédéral ne recrute que peu de francophones et ceux-ci n'accèdent pas aux postes importants. Jacques Parizeau connaît cette situation lorsque, docteur en économie de la prestigieuse London School of Economics, il est recruté par la Banque du Canada...pour traduire les rapports annuels de l'institution¹⁸. Ces nouvelles recrues, qui occupent des postes de hauts fonctionnaires, se font aussi appeler technocrates ou mandarins. Peu nombreux dans l'ensemble du gouvernement, leur influence est pourtant importante, puisqu'ils occupent des postes de haut niveau. Une situation qui ne passe pas inaperçue aux yeux des observateurs de la scène politique. Ainsi, en 1965, le journaliste Normand Girard leur consacre un article, dans lequel il déclare, parlant de Morin : « Ses contacts nombreux avec le premier ministre en font un personnage influent. C'est sans doute aussi le plus connu (des hauts fonctionnaires). Son influence tient aussi du fait que tous les ministères sans exception doivent le consulter dès qu'une question met en cause le gouvernement fédéral »¹⁹.

Il ne faut donc pas s'étonner si Claude Morin a rapidement gravi les échelons pour s'installer aux commandes d'un ministère à l'importance inversement proportionnelle à sa taille. L'État-providence québécois qui se développe a un besoin urgent de personnel qualifié, d'autant plus qu'il met sur pied de nouveaux ministères et organismes d'envergure. On n'a qu'à penser à la création d'Hydro-Québec ou encore du ministère de l'Éducation pour comprendre les immenses besoins du gouvernement en matière d'expertise. En peu de temps

¹⁷ Claude Morin, *Les choses comme elles étaient*, p.92.

¹⁸ Pierre Duchesne, *Jacques Parizeau*, tome I, p.198.

¹⁹ Normand Girard, « La puissance nouvelle du Québec tient pour une grande part à ses hauts fonctionnaires », *Le Soleil*, 17 décembre 1965, p.18. Nous aborderons dans les pages suivantes le rôle du MAFP.

donc, la carrière de Claude Morin prend un tournant imprévu. De simple consultant pour le programme libéral lors de la campagne électorale de 1960, il devient bientôt l'unique (ou presque) rédacteur des discours du premier ministre Lesage, une position qui lui permet d'entrer en contact de façon régulière avec lui. « Comme rédacteur de discours, on demeure étonné de la marge de manoeuvre qu'on lui laissait : de ce poste de propagandiste - et avec d'autres, bien sûr - il contribuait à dessiner les contours de la Révolution tranquille, et, par le fait même, à créer cet effet psychologique et rhétorique chez les ministres et les intellectuels du temps qui finit par s'appeler la Révolution tranquille »²⁰. La proximité entre les deux hommes et la liberté laissée à Morin pour la rédaction des discours n'allaient pas sans déranger certaines personnes, à Québec comme à Ottawa, inquiets de l'influence néfaste selon eux qu'il exerce sur Lesage. « Le problème était, à leur avis, que la politique gouvernementale devait ensuite logiquement s'y conformer, en partie du moins »²¹. Certes, il y a là une vérité que Morin lui-même ne nie pas, puisqu'il affirme :

(...) avec le recul, je pense pouvoir dire que ma participation à la conception de ses discours – dont les thèmes, repris par des ministres et par les médias devinrent l'idéologie dominante, du moins fort répandue – a pour beaucoup contribué au façonnement du vocabulaire de la Révolution tranquille, à la définition des problématiques et, en partie, aux solutions proposées sur le plan politique et constitutionnel²².

De là toutefois à affirmer, comme certains l'ont fait, que Morin contrôlait le premier ministre, il y a un pas que nous ne franchirons pas. Certes, de par sa position de rédacteur, il peut exercer une influence sur les orientations du gouvernement québécois, mais, ainsi qu'il le rappelle, « si les positions et idées que j'ai introduites dans les discours de Lesage et dans les mémoires du Québec avaient été déconnectés de la réalité ambiante et des tendances de

²⁰ Michel Lemieux, recension de « Mes premiers ministres », *Politiques et Sociétés*, no.21, hiver 1992.

²¹ Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p.37.

²² Correspondance avec Claude Morin, 6 octobre 2006.

l'opinion, elles n'auraient pas été retenues »²³. Ceux qui l'ont côtoyé de près sont unanimes : le premier ministre est un homme intelligent, qui connaît ses dossiers à fond et qui ne s'en laisse pas imposer²⁴.

1.3.1. Sous-ministre malgré lui

La création d'un ministère des Affaires fédérales-provinciales est inscrite dans le programme libéral de 1960. Pour Jean Lesage, si le fédéralisme exclut la dépendance, il reconnaît les réalités de l'interdépendance²⁵. C'est donc sur ces bases qu'il faut institutionnaliser les relations entre le Québec et Ottawa ainsi qu'entre Québec et les autres provinces. La remise à l'ordre du jour des rencontres interprovinciales témoigne également de cette volonté de favoriser la discussion et la coopération entre les divers gouvernements. Lorsque le projet de loi sur la création du ministère des Affaires fédérales-provinciales est déposé en Chambre le 28 février 1961, l'Union nationale, favorable au projet, considère toutefois « qu'il eut été plus juste de désigner le futur ministère sous le nom de ministère des Relations intergouvernementales ou de ministère des Affaires extérieures »²⁶. Le programme libéral donnait une place importante à la culture et à la langue française et à l'établissement de contacts plus étroits avec la France. Des organisations francophones faisaient aussi partie du plan libéral pour favoriser et accroître le rayonnement de la culture québécoise. En octobre de la même année, Lesage va d'ailleurs inaugurer la Maison du Québec à Paris, accompagné de ministres importants (Lapalme, Lévesque et Gérin-Lajoie entre autres). Claude Morin fait également partie du voyage, affublé du titre de « conseiller économique auprès du conseil exécutif ».

²³ Correspondance avec Claude Morin, 6 octobre 2006.

²⁴ Voir entre autres les témoignages sur Lesage dans *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 1989, 367 p. Voir aussi la biographie de Dale C. Thompson, *Jean Lesage et la révolution tranquille*, Montréal : Trécarré, 1984.

²⁵ Jean Lesage, cité par Jean-Louis Roy dans *Le choix d'un pays*, p.17

²⁶ Joseph Voisard, « Titre faux (Talbot) », *Le Soleil*, 1^{er} mars 1961.

Le rôle du MAFP est d'importance. Son principal mandat est de coordonner les relations entre le Québec et les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Il agit comme un ministère-conseil auprès des autres ministères chaque fois que ceux-ci doivent entrer en contact avec le gouvernement fédéral pour un de leur dossier, tout en coordonnant les relations de chacun²⁷. Morin refuse une première fois le poste de sous-ministre que Lesage lui offre en mai 1961, peu après la création du ministère des Affaires fédérales-provinciales. Il préfère de loin sa carrière de professeur à l'université à un poste de sous-ministre dans un domaine qui le passionne peu pour le moment. Il se demande d'ailleurs pourquoi Lesage s'est tourné vers lui, un néophyte, pour occuper cette fonction. Morin donne ses impressions sur ce qui a pu amener Lesage à faire cette démarche auprès de lui :

Il souhaitait un sous-ministre polyvalent, qui lui servirait en réalité de conseiller plus ou moins tous azimuts et à qui il confierait diverses missions au gré des circonstances et des besoins : par exemple, écrire ses discours! Il lui fallait donc un familier, compréhensif, qui ne s'en tiendrait pas à une définition legaliste de ses responsabilités. Dans cette optique, l'aspect fédéral-provincial du ministère était secondaire, comme l'étaient, à ses yeux, mon ignorance et mon inexpérience en la matière²⁸.

Le poste reste vacant jusqu'en 1963, alors que le premier ministre y désigne Taschereau Fortier, un avocat de Québec. Celui-ci décède la veille de son entrée en fonction et Lesage se tourne de nouveau vers Claude Morin pour occuper le poste. Cette fois, il ne lui laisse guère le choix. Le premier ministre l'avise qu'il a besoin de lui à ses côtés et qu'il n'accepterait pas de refus²⁹. Il n'y a d'autre choix pour Morin que d'accepter de devenir

²⁷ Jean Décary résume dans son mémoire les raisons qui ont présidé à la création du MAFP en 1961, p.40-46. Un mémoire a aussi été consacré entièrement à ce sujet. Voir André Tétrault, « Le ministère des Affaires intergouvernementales : sa création, sa structure et son fonctionnement », mémoire de maîtrise, science politique, Université de Montréal, 1972. Voir également l'article du journaliste Henri Dutil dans *Le Soleil*, « Nouveau ministère », 1^{er} mars 1961, p.1-2.

²⁸ Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p.34.

²⁹ Lesage lui déclare alors avoir besoin d'un « troubleshooter » à ses côtés. Se méprenant sur le sens du terme, Morin traduit le mot par brasseur d'idées, innovateur, celui qui dérange, bouscule, rôle qui lui convenait parfaitement, alors que le sens exact du terme évoquait plutôt celui qui évite les surprises ou prévient les problèmes. Voir *Mes premiers ministres*, p.99-100.

sous-ministre, en considérant cette expérience comme un stage dans la fonction publique, qu'il prévoit durer une année. Il y restera pendant près de huit ans et demi.

Croyant perdre de son influence auprès de Lesage, Morin se rend vite compte que ce poste lui donne au contraire un avantage important. Non seulement continue-t-il de rédiger les discours du premier ministre et d'avoir de fréquents contacts avec lui, mais les bureaux du nouveau ministère sont situés à un endroit des plus stratégique. Le bureau du premier ministre est à une minute à peine, dans l'édifice voisin, et la salle du conseil des ministres est située à quelques dizaines de pieds de la porte des bureaux du MAFP. Morin saisit rapidement l'opportunité que lui offre cette situation en suggérant à des ministres de passer le voir à son bureau après une réunion, pour venir discuter de tel ou tel dossier. « Quoiqu'il en soit, pendant toutes ces années, je profitai pleinement et sciemment de l'incroyable avantage stratégique, sur quiconque dans l'administration, que me procurait ma proximité de deux centres de pouvoir, complémentaires en principe mais parfois en opposition : le bureau du premier ministre, à une minute du mien, et le Conseil des ministres, à dix secondes »³⁰. L'influence de Claude Morin au sein du gouvernement du Québec vient de prendre un nouvel essor.

1.4. Le Comité de la constitution

C'est l'Union nationale qui, la première, propose à l'Assemblée nationale la convocation d'« États généraux du Canada français », réunissant à la fois des membres élus et d'autres issus de la société civile. Lorsque Jean-Jacques Bertrand dépose sa motion, Paul Gérin-Lajoie y propose un amendement pour confier aux seuls élus la tâche de se pencher sur la question de la place du Québec dans la confédération canadienne. Pour Jean-Louis Roy, « l'objectif du proposeur n'était rien de moins que la recherche et la rédaction d'une nouvelle Constitution. L'objectif défini par l'amendement Gérin-Lajoie était plus modeste. Il menait à

³⁰ Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p.113.

la révision du régime fédératif canadien »³¹. La modification est adoptée le 22 mai 1962 à la suite d'un vote unanime et le Comité de la constitution est officiellement formé le 7 juin 1963. Claude Morin, à qui Jean Lesage vient de confier le nouveau ministère des Affaires fédérales-provinciales, se retrouve co-secrétaire du comité avec Charles Pelletier, désigné par l'Union nationale. Les membres qui participent aux travaux ne sont pas d'obscurs députés d'arrière-banc, mais comptent plutôt parmi les élus les plus connus et les plus influents de chacun des partis. Du côté de l'Union nationale, Daniel Johnson, le chef de l'Opposition, ainsi que Jean-Jacques Bertrand, participent aux réunions du comité. Chez les libéraux, Paul Gérin-Lajoie, René Lévesque, Pierre Laporte ainsi que Georges-Émile Lapalme, qui en préside au début les travaux, représentent le Parti libéral. Il n'est pas inutile de souligner que trois d'entre eux seront appelés à diriger le Québec au cours des prochaines années.

On peut aisément comprendre l'avantage que donne à Morin sa position de secrétaire du comité³². À ce titre, il est autorisé à contacter les membres qui participent aux travaux, qu'ils soient d'un parti ou de l'autre. Il apprend à connaître des hommes influents ou appelés à le devenir, et de son côté il se fait connaître davantage. L'ambiance qui règne est particulière : elle ressemble davantage à celle d'un séminaire d'étudiants qu'à une commission parlementaire composée d'opposants politiques³³. Une situation qui surprend, surtout lorsque l'on sait que deux des principaux participants, René Lévesque et Daniel Johnson, se détestent cordialement. Si les insultes pleuvent en Chambre, il en est autrement lors des réunions du Comité, qui voient les rapports entre les deux hommes se régulariser. L'heure n'est plus aux querelles stériles mais bien à l'étude d'une question d'une importance cruciale : la place du Québec dans la confédération canadienne. S'il siège de 1963 à 1967, le comité est particulièrement actif à ses débuts. Après la victoire de l'Union nationale, son

³¹ Jean-Louis Roy, *Le choix d'un pays*, p. 95.

³² André Laurendeau souligne d'ailleurs, en parlant de Morin, qu'« il est vraiment la cheville ouvrière du comité parlementaire : les autres sont des politiciens, trop pris pour consacrer beaucoup de temps à ce travail ». Voir André Laurendeau, *Journal*, Montréal : VLB éditeur/le Septentrion, 1990, p. 258.

³³ Il est d'ailleurs intéressant de noter que le comité est paritaire, soit composé d'un nombre égal de députés libéraux et unionistes.

utilité se fait moins évidente, puisque la pensée de Daniel Johnson sur le sujet est déjà bien définie. La popularité du comité est importante car il « devient rapidement le banc d'essai de nouvelles formules constitutionnelles que les diverses chapelles nationalistes de la société québécoise enfantent à la douzaine en ces temps marqués par une interrogation fondamentale. C'est l'ère des slogans : fédéralisme coopératif, État binational, États associés, statut particulier, Québec d'abord, Indépendance... Le comité de la constitution se révèle le laboratoire d'un peuple à la recherche de son identité »³⁴. Aucune option n'est exclue, pas même celle de l'indépendance et tous, corps intermédiaires, groupes sociaux, individus, sont invités à faire connaître leur point de vue. On peut donc en conclure que l'intention initiale de la motion Gérin-Lajoie, soit de simplement réviser le régime fédératif canadien, n'a pas été respectée. Le Comité s'est plutôt donné un programme beaucoup plus vaste, commandant par ailleurs, à l'initiative de Daniel Johnson, une série d'études auprès de l'Institut de recherche en droit public (IRDP)³⁵.

Pendant son existence, trente-huit mémoires sont soumis au Comité, vingt-quatre provenant de groupes ou d'associations et quatorze d'individus. Sa capacité de rayonnement étant tout de même limitée, le comité bénéficie malgré tout de l'intérêt nouveau que les gens accordent à cette question, particulièrement dans certains milieux, entre autres de la presse qui suivit avec intérêt et attention ses travaux. Pour Jean-Louis Roy, « le bilan des travaux du comité est difficile à établir », et les travaux du comité « accompagnèrent plus qu'ils n'orientèrent l'évolution politique du Québec »³⁶. Pour Morin, « il n'y a pas à en douter, ce comité, dont les réunions s'échelonnèrent sur presque cinq ans, fut bien plus qu'une tribune commode pour politiciens ou groupes de pression. Il contribua, dans le milieu québécois, au mûrissement de certaines idées et enrichit la discussion sur la réforme constitutionnelle ³⁷ ».

³⁴ Pierre Godin, *Daniel Johnson*, tome I, Montréal : Éditions de l'Homme, 1980, p.398

³⁵ Ces études seront publiées entre 1967 et 1969 par les Presses de l'Université de Montréal sous les titres suivants : *Les pouvoirs extérieurs du Québec, L'immigration et les droits du Canada et du Québec, La Cour Suprême et la Constitution, Les tribunaux administratifs et la Constitution, Le pouvoir déclaratoire du Parlement.*

³⁶ Jean-Louis Roy, *Le choix d'un pays*, p.110.

³⁷ Morin, *Mes premiers ministres*, p.151

Dans son mémoire, Jean Décary souligne que Claude Morin, en tant que secrétaire du Comité de la constitution et sous-ministre des Affaires fédérales-provinciales, était à la fois le rédacteur des mémoires québécois aux conférences fédérales-provinciales et la personne-ressource que l'on consultait sur l'orientation des négociations³⁸. Morin va dans le même sens lorsqu'il parle de sa situation à l'époque : « De façon générale, il est sûr que, comme secrétaire du Comité parlementaire et au courant des consensus, j'ai fait le lien entre les travaux du Comité et le contenu des mémoires présentés par le Québec aux diverses conférences fédérales-provinciales, mémoires que j'écrivais »³⁹. Les discussions du comité se reflétaient par la suite dans les mémoires du Québec et sur les positions de celui-ci sur la question constitutionnelle.

1.5. Négociations constitutionnelles : La formule Fulton-Favreau

Rien ne laisse prévoir l'importance que prend rapidement la question constitutionnelle après l'élection des libéraux. En 1959, Lesage publie un petit livre intitulé *Lesage s'engage*, dans lequel il fait connaître ses positions sur différents sujets. La question de la révision constitutionnelle n'y est pas abordée. Quant au programme libéral de 1960, il ne contient que deux propositions qui concernent ce sujet. S'il y a un thème que l'on peut qualifier de « central » aux propositions libérales, c'est celui de l'autonomie provinciale, perçue non plus comme un moyen de défense contre un gouvernement fédéral centralisateur mais plutôt comme « la condition nécessaire à la réalisation des réformes touchant les diverses facettes de la société québécoise »⁴⁰. C'est d'ailleurs cette volonté de modernisation et de réforme qui va éventuellement amener le gouvernement à réclamer un nouveau partage des pouvoirs. Mais en 1960, les libéraux n'en sont pas encore là.

³⁸ Jean Décary, *Claude Morin et les relations internationales du Québec*, mémoire de maîtrise, UQÀM, 2002, p.79.

³⁹ Claude Morin, cité dans Jean Décary, p.79.

⁴⁰ Gérard Boismenu, « La pensée constitutionnelle de Jean Lesage », dans *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, Québec : PUQ, 1989, p.77

Quelques mois avant l'élection des libéraux de Jean Lesage, lors des débats sur le discours du trône, le premier ministre Diefenbaker laisse entendre qu'il a l'intention de modifier un aspect mineur de la constitution qui porte sur l'âge de retraite des juges des cours supérieures. Du même souffle, il formule le souhait qu'une formule d'amendement soit adoptée au Canada afin de mettre fin aux appels à Londres, dernier lien de dépendance que l'ancienne colonie entretient avec la métropole britannique. Lors de la conférence fédérale-provinciale du 25 juillet 1960 Jean Lesage répond à l'appel de Diefenbaker et propose « que la présente conférence décide de reprendre les discussions sur le rapatriement et la formule d'amendement de la Constitution afin que soit levées les restrictions importantes à la souveraineté fédérale et provinciale qu'implique le recours à Londres »⁴¹. Lesage ne s'en tient pas alors seulement à la formule d'amendement, il propose également de relancer les discussions constitutionnelles sur la base des modifications suivantes : création d'un tribunal constitutionnel (qui relèverait des deux ordres de gouvernement et non pas d'un seul) et inclusion dans la constitution d'une Déclaration des Droits fondamentaux de l'homme.

Les négociations qui débutent à l'automne 1960 vont se poursuivre jusqu'en 1965. Jean Lesage croit encore possible de trouver un terrain d'entente entre Ottawa et Québec par le biais de la négociation et la signature d'ententes. N'a-t-on pas réussi à créer la Caisse de dépôt? N'a-t-on pas signé une entente concernant l'aide fédérale aux municipalités? Bien des dossiers ont été réglés ainsi. « Si la pensée constitutionnelle qui accompagne le début de la Révolution tranquille apparaît rudimentaire, il faut voir que la politique gouvernementale est toute centrée sur l'exercice de la souveraineté provinciale »⁴². C'est justement en exerçant sa souveraineté dans le cadre de la constitution que le gouvernement du Québec prendra la pleine mesure de ses limites. Le rôle du Québec comme seul gouvernement contrôlé par des francophones vient renforcer l'importance d'avoir une plus grande marge de manœuvre au sein du Canada. Pour le moment, le fédéralisme canadien tel qu'il est permet au Québec de jouer son rôle auprès des Canadiens français. De plus, peu après l'élection des libéraux à

⁴¹ Jean-Louis Roy, *Le choix d'un pays*, p.15.

⁴² Gérard Boismenu, « La pensée constitutionnelle de Jean Lesage », dans *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, Québec : PUQ, 1989, p.82.

Ottawa, le nouveau premier ministre Pearson se montre ouvert à satisfaire aux exigences nouvelles du Québec, entres autres en faisant la promotion du « fédéralisme coopératif ». De façon générale, cela signifie que le gouvernement central se montre en faveur d'une décentralisation dans certains domaines, à condition que cela soit offert à toutes les provinces et non pas exclusivement au Québec par exemple, ce qui ressemble davantage à du fédéralisme asymétrique et qui, appliqué au seul Québec, mène à un statut particulier, ce que beaucoup au Canada anglais sont incapables d'accepter, au nom de l'égalité des provinces.

Morin affirme que beaucoup, à l'époque, y compris lui-même, se sont mépris sur le sens concret à donner à la notion de « fédéralisme coopératif » telle que formulée par Pearson. Certains en concluent que le gouvernement fédéral s'engage à respecter les compétences des provinces et à leur accorder des ressources supplémentaires pour qu'elles s'en chargent elles-mêmes⁴³. La vision du fédéral est tout autre : il s'agit, certes, d'amener les deux gouvernements à coopérer, mais l'objectif est de faciliter la mise en place par Ottawa de programmes touchant à des domaines de compétence provinciale. Autrement dit, le gouvernement central souhaite que les provinces coopèrent pour lui permettre d'envahir leur champ de compétence. Lors d'un discours à l'Université de Moncton, Lesage relève lui aussi les deux interprétations données au « fédéralisme coopératif » de Pearson : d'un côté, certains considèrent qu'il s'agit d'« obtenir le concours des provinces à des politiques centralisatrices », alors que pour d'autres, dont Lesage, c'est le « début d'une nouvelle ère dans les relations fédérales-provinciales », une ère marquée par la coopération, la consultation et la remise aux provinces des ressources financières nécessaires⁴⁴. On peut se demander par ailleurs ce qu'il y a de nouveau dans ce type de fédéralisme formulé par Pearson, puisque de façon générale, les provinces, à l'exception du Québec, ne se sont jamais vraiment opposées à l'intrusion fédérale dans leurs champs de compétences, quand elles ne revendiquaient pas elles-mêmes la mise en place de programmes par Ottawa. Morin relève

⁴³ Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p.81.

⁴⁴ Jean Lesage, « Discours prononcé lors de l'attribution d'un doctorat d'honneur à l'Université Moncton, 17 mai 1964 », p.2, cité dans Gérard Boismenu, « La pensée constitutionnelle de Jean Lesage », dans Robert Comeau, dir, *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, p.90.

cette différence entre le Québec et les autres provinces, alors qu'il assiste à sa première conférence fédérale-provinciale à Ottawa en 1963 : « Il y avait tout un décalage entre nos préoccupations et celles des autres provinces. Le Québec mettait en doute aussi bien le fondement constitutionnel des projets fédéraux que leur efficacité réelle. Les autres provinces avaient tendance à les accepter et s'attachaient davantage à leurs modalités possibles d'application »⁴⁵.

En plus de mettre de l'avant le « fédéralisme coopératif », Pearson propose lors de la rencontre d'août 1964 la possibilité pour les provinces de se prévaloir de la formule de « opting-out » ou du « droit de retrait », qui permet à une province de prendre entièrement en charge des programmes jusque-là gérés conjointement par les deux ordres de gouvernement, ou gérés seulement par Ottawa mais touchant à un domaine de juridiction provinciale. Cependant, les provinces qui décident de se retirer de la gestion conjointe des programmes vont demeurer soumises aux règles en vigueur, règles dictées par le gouvernement fédéral (les normes nationales). Le Québec est la seule province à se montrer intéressée à conclure de telles ententes, mais Lesage est opposé à ce que la province demeure soumise aux normes fédérales.

1.5.1. Rejet de Fulton-Favreau

C'est donc sur un fond de « victoires »⁴⁶ du Québec et d'ouverture de la part d'Ottawa que se déroulent les négociations sur la formule Fulton-Favreau en 1964. Si les premiers ministres provinciaux s'opposent d'abord à la formule qui leur est présentée par le ministre de la Justice fédéral, parce qu'ils la considèrent comme trop rigide (il était prévu que la règle de l'unanimité s'appliquerait pour modifier la constitution), les négociations vont cependant se poursuivre jusqu'en 1964. Le 14 octobre, les premiers ministres

⁴⁵ Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p.84.

⁴⁶ Morin a décrit en détails, dans *Le pouvoir québécois en négociation*, la portée réelle de ce que l'on considérait alors comme des victoires du Québec. Il souligne entre autres, exception faite de la Caisse de Dépôt, le caractère temporaire et révoicable des ententes alors conclues.

provinciaux donnent leur accord à ce que l'on appelle la formule Fulton-Favreau. Il ne reste plus aux législatures provinciales qu'à approuver la formule. Claude Morin, sous-ministre depuis 1963 au MAFP et donc responsable du dossier, a suivi les négociations de près. S'il est au départ du même avis que Lesage, sa position va se modifier peu à peu.

C'est à la conférence interprovinciale de Jasper, en août 1964, que Lesage donne son accord à la formule Fulton-Favreau et donc au rapatriement de la constitution. Les discussions sur ce point se font à huis clos, l'entourage du premier ministre québécois n'étant pas là pour le conseiller. Le temps presse en ce qui concerne le rapatriement, car les premiers ministres provinciaux ont dans leur mire la conférence commémorative de Charlottetown des 1^{er} et 2 septembre. Ils voudraient bien qu'une annonce officielle y soit faite. Morin, qui doit préparer l'allocution de Lesage, a eu le temps de réfléchir à la question ces deux dernières semaines. Le discours qu'il rédige est plus nuancé que l'accord officieux que Lesage a donné aux premiers ministres provinciaux, deux semaines plus tôt. « Dans son allocution, il se montra favorable à l'abolition du lien colonial du Canada avec la Grande-Bretagne, c'est-à-dire au « rapatriement » dans son sens étroit. Sauf qu'il proposa – ce qu'il n'avait jamais encore laissé entendre – de donner, disait-il, plus de souplesse à la formule Fulton-Favreau, en y insérant la possibilité qu'Ottawa délègue certains de ses pouvoirs à *une* province en particulier, et non plus à un minimum de quatre comme la formule le stipulait alors »⁴⁷. La version de la formule à laquelle Lesage avait donné son accord se présentait comme suit : la règle de l'unanimité était requise pour toute modification constitutionnelle. Cependant, il était possible pour une province de déléguer ses pouvoirs dans un domaine à Ottawa, si elle en faisait la demande. Pour une délégation en sens inverse, il fallait que quatre provinces en fassent la demande à Ottawa. De plus, les dispositions qui concernent les pouvoirs d'une province ne peuvent être amendées sans l'accord de celles-ci. Les dispositions n'entrant pas dans les deux premières catégories peuvent être modifiées par sept provinces sur dix, comptant pour plus de 50% de la population. L'inquiétude des autres premiers ministres est de courte durée : Lesage n'insiste pas sur sa nouvelle proposition. À la

⁴⁷ Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p.157. Morin affirme que cette proposition de modification lui a été inspirée par les commentaires de Paul Gérin-Lajoie.

rencontre des procureurs généraux et des ministres de la Justice qui se réunissent la première semaine d'octobre à Ottawa⁴⁸, Gérin-Lajoie propose une nouvelle modification. « La formule d'amendement devrait prévoir une compensation financière fédérale pour une province qui refuserait de déléguer des pouvoirs à Ottawa, alors que le reste du Canada y consentirait »⁴⁹. La suggestion de Gérin-Lajoie ne fut pas retenue. En gros donc, la formule demeure la même.

L'appui de Lesage à la formule Fulton-Favreau en surprend plusieurs, dont Morin. L'explication qu'il en donne est que, à la suite du déblocage d'avril 1964, Lesage cherche à retourner l'ascenseur à Pearson. Le premier ministre fédéral a fait preuve d'une grande ouverture d'esprit à l'égard des demandes du Québec et la plupart des dossiers litigieux ont été réglés. Lesage a depuis fait grand cas de cette « victoire » du Québec. Le rapatriement de la constitution est, depuis 1960, de grande importance pour le gouvernement fédéral. De plus, à l'époque, peu de gens se questionnent sur la portée de l'opération sur le statut et les pouvoirs du Québec. Avec le temps, de plus en plus de gens s'interrogent sur les conséquences qui vont en découler. Daniel Johnson, chef de l'opposition, saute sur l'occasion pour dénoncer la formule et se faire le porte-parole des nationalistes. Il considère la formule inacceptable pour le Québec, car non seulement elle ne lui offre aucun statut particulier mais elle rend même impossible de l'acquérir dans le futur, puisque peu importe le changement demandé, au moins trois autres provinces devront appuyer le Québec⁵⁰. Selon Pierre Godin, Johnson a trouvé la faille de Jean Lesage : « L'appui inconditionnel du premier ministre à une formule d'amendement qui soumet l'avenir du Québec au veto du Canada anglais, ou même d'une seule province comme l'Île-du-Prince-Édouard, l'isolera des

⁴⁸ L'accélération du processus de négociation est évidente : en deux mois à peine, le dossier est passé au niveau des premiers ministres pour ensuite passer dans les mains des juristes, dernière étape de révision de la formule et de ses modalités.

⁴⁹ Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p. 158.

⁵⁰ Daniel Johnson, *Égalité ou indépendance*, Montréal : Éditions Renaissance, 1965, p.123. À d'autres occasions, c'est la règle de l'unanimité qui s'applique. Dans un cas comme dans l'autre, le Québec doit trouver des alliés dans les autres provinces, peu importe les modifications qu'il réclame.

éléments nationalistes et intellectuels qui l'ont soutenu jusqu'ici »⁵¹. Mais si Johnson se prononce contre la formule, ce n'est pas seulement pour des raisons d'opportunisme politique, mais bien parce qu'il considère que l'adoption de la formule Fulton-Favreau enlèverait au Québec toute possibilité d'augmentation de ses pouvoirs, le droit exclusif de proposer des modifications revenant à Ottawa⁵².

Claude Morin est d'avis que Lesage a mal jugé la situation, ne prenant pas assez en compte le flou constaté dans la répartition des pouvoirs entre Ottawa et les provinces⁵³. En effet, depuis que le Québec est entré sur la voie de l'État-providence, les conflits avec Ottawa se sont multipliés, et certains commencent à penser qu'il serait davantage dans l'intérêt du Québec de donner d'abord son accord à une nouvelle répartition des pouvoirs, quitte à s'entendre ensuite sur une formule d'amendement. Selon Gérard Boismenu, « le partage des compétences prévu dans la constitution ne semblant pas problématique, le rapatriement de la constitution et la formule d'amendement se posent en soi comme des questions tout à fait indépendantes de quelque autre considération »⁵⁴. C'est justement ce qui commence à changer en 1965. L'opposition s'attaque de plus en plus féroce à la formule Fulton-Favreau, et des éléments nationalistes ainsi que des intellectuels tels le constitutionnaliste Jacques-Yvan Morin⁵⁵ ou encore Claude Ryan, dénoncent eux aussi la formule et la position du gouvernement libéral. Pour le professeur Jacques-Yvan Morin, la question qui se pose est la suivante : « Était-il politiquement acceptable de subordonner l'avenir constitutionnel du Québec, et en particulier l'élargissement de son autonomie ou

⁵¹ Pierre Godin, *Daniel Johnson, tome II*, p.25.

⁵² Dale C. Thompson, *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, p. 439.

⁵³ Correspondance avec Claude Morin, 9 octobre 2006. Morin précise cependant qu'à cette époque, personne ne se posait encore ce genre de question.

⁵⁴ Gérard Boismenu, « La pensée constitutionnelle de Jean Lesage », dans *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, Québec : PUQ, 1989, p.80.

⁵⁵ À l'occasion d'un débat organisé à l'Université de Montréal, Lévesque et Laporte, venus pour défendre la position du gouvernement, affrontèrent le constitutionnaliste Jacques-Yvan Morin, qui attaque durement la formule et sort vainqueur du débat.

l'extension de ses pouvoirs, au consentement de toutes les provinces, voire d'un certain nombre d'entre elles? »⁵⁶.

Prenant prétexte d'une tournée dans l'Ouest canadien à l'automne 1965, tournée qui avait pour objectif de faire prendre conscience au reste du Canada l'évolution récente du Québec, Lesage en revient en concluant que le Québec demeure incompris du reste du Canada. Il faut dire que la plupart des membres influents de son cabinet avaient finalement renoncé à appuyer la formule. La campagne de l'Union nationale contre Fulton-Favreau, relayée et soutenue par les médias, avait probablement eu un impact important dans la décision de Lesage. Pour Claude Morin, Lesage n'avait pas tenu compte d'un élément essentiel. En quelques années, le statut du Québec a évolué de celui de province à celui de peuple, grâce aux discours et à l'action du gouvernement libéral⁵⁷.

⁵⁶ Jacques-Yvan Morin, « Jean Lesage et le rapatriement de la Constitution », dans Robert Comeau, dir, *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, p.120.

⁵⁷ Claude Morin, *Les choses comme elles étaient*, p.175.

CHAPITRE II

ÉVOLUTION DE LA POSITION QUÉBÉCOISE, 1966-1970

La défaite des libéraux aux mains de l'Union nationale en 1966 est pour plusieurs le signal que la fin de la Révolution tranquille est arrivée. Comment pourrait-il en être autrement avec le retour au pouvoir du parti de Duplessis? Pourtant, Morin découvre rapidement que Johnson, sous ses airs de politicien de village, se trouve parfaitement à son aise dans le rôle de premier ministre. Plutôt que de renvoyer les hauts fonctionnaires libéraux, il les conserve à leur poste, préférant conserver leur expertise et profiter de leur connaissance de l'État québécois en construction. C'est ainsi que Morin, mais aussi Parizeau et plusieurs autres, vont voir leur influence augmenter, au point où les journalistes vont surnommer cet entourage de conseillers gouvernementaux le « cabinet noir ». Le sous-ministre retourne donc rapidement à ses tâches habituelles, la seule chose qui l'inquiète étant la ligne que Johnson entend suivre dans les dossiers intergouvernementaux d'abord, constitutionnels ensuite. Car malgré l'échec de la formule Fulton-Favreau, les discussions reprennent entre Ottawa et les provinces sur la question du rapatriement de la constitution. Johnson met les choses au clair : il faut d'abord négocier, sur la base de l'égalité des deux peuples fondateurs, la distribution des pouvoirs. Une position que Morin, pour qui l'État québécois est le seul outil politique sur lequel la nation québécoise a le contrôle pour assurer son développement, ne peut qu'endosser.

C'est avec le retour des libéraux au pouvoir en 1970 que les choses changent pour Morin. Bourassa privilégie une nouvelle approche dans ses rapports avec Ottawa et les autres provinces : les échanges directs, au téléphone¹. Bien que l'aile provinciale du parti soit indépendante depuis les années cinquante, les rapports avec le gouvernement libéral à Ottawa sont beaucoup plus étroits, le contact plus direct. Louis Bernard met également en

¹ Un membre du cabinet du Premier ministre aurait déjà dit à Morin : « Quand Robert se réveille le matin, il ne prend pas d'abord ses lunettes, mais le téléphone ! ». *Mes Premiers ministres*, p.369. Morin confirme par ailleurs que le téléphone est l'outil de travail de prédilection de Bourassa.

garde les Québécois contre le gouvernement Bourassa : « Il importe que l'opinion publique soit pleinement consciente du changement de tactique qui est survenu par rapport à l'ancienne politique de façon à ne pas prendre une absence de débat public pour une absence de conflit d'intérêts »². Le premier ministre libéral veut éviter les conflits, il veut montrer aux Québécois que le fédéralisme canadien fonctionne et qu'il est rentable pour le Québec. Les négociations constitutionnelles sont relancées une fois de plus, pour en arriver à la Charte de Victoria, qui est acceptée par tous les premiers ministres provinciaux. Cependant, au Québec, on assiste à une levée de boucliers dans les milieux nationalistes, comme pour la formule Fulton-Favreau quelques années auparavant. Et comme Lesage avant lui, Bourassa devra revenir sur la parole donnée. Après cet épisode, Morin, que l'on tient de plus en plus à l'écart, démissionne.

2.1. L'Union nationale au pouvoir

Le soir du 5 juin 1966, c'est la consternation dans le camp libéral. Malgré les sondages qu'ils ont commandés et qui les donnent gagnants³, les libéraux connaissent une campagne électorale difficile. Daniel Johnson, le chef de l'Union nationale, se fait le porte-étendard des nationalistes et ne cesse de rappeler aux électeurs québécois que Jean Lesage a donné son accord à la formule Fulton-Favreau, formule qui, selon Johnson, soumet le Québec à la volonté de n'importe quelle province. Lesage laisse planer le doute sur ses intentions et des électeurs, encore incertains de sa position sur ce sujet, le questionnent là-

² Louis Bernard, « Le départ de Claude Morin ou l'échec de la 3^e voie », *Le Devoir*, 10 septembre 1971.

³ Selon ce qu'en dit Morin à propos de ces sondages, « ceux des libéraux semblaient leur donner une avance insurmontable sur l'Union nationale. Ils révélaient bon nombre d'indécis, mais en supposant que ces indécis (ou discrets) voteraient comme les autres électeurs, on pouvait conclure à une victoire libérale largement assurée », *Mes premiers ministres*, p.203. Peter Desbarats affirme quant à lui que les sondages du PLQ lui accordaient 85 sièges sur 108. Voir *René Lévesque*, Toronto : McLelland et Stewart, 1977, p.138.

dessus⁴. C'est la stratégie de l'Union nationale, qui se fait la porte-parole des nationalistes et des mécontents de la Révolution tranquille, plutôt que celle des libéraux, centrée sur le chef et sa personnalité, qui porte fruit, et même si les libéraux récoltent une proportion plus importante du vote (47% contre 41%), l'Union nationale l'emporte avec une mince majorité de sièges (56 contre 50, et deux indépendants) grâce à une carte électorale qui favorise les régions et le vote RIN.

À Québec, Morin et ses collègues sont stupéfaits. Quel avenir espérer pour ces fonctionnaires « rouges », maintes fois attaqués par celui qui est maintenant leur nouveau patron? Le soir de l'élection, alors que sortent les résultats des régions éloignées et que l'Union nationale confirme son avance, Pierre Godin, le biographe de Daniel Johnson, affirme que Morin reçoit des appels d'Ottawa. « Au beau milieu de la soirée des élections, en effet, alors que le vent tournait irrémédiablement du côté des unionistes, on lui avait téléphoné d'Ottawa pour lui offrir un poste de sous-ministre au fédéral et, les jours suivants, il avait reçu d'autres propositions »⁵. De son côté, Morin affirme avoir en effet été contacté par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire de Maurice Sauvé, qu'il connaît depuis 1959 et avec qui il s'est lié d'amitié⁶. Ce n'est cependant pas un poste de sous-ministre mais plutôt un poste d'ambassadeur qu'on lui offre alors⁷.

⁴ Voir *Le Devoir*, 3 juin 1966, p.10. Dale C Thompson souligne par ailleurs qu'il ne fut aucunement mention de la formule Fulton-Favreau par les libéraux durant la campagne électorale. Dale C. Thompson, *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, Saint-Laurent : Trécarré, 1984, p.452.

⁵ Voir Pierre Godin, *Daniel Johnson, tome II*, Montréal : Les éditions de l'homme, 1980, p.141. Graham Fraser, sans donner plus d'indications, affirme que Morin a été appelé à deux heures du matin pour se faire offrir un poste important dans l'administration fédérale. Voir *Le Parti québécois*, p.212

⁶ Morin et Sauvé se sont connus en 1959, alors que Morin participe à un des comités chargés de trouver des idées susceptibles d'être intégrées au programme du PLQ pour les élections à venir. Ils se retrouveront également en 1964, alors que les négociations entre Québec et Ottawa, entre autres à propos du régime des rentes, sont dans un cul-de-sac. Sauvé et Kent vont se rendre à Québec pour résoudre la question avec Morin et Castonguay. Maurice Sauvé est alors ministre fédéral des Forêts.

⁷ Correspondance avec Claude Morin, 19 décembre 2006. Morin affirme que Pearson avait donné son accord pour qu'on lui fasse cette proposition, ce que Mme Jeanne Sauvé lui aurait confirmé à l'époque. Pearson aurait entre autres grandement apprécié le travail de Morin dans les négociations de 1964. Fraser mentionne également cette offre que Morin aurait reçue d'un « poste important » dans l'administration publique fédérale. Voir Fraser, *Le Parti québécois*, p.212.

Même si l'Union nationale a remporté l'élection, Morin et ses collègues décident de rester en poste et d'attendre la suite des événements. D'abord parce qu'ils ne veulent pas faciliter la tâche aux unionistes, qui vont se retrouver avec l'odieuse de mettre à la porte des hommes qui sont identifiés à des aspects importants de la Révolution tranquille. Ensuite et surtout, parce que Jean Lesage leur demande de rester. Il tient à la modernisation de la fonction publique québécoise, qu'il considère comme une de ses plus importantes réalisations personnelles⁸. Les hauts fonctionnaires recrutés par les libéraux de Jean Lesage sont donc tous à leur poste lorsque Daniel Johnson fait son entrée dans les bureaux du premier ministre. Ils sont cependant incertains quant au sort qui leur sera réservé. Certains d'entre eux, Arthur Tremblay surtout, ne donnent pas cher de leur peau. En effet, au début de l'année, Johnson a demandé la démission du sous-ministre de l'Éducation : « Je crois que le temps est maintenant venu de demander au gouvernement de rendre des comptes et (...) je dois demander la démission du ministre de l'Éducation et de son sous-ministre, monsieur Tremblay »⁹.

Pourtant, le nouveau premier ministre n'a pas, malgré ce qu'il en a dit, l'intention de mettre à la porte ces hommes qui connaissent bien le fonctionnement de l'État québécois. Il ne peut guère se permettre de se passer de leur expertise car l'expérience fait défaut à la majorité des nouveaux élus. Cette situation l'oblige à donner à ses députés les plus expérimentés deux ministères et à leur adjoindre un ministre d'État (ou ministre junior) qui apprendra avec eux le métier. Dans un éditorial publié deux jours après les élections, Claude Ryan soulève d'ailleurs la question de l'expérience: « Nous demeurons convaincus que l'équipe de l'Union nationale n'était pas prête à assumer tout de suite le pouvoir. Il sera difficile, pour le chef du prochain gouvernement, de trouver parmi ses députés des hommes

⁸ Selon les propos que rapporte Morin d'un entretien avec Lesage au moment de ce départ. Voir *Mes premiers ministres*, p.211.

⁹ Cité dans Paul Gérin-Lajoie, *Combats d'un révolutionnaire tranquille*, Montréal : Centre Éducatif et Culturel inc., 1989, p.333. Gérin-Lajoie souligne aussi (p.337) que l'inquiétude régnait parmi les hauts fonctionnaires, les Morin, Parizeau, Bélanger et Bolduc, qui se réunissent chez Tremblay au lendemain de l'élection pour faire le point.

aptes à chausser du jour au lendemain les bottes des Lévesque, des Gérin-Lajoie, des Kierans, des Laporte ». Et le directeur du *Devoir*, lucide, d'en arriver plus loin à la conclusion que d'un côté comme de l'autre (pour les hauts fonctionnaires recrutés par les libéraux comme pour le nouveau gouvernement), on devra d'abord et avant tout penser au bien de l'État du Québec¹⁰. Mettant de côté la politique partisane, les nouveaux élus « bleus » vont rapidement apprendre à apprécier l'expertise des hauts fonctionnaires « rouges ».

2.2. Le « Cabinet noir »¹¹

Avec l'arrivée d'une nouvelle équipe au pouvoir, Morin n'est plus en charge de rédiger les discours du premier ministre. Daniel Johnson a déjà un rédacteur attitré en la personne de Charles Pelletier. S'il n'est plus responsable de la rédaction des discours du premier ministre, la rédaction des mémoires du Québec aux différentes conférences fédérales-provinciales ou interprovinciales font toujours partie de ses tâches de sous-ministre. Daniel Johnson, tout comme Lesage avant lui, se charge du ministère des Affaires fédérales-provinciales. Toujours à son poste, Morin rencontre le nouveau premier ministre quelques jours après l'élection. Voulant s'assurer de la fidélité du haut fonctionnaire libéral, Johnson lui demande alors s'il a participé à la rédaction du programme libéral de 1960 de même qu'à la campagne de 1962. Pris de court, Morin acquiesce. Johnson, rassuré par sa sincérité, sait qu'il peut lui faire confiance¹². Le premier ministre ira même jusqu'à faire une déclaration à la presse pour confirmer que le sous-ministre « rouge » a toute sa confiance pour présenter les positions du gouvernement à la réunion du comité fiscal de juillet 1966¹³.

¹⁰ Claude Ryan, « La nouvelle situation politique à Québec », *Le Devoir*, 7 juin 1966.

¹¹ Pierre Godin utilise cette expression pour parler des conseillers qui entourent le Premier ministre. *Daniel Johnson, tome I*, p.296.

¹² Selon ce que rapporte Morin dans *Mes premiers ministres*. Voir p. 219-220. Morin avait également aidé Jean Lesage à se préparer pour le premier débat télévisé des chefs, en 1962, débat que Lesage avait remporté haut la main.

¹³ « Québec-Ottawa : M. Johnson se fie à M. Morin », *Le Devoir*, 23 juin 1966.

Il faut dire que la virulente campagne de l'Union nationale contre les hauts fonctionnaires libéraux a eu des échos à l'extérieur du Québec et Morin craint que sa crédibilité en soit affectée. Les représentants des autres provinces risquent de le considérer comme un homme en sursis et ne pas considérer avec sérieux ses propositions, c'est-à-dire celles du Québec.

La situation de Morin ne change donc pas tellement : occupé par de nombreux dossiers, le nouveau premier ministre lui laisse le champ libre. Rapidement, le sous-ministre reprend là où il a laissé avant l'élection : le nouveau gouvernement ne peut se passer de l'expertise des hauts fonctionnaires et ces derniers continuent à exercer une influence importante sur les décisions du gouvernement. Profitant de la marge de manœuvre qu'on lui laisse, Morin use avec Johnson de la même technique qu'il a inaugurée sous Lesage : il prépare d'abord, avec ses collaborateurs, les mémoires du Québec. Une fois le mémoire terminé, il le fait d'abord circuler auprès des conseillers du premier ministre, pour ensuite lui présenter. La méthode s'avère efficace : au souvenir de Morin, jamais aucun document n'a été modifié de façon majeure¹⁴.

En plus des membres de son gouvernement, qu'il consulte sur les orientations à prendre, le premier ministre est entouré d'un ensemble de familiers, conseillers plus ou moins officiels regroupant personnel politique, fonctionnaires et autres conseillers provenant parfois de l'extérieur, dont l'importance est déterminante. Tout comme Lesage avant lui, Johnson a son entourage de conseillers et Morin est rapidement inclus dans le cercle des familiers. Non seulement connaît-il à fond ses dossiers, mais en tant que secrétaire du Comité sur la constitution, il a eu l'occasion de se faire connaître des membres les plus importants de l'Union nationale. Selon Graham Fraser, sous Johnson, « Morin devient plus influent que jamais »¹⁵. De son côté, Morin constate qu'il s'est mépris sur Johnson, qui se révèle être un véritable homme d'État plutôt que le petit politicien de village à courte vue que plusieurs croyaient qu'il était. Le courant passe très bien entre les deux hommes. Selon

¹⁴ Voir Jean Décary, *Claude Morin et les relations internationales du Québec*, p.80.

¹⁵ Graham Fraser, *Le Parti québécois*, Montréal : Libre Expression, 1984, p.54. Fraser considère que le débat nationaliste, qui prend à cette époque encore plus d'importance, n'est pas étranger à l'augmentation de l'influence de Morin sur le Premier ministre.

Pierre Godin, Morin « tient Johnson pour un chef politique de grande classe. Admiration qui n'est pas à sens unique car le premier ministre le préfère à tous les autres technocrates. "Brillant et génial", dit-il de lui quand il le voit manœuvrer les stratèges fédéraux dont il devine les moindres tactiques. Claude Morin a découvert avec surprise que Johnson, encore plus que Lesage, aime s'appuyer sur la technocratie pour gouverner »¹⁶. Il y a cependant une raison importante qui peut expliquer que Johnson s'appuie ainsi sur les hauts fonctionnaires. Certes, la compétence en est une, mais il ne faut pas oublier l'état de santé précaire du premier ministre : il est cardiaque. « Il y a eu moins de direction politique sous Johnson, qui tombe rapidement malade. Jacques Parizeau, en plus d'être conseiller, est presque devenu un ministre »¹⁷.

2.3. La fin du Comité de la constitution

Un peu plus de six mois après sa prise du pouvoir, le premier ministre Johnson dépose en chambre une résolution qui élargit le mandat du comité de la constitution. Il y est principalement proposé d'abolir le Conseil législatif pour le remplacer par un organisme représentatif des corps intermédiaires ainsi que d'étudier les modalités de convocation d'une assemblée constituante « qui puisse parler au nom du peuple québécois en ce qui concerne la Constitution interne du Québec et la négociation d'un nouvel ordre constitutionnel canadien »¹⁸. Malgré ces bonnes intentions, les travaux du comité sont loin d'être relancés.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation, le principal étant que Daniel Johnson travaille depuis déjà quelques années à développer sa propre position constitutionnelle, qui, sans être en rupture avec celle de Lesage, comporte des éléments nouveaux. Lesage, alors au gouvernement, donne la priorité au rapatriement de la constitution et à la recherche d'une

¹⁶ Pierre Godin, *Daniel Johnson, tome I*, p. 298.

¹⁷ Entrevue de Pierre Duchesne avec Louis Bernard. Voir *Parizeau, tome I*, Montréal : Québec/Amérique, 2001, p.388-389.

¹⁸ *Journal des débats*, 1^{ère} session, 28^e législature, 21 février 1967, p. 1442-1451.

formule d'amendement. Johnson, quant à lui, ne cherche pas à modifier certains aspects de la constitution : il veut que l'on en rédige une entièrement nouvelle. Il veut non seulement redéfinir le Canada à dix, mais également construire le Canada à deux. Dans son ouvrage *Égalité ou indépendance*, il écrit, à propos de la nouvelle constitution : « Cette constitution devrait, à mon sens, être conçue de telle façon que le Canada ne soit pas uniquement une fédération de dix provinces, mais une fédération de deux nations égales en droit et en fait »¹⁹. Si les grandes lignes sont connues, l'option constitutionnelle de Daniel Johnson demeure toutefois à préciser. Claude Morin, à qui Johnson a recommandé de lire l'ouvrage pour l'aider à définir la position du Québec dans les négociations avec le reste du Canada, demeure perplexe malgré tout : « Égalité du Québec avec le reste du Canada ou égalité entre Canadiens français et Canadiens anglais? Quelle sorte d'indépendance? »²⁰. L'Union nationale, en prenant position non plus seulement pour un renouvellement du fédéralisme dans le cadre de la constitution actuelle, mais plutôt pour une nouvelle constitution, a choisi son option constitutionnelle, mais elle reste à préciser.

Pendant son existence, le comité de la constitution étudie six différentes solutions au problème constitutionnel, allant de l'indépendance au statu quo, mais n'en retient aucune²¹. Le comité ne rédigera jamais de rapport final, ce qui, pour André Laurendeau, est une bonne nouvelle : « Un comité parlementaire incluant quatre ministres du gouvernement, ainsi que le chef de l'Union nationale, son principal lieutenant, et quelques anciens ministres, pèsera lourd sur l'avenir politique immédiat. Les deux partis se trouveront même dans une situation sans précédent, si le rapport est anonyme : car alors ils se retrouveront engagés sur une même option, que le gouvernement sera chargé de réaliser à sa manière »²². Le politologue Alain-

¹⁹ Daniel Johnson, *Égalité ou indépendance*, Montréal : Éditions de l'Homme, 1965, p.116.

²⁰ Claude Morin, *Mes Premiers ministres*, p.223.

²¹ Pour une explication plus détaillée de chacune des options étudiées, voir Jean-Louis Roy, *Le duel constitutionnel Canada-Québec*, p.100-106

²² André Laurendeau, *Journal*, Montréal : VLB éditeur/Le Septentrion, 1990, p.260. Le secrétaire Morin a tout de même présenté, en 1968 un bilan des travaux effectués depuis la création du comité en 1963. Voir *Journal des débats*, 3^e session, 28^e législature, « Comité de la Constitution », 28 novembre 1968, p.545-561.

G. Gagnon est quant à lui d'avis que le comité a réussi à rallier la classe politique québécoise derrière des positions communes, ce qui place le Québec dans une position de force, puisque les revendications des deux principaux partis vont dans le même sens : « Les travaux du comité avaient aussi forcé les partis politiques provinciaux et leurs leaders à préciser leur position constitutionnelle aidant, jusqu'à un certain point, à former un front commun québécois dans les négociations fédérales-provinciales »²³. Une autre raison qui explique que le Comité sur la constitution soit mis sur la voie de garage est la relance des discussions constitutionnelles. Depuis le rejet de la formule Fulton-Favreau au Québec, les négociations sont au point mort. Mais l'initiative du premier ministre John Robarts, de l'Ontario, de convoquer une conférence sur la constitution, va relancer les débats.

2.4 Le référendum : naissance et évolution d'une stratégie

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce n'est pas le Parti québécois qui a d'abord songé à faire valider une position constitutionnelle en consultant la population par référendum mais bien l'Union nationale²⁴. L'étude de cette option a cependant commencé dès 1964, sous les libéraux de Jean Lesage. Entre 1964 et 1966, plusieurs études seront faites au MAFP sur le référendum dans des pays comme les États-Unis, la France et l'Australie. Rédigé en pleine période de négociations constitutionnelles et se référant sans doute à la formule Fulton-Favreau, Louis Bernard, dans un mémo de plusieurs pages qu'il adresse à Claude Morin, déclare qu'« il faut, autant que possible, éviter de donner un droit de veto à chacun des gouvernements. D'un autre côté il faut admettre qu'aucun changement constitutionnel ne peut être fait en face d'une opposition de toute une région, e.g. le Québec. La solution proposée est de donner un droit de veto à l'électorat (non au gouvernement) de

²³ Alain-G. Gagnon, *Égalité ou indépendance : un tournant dans la pensée constitutionnelle du Québec*, dans *Daniel Johnson : rêve d'égalité ou projet d'indépendance*, dir. Robert Comeau, 1991, Sillery : Presses de l'Université du Québec, p.179.

²⁴ Dès 1962, Daniel Johnson va songer à faire inscrire au programme du parti l'idée de convoquer un référendum sur l'indépendance du Québec. Voir *Le Devoir*, 10 août 1962.

chacune des régions »²⁵. S'il ne se réfère pas explicitement au référendum comme tel, on peut se demander à quel autre moyen Louis Bernard songeait pour permettre à l'électorat de valider ou de rejeter une modification constitutionnelle.

Dans une note datée du 22 novembre 1966²⁶, Claude Morin examine les modalités d'application d'une loi générale sur le référendum. Il y énumère les différents types de mode de consultation par référendum. Il en énumère trois : le référendum de ratification, le référendum de consultation et le référendum d'initiative. Les deux premiers sont ceux que retient Morin. D'ailleurs, il est fait mention, pour le référendum de ratification, qu'il « permet donc à la discrétion du gouvernement, d'accorder à l'électorat un droit de veto ». L'expression semble familière : il semble bien que l'idée de Louis Bernard a fait son chemin. Morin poursuit en conseillant que le Québec adopte une loi générale visant à l'institution du référendum de ratification et de consultation. « Cette loi devrait rendre le référendum obligatoire pour toute modification à la constitution du Canada soumise à l'assentiment du Québec et toute modification à la constitution de la Province. (...). Il y aurait lieu aussi d'examiner la possibilité de prévoir dans le texte de loi sur le référendum la tenue d'une consultation populaire sur toute option constitutionnelle future, y compris, le cas échéant, un vote direct de la population québécoise sur son autodétermination ».

À la réunion fédérale-provinciale sur le partage fiscal, qui se tient à Ottawa les 14 et 15 septembre 1966, Johnson déclare aux autres gouvernements que si un référendum avait lieu sur la question, 80% des Québécois appuieraient l'idée que le Québec est une nation ainsi qu'une nouvelle constitution basée sur le principe des deux peuples fondateurs²⁷. Une

²⁵ Mémo de Louis Bernard à Claude Morin, « Re : révision du régime constitutionnel », 10 juin 1964, p.15. Fonds d'archives Claude Morin, Archives nationales du Québec (Québec), P762/6. Louis Bernard avait récemment été embauché au MAFP.

²⁶ Note de Claude Morin, « Notes sur le référendum et le plébiscite et sur l'opportunité d'instituer une loi générale à ce sujet au Québec », 22 novembre 1966, Fonds d'archives Claude Morin, Archives nationales du Québec (Québec), P762/6. Le destinataire de cette note n'est pas identifié mais il s'agit très probablement de Jean-Jacques Bertrand, selon ce que Morin affirme dans un texte publié sur le site internet Vigile.net et mis en ligne le 6 avril 2008. Voir « D'où vient l'idée du référendum? », www.vigile.net/D-ou-vient-l-idee-du-referendum.

²⁷ Frank Howard, « 80% of voters in Quebec back 2 nations: Johnson », *The Globe and Mail*, 16 septembre 1966.

loi-cadre sur le référendum est dans ses cartons et Johnson est prêt à aller devant la population là-dessus. Il sera question de cette loi-cadre concernant un référendum sur la constitution dans le discours du trône du 1^{er} décembre 1966, mais elle ne sera jamais déposée. Johnson n'est pas le seul à examiner l'idée du référendum. Les libéraux aussi y réfléchissent. Ce sera d'ailleurs la position officielle du parti, en vue du congrès d'octobre 1967. Cette position est basée sur le rapport de Paul Gérin-Lajoie, qui a le mandat de présenter une alternative à la proposition de souveraineté-association de René Lévesque. Dans sa résolution, le PLQ « (...) réclame avec insistance une nouvelle Constitution canadienne basée sur la reconnaissance formelle de la présence au Canada de deux nations et sur la volonté clairement manifestée de faire des Canadiens français des membres à part entière d'une nouvelle Confédération canadienne (...). La proposition contient également l'engagement de soumettre la position du parti à la population du Québec « dès la reprise du pouvoir »²⁸.

La principale raison qui motive le gouvernement du Québec à étudier le recours au référendum est de faire taire certaines voix ailleurs au Canada, qui affirment que les réclamations du Québec dans le dossier constitutionnel ne sont pas le reflet de ce que la population désire. « Le premier ministre de l'époque, Jean-Jacques Bertrand, dont je relevais, songeait à recourir au référendum pour obtenir éventuellement l'avis des Québécois sur des modifications constitutionnelles. Les fédéraux nous disaient en effet parfois que les réclamations du Québec à ce propos émanaient non pas d'un désir de la population, mais des ambitions des politiciens « provinciaux » du Québec, et Bertrand voulait pouvoir disposer, au besoin, d'un appui populaire »²⁹. En faisant valider les positions du Québec par un référendum auprès de la population, ces positions revêtent alors une légitimité incontestable.

²⁸ Cité dans Jean-Louis Roy, p. 64. Parti libéral du Québec, *Rapport du Comité des Affaires constitutionnelles de la commission politique de la Fédération libérale du Québec*, Congrès annuel de la Fédération libérale du Québec, octobre 1967.

²⁹ Correspondance électronique avec Claude Morin, 16 janvier 2007. Discours de Trudeau du 19 octobre 1969 devant les militants libéraux réunis à l'hôtel Reine-Élisabeth, à Montréal, « Fini les folies! ». Morin mentionne également, dans *Mes premiers ministres*, que Bertrand était un partisan convaincu du référendum et qu'il avait fait préparer une loi à ce sujet. Voir p.315.

En effet, depuis l'élection de Pierre Elliott Trudeau comme premier ministre en 1966, la question se pose pour plusieurs : qui parle au nom du Québec? Le premier ministre du Canada ou le premier ministre du Québec?

2.5. Nouvelles ronde de négociations constitutionnelles, 1967-1968

2.5.1. La conférence de Toronto sur la « Confédération de demain »

La Conférence interprovinciale sur la « Confédération de demain »³⁰ est convoquée en 1967 par le premier ministre de l'Ontario John Robarts. Les raisons qui poussent l'Ontario à prendre ainsi un leadership qui revient généralement à Ottawa sont principalement d'ordre financier. L'Ontario est insatisfaite des négociations avec le gouvernement fédéral concernant les arrangements fiscaux : « il existe un déséquilibre extrêmement grave entre les responsabilités financières des provinces pour faire face à leurs obligations et leurs ressources fiscales »³¹. Robarts déclare alors que « son gouvernement avait l'intention de réunir en conférence les dirigeants de toutes les provinces et du gouvernement fédéral pour discuter de l'avenir de notre régime fédéral de gouvernement »³². Quant au gouvernement fédéral, il n'est pas invité officiellement et doit se contenter d'un rôle d'observateur, alors que pour la première fois de l'histoire canadienne, une conférence portant sur la constitution est retransmise en direct, à la fois à la radio et à la télévision.

L'Ontario vient de poser un geste sans précédent dans l'histoire de la Confédération, un geste qui indispose Ottawa au plus haut point. Le premier ministre du Canada, Lester B.

³⁰ D'abord considérée comme une conférence fédérale-provinciale, la conférence devient, sous les pressions du gouvernement fédéral qui refuse aux provinces le droit de convoquer une telle conférence, interprovinciale. La convocation d'une conférence fédérale-provinciale par une province laissait supposer qu'elles pouvaient prendre l'initiative en matière de révision constitutionnelle, ce que le fédéral n'apprécie pas. Voir Jean-Louis Roy, *Le choix d'un pays*, p.142-143.

³¹ *Le Devoir*, 24 novembre 1966.

³² Cité dans Jean-Louis Roy, *Le choix d'un pays*, p.137.

Pearson, affirme que Robarts ne peut tenir cette conférence, invoquant que c'est là un privilège du gouvernement fédéral³³. Les provinces n'ont pas l'initiative en matière de constitution, c'est une prérogative d'Ottawa. Trop peu, trop tard : les gouvernements provinciaux ont déjà donné leur accord et le gouvernement ontarien se prépare à les recevoir. Le geste de Robarts ravit Johnson, et ce pour deux raisons. D'abord, il considère que la Confédération de 1867 est un pacte entre les provinces, qui ont accepté de déléguer une partie de leurs pouvoirs au gouvernement fédéral. Étant à l'origine de la Confédération, les provinces ont dès lors le droit de prendre les devants en ce qui concerne les négociations constitutionnelles. C'est d'ailleurs la position qu'il présente dans son allocution d'ouverture : « En 1867, ce sont les provinces qui ont décidé d'un commun accord de donner naissance à la Confédération canadienne. Elles n'étaient que quatre au départ. Avec les autres qui s'y sont ajoutées par la suite avec essentiellement les mêmes droits et les mêmes devoirs, ce sont donc les créateurs et les constituants du fédéralisme canadien qui se retrouvent aujourd'hui à Toronto, pour se pencher sur leur œuvre et voir comment il y aurait lieu de la parfaire et de l'adapter aux besoins d'aujourd'hui »³⁴. D'autre part, le rejet de la formule Fulton-Favreau par le Québec, alors qu'il y avait consensus ailleurs au Canada, a été assez mal reçu. Claude Morin résume ainsi la situation au nouveau premier ministre : « Il est indéniable que, déjà, le Québec étant la seule province qui n'a pas accepté la formule de 1964, la situation n'est pas très heureuse. Il est difficile de prévoir tous les effets d'un tel état de chose dans les relations du Québec avec le gouvernement fédéral et les autres provinces »³⁵. Depuis, les discussions constitutionnelles connaissent un temps d'arrêt et rien ne laisse croire qu'elles vont reprendre dans un avenir rapproché, car aucune rencontre sur ce sujet entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux n'est prévue. La situation va bientôt changer, car l'Ontario a relancé le dossier.

³³ *Le Devoir*, 1er février 1967.

³⁴ Déclaration de Daniel Johnson, *Allocution d'ouverture*, Conférence sur la « Confédération de demain », Toronto, 27 novembre 1967, p.2.

³⁵ Mémo de Claude Morin à Daniel Johnson, « Re : Le problème constitutionnel », 14 juin 1966, p.3, Fonds d'archives Claude Morin, Archives nationales du Québec (Québec), P762/6.

Pour la première fois, le Québec tente lors de cette conférence de donner au Canada une réponse à la fameuse question « What does Quebec want » ? Johnson déclare :

Plus précisément, que veut le Québec? Comme point d'appui d'une nation, il veut être maître de ses décisions en ce qui a trait à la croissance humaine de ses citoyens (c'est-à-dire à l'éducation, à la sécurité sociale et à la santé sous toutes leurs formes), à leur affirmation économique (c'est-à-dire au pouvoir de mettre sur pied les instruments économiques et financiers qu'ils croient nécessaires), à leur épanouissement culturel (c'est-à-dire non seulement aux arts et aux lettres, mais aussi à la langue française) et au rayonnement de la communauté québécoise (c'est-à-dire aux relations avec certains pays et organismes internationaux)³⁶.

Deux types de problèmes existent dans les relations entre les gouvernements au Canada : ceux du Canada à dix et ceux du Canada à deux, c'est-à-dire les problèmes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, et ceux entre les deux nations, la canadienne-française et la canadienne-anglaise³⁷.

En fait, le premier ministre a précisé la position de son gouvernement dès sa première rencontre avec ses homologues du fédéral et du provincial³⁸. Claude Morin, inquiet que le nouveau gouvernement tarde à se positionner de façon plus précise dans le dossier constitutionnel, prend alors l'initiative et profite de l'occasion pour amener Johnson à se commettre un peu plus en avant sur cette question. Le passage que Morin considère comme le plus important dans ce mémoire qu'il a rédigé en est le troisième paragraphe : « À cet égard, le nouveau gouvernement du Québec s'est fixé une tâche fondamentale : celle de faire reconnaître juridiquement et politiquement la nation canadienne-française, entre autres moyens par l'élaboration d'une nouvelle constitution qui reconnaisse dans notre pays des droits collectifs égaux aux Canadiens de langue anglaise et aux Canadiens de langue

³⁶Déclaration de Daniel Johnson, *Allocution d'ouverture*, Conférence sur la « Confédération de demain », Toronto, 27 novembre 1967, p.12-13.

³⁷ En ce qui concerne les rapports entre les deux nations, Johnson se réfère entre autres au rapport de la Commission Laurendeau-Dunton, publié le 25 février 1965, particulièrement à l'introduction générale.

³⁸ Conférence fédérale-provinciale sur la fiscalité, 14-15 septembre 1966.

française, et qui confie au Québec toutes les compétences nécessaires à la sauvegarde de l'identité québécoise »³⁹. Il ne s'agit plus seulement de réaménager les rapports entre les différents gouvernements : il faut établir de nouveaux rapports, entre deux nations. L'objectif est de repenser le Canada. Rien, dans ce mémoire, ne va contre les positions qu'a prises l'Union nationale au cours des dernières années. Plus encore, la continuité avec les positions du gouvernement Lesage est assurée. Claude Ryan, observateur perspicace de la scène politique, souligne d'ailleurs le travail des fonctionnaires, qui « ont établi des rapprochements très habiles qui leur permettent de justifier le programme politique de leur nouveau chef sans renier eux-mêmes leur passé tout récent »⁴⁰. Le gouvernement du Québec cherche toujours à augmenter les pouvoirs du Québec, mais plutôt que de tenter d'y arriver par des modifications à la constitution actuelle, il demande plutôt une nouvelle constitution et une nouvelle négociation du partage des pouvoirs. Johnson profite de la tribune qui lui est offerte pour réclamer une nouvelle constitution. Désireux de marquer une continuité avec son prédécesseur, il reprend l'expression de Lesage selon laquelle le Québec est le point d'appui du Canada français. Il déclare que cette situation a pour conséquence que le Québec : « 1) remet en question la structure politique du pays, 2) demande un nouveau partage des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement et exige, pour le Canada français, la reconnaissance concrète de droits égaux à ceux dont jouit depuis toujours le Canada de langue anglaise »⁴¹, c'est-à-dire qu'il revendique pour le Québec une égalité politique basée sur la reconnaissance de la dualité culturelle.

³⁹ Extrait cité dans *Les choses comme elles étaient*, p.182-183. Cet extrait faisait partie du mémoire du Québec à la conférence fédérale-provinciale sur le partage fiscal de septembre 1966, il a ensuite été repris dans le mémoire du Québec, publié le 30 novembre 1966, à la conférence de Toronto sur la « Confédération de demain ».

⁴⁰ « Les revendications du Québec à la conférence fiscale », *Le Devoir*, 14 septembre 1966.

⁴¹ Gouvernement du Québec, « Exposé préliminaire », Conférence sur la « Confédération de demain », Toronto, 27-30 novembre 1967, p.1.

2.5.2. La conférence intergouvernementale de février 1968

En réponse à la convocation par l'Ontario d'une conférence interprovinciale sur la constitution, le gouvernement fédéral annonce son intention de relancer les discussions avec les provinces. Une autre conférence, convoquée cette fois par le gouvernement fédéral qui ne tient pas à laisser l'initiative aux provinces, est prévue à Ottawa du 5 au 7 février 1968. La conférence sur la « Confédération de demain » a permis au Canada entier d'assister pour la première fois aux discussions constitutionnelles. La conférence convoquée par le gouvernement fédéral va elle aussi être diffusée à la télévision et à la radio, avec des impacts pour le moins importants.

À Ottawa, le ton n'est plus aussi conciliant que lorsque Jean Lesage était premier ministre. Pearson, l'homme des négociations, le diplomate, celui qui a créé la commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, proposé une nouvelle définition du fédéralisme (le fédéralisme coopératif) et accepté le droit de retrait (dont seul le Québec s'est prévalu), a annoncé son intention de quitter son poste. La course à sa succession est alors ouverte⁴². La venue de Trudeau à Ottawa, antinationaliste notoire, y est aussi pour quelque chose. Peu après son arrivée, Trudeau est nommé secrétaire parlementaire du premier ministre, pour être ensuite nommé ministre de la Justice, en avril 1967. Quelques jours à peine avant la conférence, Trudeau ouvre les hostilités contre le gouvernement du Québec. Dans une allocution au congrès de la section québécoise de la Fédération libérale du Canada, il accuse celui-ci d'impérialisme : « Ne confondons pas les droits des Canadiens français avec les désirs, légitimes, d'un gouvernement provincial de construire un petit empire »⁴³. Dans un autre article paru la veille, il revendique pour le gouvernement fédéral le rôle de protecteur de la nation canadienne-française et ridiculise les Québécois qui sont favorables à un

⁴² Voir chapitre précédent pour plus de détails sur le fédéralisme coopératif et le droit de retrait, p. 29-31.

⁴³ « Johnson accuse Trudeau de partisanerie », *Le Devoir*, 30 janvier 1968.

rapprochement avec la France, utilisant pour ce faire l'expression « comportement de colonial »⁴⁴. Pearson ouvre la conférence en adoptant un ton pessimiste en mettant l'accent sur l'importance des négociations qui vont s'ouvrir pour l'avenir du Canada: « Pour peu que nous ayons la sagesse et la détermination qu'il faut pour choisir la bonne voie, et pour y tenir sans défaillance, rares sont, je pense, les espoirs qui ne sont pas permis à l'action conjuguée de notre peuple. Mais si, au contraire, nous avons peur de choisir, ou si notre choix est mauvais, c'est un pays en morceaux que nous laisserons à nos enfants...C'est à nous que sera imputé l'échec de la Confédération »⁴⁵. Si le climat est plutôt calme au Canada anglais, le Québec vient de connaître une année passablement mouvementée. Avec la visite du Général de Gaulle, la fondation du Mouvement souveraineté-association (MSA) par René Lévesque et la tenue des Assises nationales des États généraux du Canada français à Montréal sous la présidence de Jacques-Yvan Morin, on peut dire que le mouvement non seulement nationaliste mais souverainiste se fait de plus en plus présent.

Cette conférence est l'occasion d'un affrontement mémorable entre le premier ministre du Québec, Daniel Johnson, et le nouveau ministre de la Justice, Pierre E. Trudeau. Tout sépare ces deux hommes : leurs origines, leur parcours, mais surtout leur vision du Québec et du Canada. Alors que l'un considère que l'avenir du Canada réside dans une nouvelle constitution consacrant l'existence et l'égalité de deux nations au Canada et défend avec vigueur les droits collectifs de la nation québécoise, l'autre se fait le champion de l'anti-nationalisme et croit que l'avenir du Canada passe par l'égalité des individus, consacrée par une Charte des droits et libertés. L'échange musclé qui survient pendant la conférence entre les deux hommes fait beaucoup parler. S'il déplore la tournure des événements, « cette querelle de Canadiens français qui a semblé faire les délices de M. Bennett », le directeur du *Devoir* félicite le premier ministre d'avoir clarifié les demandes du Québec et laissé la porte ouverte à la négociation : « Suivant en cela l'exemple de M. Pearson, M. Johnson a déclaré que la position de son gouvernement était une position de

⁴⁴ « Avertissement servi au Québec par Trudeau », *Le Droit*, 29 janvier 1968.

⁴⁵ Gouvernement du Canada, Conférence constitutionnelle, première réunion, *Procès-verbal*, Ottawa, février 1968, p.2.

départ et de négociation, pas nécessairement une position péremptoire et définitive »⁴⁶. Mais s'il y a une chose à retenir dans toute cette histoire, c'est que pour la première fois un représentant du gouvernement fédéral remet en cause la légitimité du gouvernement du Québec à parler au nom de tous les Québécois. Morin remarque lui aussi ce changement d'attitude du gouvernement fédéral envers le gouvernement du Québec : « Du temps de Duplessis ou de Lesage, aucun représentant fédéral n'aurait osé, dans une conférence fédérale-provinciale, mettre en cause la légitimité ou la représentativité du premier ministre québécois, pas plus d'ailleurs que celle d'aucun autre premier ministre. C'est pourtant ce que fit Trudeau au moment où Pearson lui donna la parole pour répliquer à Johnson »⁴⁷.

Le Québec reprend à cette conférence essentiellement les mêmes demandes que lors de la conférence sur la « Confédération de demain », mais réclame de façon plus précise certaines compétences sur lesquelles il désire la juridiction exclusive : la sécurité sociale, les relations avec l'étranger et la radio et la télévision⁴⁸. Mais le Québec est une fois de plus confronté à un problème de taille : les autres provinces sont peu préoccupées par un nouveau partage des pouvoirs. L'ordre des grandes questions à étudier reflète bien cette situation : la répartition des compétences figure au troisième rang derrière les langues officielles et les droits fondamentaux, qui prendront encore plus d'importance avec l'arrivée de Trudeau à la tête du Parti libéral et son élection comme premier ministre du Canada⁴⁹. D'ailleurs, toutes les autres priorités identifiées lors de cette rencontre seront abandonnées lors du rapatriement de 1982, à l'exception des deux premières. La conférence de février 1968 se termine sans réels progrès quant aux revendications du Québec. Pour le politologue Guy Laforest, cette

⁴⁶ Claude Ryan, « Le duel Johnson-Trudeau », *Le Devoir*, 7 février 1968.

⁴⁷ Claude Morin, *Mes Premiers ministres*, p.295.

⁴⁸ Gouvernement du Québec, *Mémoire sur la question constitutionnelle*, Conférence intergouvernementale canadienne, Ottawa, 5-7 février 1968, p. 12-17.

⁴⁹ Les grandes question à étudier étaient les suivantes : langues officielles, droits fondamentaux, répartition des compétences, réforme des institutions liées au fédéralisme, inégalités régionales, dispositif de modification constitutionnelle et dispositions provisoires, mécanismes des relations fédérales-provinciales. Voir Jean-Louis Roy, *Le choix d'un pays*, p. 170.

réunion marque la fin d'un certain momentum politique pour le Québec⁵⁰. Car même si un comité permanent des fonctionnaires est créé, incluant des représentants de chaque province, les questions soumises à l'étude des provinces et du gouvernement fédéral continuent de refléter les priorités énumérées par Pierre Elliott Trudeau en 1968⁵¹.

2.5.3. Victoria : un nouvel échec

Du côté des autres partis fédéraux, un changement se fait également sentir. Déçus de ne pas avoir percé au Québec à l'élection de 1968 malgré leur soutien à la thèse des deux nations⁵², le Parti conservateur et le NPD, avec l'élection de Trudeau comme premier ministre, vont abandonner cette position. « Quoi qu'il en soit, la victoire électorale de 1968 a eu comme conséquence immédiate d'établir la prédominance absolue de la vision de Trudeau, à la fois au sein du Parti libéral et du gouvernement fédéral. S'il est vrai que les deux autres partis fédéraux étaient encore, du moins officiellement, en faveur de la stratégie des années 1960, fondée sur une certaine ouverture au nationalisme québécois, la victoire électorale de Trudeau se chargea également d'invalidiser cette position »⁵³. L'autre impact de cette victoire est qu'il n'y a pas que le premier ministre du Québec qui peut parler au nom des Québécois. Avec 53% du vote au Québec, le chef du PLC détient maintenant lui aussi la légitimité de parler au nom des Québécois.

⁵⁰ Guy Laforest, « La conférence constitutionnelle de février 1968 », dans *Daniel Johnson, Rêve d'égalité et projet d'indépendance*, dir. Robert Comeau, Michel Lévesque et Yves Bélanger, Sillery : Presses de l'Université du Québec, 1991, pp. 183-201.

⁵¹ Jean-Louis Roy considère ce comité comme « le pilier le plus important du travail de la révision constitutionnelle ». Ce comité va tenir pendant son existence quatorze réunions en plus des sessions intensives reliées aux rencontres des Premiers ministres. Le Québec y sera représenté par Claude Morin. Voir *Le choix d'un pays*, p.160

⁵² Stanfield, le nouveau chef conservateur, s'était montré beaucoup plus ouverts aux revendications du Québec que son prédécesseur John Diefenbaker, même s'il évite de prononcer le terme « statut particulier ». Quant au NPD, son chef Tommy Douglas utilise l'expression dès 1966. Lors de la campagne électorale de 1968, le NPD fait à la fois la promotion d'un gouvernement fédéral fort et d'un statut particulier pour le Québec. Voir Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire*, p.75-83.

⁵³ Kenneth McRoberts, *Un pays à refaire*, p.110.

Du côté du Québec, Jean-Jacques Bertrand succède à Daniel Johnson, décédé le 26 septembre 1968 alors qu'il effectuait une visite au barrage de la Manic. Tout comme Johnson et Lesage avant lui, Bertrand arrive avec son équipe. Il prend également la direction du MAI, dont Morin demeure le sous-ministre. Si les relations avec le nouveau premier ministre sont bonnes (ils se connaissent depuis plusieurs années déjà), les relations avec le gouvernement fédéral deviennent un peu plus difficiles. Dénonçant le climat politique et social qui s'est détérioré au Québec, Trudeau accuse les séparatistes, principalement ceux qui travaillent pour le gouvernement, qu'il tient comme responsables de la situation⁵⁴. Si Trudeau ne nomme personne directement, c'est un secret de polichinelle dans les milieux politiques, tant à Québec qu'à Ottawa, que Claude Morin est la cible principale de ces attaques. Le journal *The Gazette* est par ailleurs le seul à l'identifier directement: « Neither Mr. Trudeau nor Mr. Marchand pinpointed their targets in the Quebec government. But it was an open secret in Ottawa that one of the main ones was Claude Morin, Quebec's deputy minister of intergovernmental affairs »⁵⁵.

Il faut dire que depuis le premier mandat des libéraux, Morin est impliqué de près dans de nombreux dossiers qui ont fait grincer les dents au gouvernement fédéral. Le dernier en date et non le moindre est celui des relations internationales, dont il était responsable déjà sous Lesage, avant le changement d'appellation du ministère⁵⁶. Quoique inattendue, cette attaque contre lui n'est pas totalement surprenante. Conscient qu'il n'est pas apprécié de tous au gouvernement fédéral, Claude Morin s'est fait remettre en 1969, par un ami, des documents confidentiels dans lesquels il est qualifié de crypto-séparatiste⁵⁷. De plus, le style

⁵⁴ Discours de Trudeau, prononcé le 19 octobre 1969 devant les militants libéraux réunis à l'hôtel Reine-Élisabeth, à Montréal, intitulé « Fini les folies! ».

⁵⁵ *The Gazette*, 22 octobre 1969.

⁵⁶ Le ministère des Affaires fédérales-provinciales est devenu le ministère des Affaires intergouvernementales en avril 1967. Pour plus de détails sur le développement des relations internationales du Québec et le rôle de Claude Morin dans ce dossier, voir Jean Décary, *Claude Morin et les relations internationales du Québec*, mémoire de maîtrise, UQAM, 2002. Voir aussi Claude Morin, *L'art de l'impossible*, Montréal : Boréal, 1987.

⁵⁷ Selon ce qu'en rapporte Morin dans *Les choses comme elles étaient*, Montréal : Boréal, 1994, p.193.

de Bertrand, beaucoup plus expéditif que celui de son prédécesseur, le force parfois à remettre les pendules à l'heure à propos de certains engagements verbaux pris un peu trop rapidement avec des émissaires fédéraux, engagements qui risquent de remettre en question certaines positions défendues jusqu'à maintenant par le Québec. Selon Morin, « ces 'corrections de tir' firent qu'aux yeux des défenseurs de l'orthodoxie trudeauiste, je pris figure 'd'obstructionniste' en chef »⁵⁸. En effet, une telle situation devait déconcerter les fédéraux : le premier ministre du Québec qui donne un son accord sur un dossier, pour ensuite revenir sur ses positions, après le passage d'un fonctionnaire « rouge » qui a la mauvaise idée d'être à son poste depuis que le Québec a décidé de s'affirmer davantage...

À la conférence constitutionnelle d'Ottawa de février 1969, Jean-Jacques Bertrand garde le cap sur les revendications de Daniel Johnson quant à l'importance d'une nouvelle constitution : « Notre constitution actuelle – j'allais dire notre vieille constitution – est silencieuse sur tellement de points que souvent, elle ne nous permet pas de savoir de quel gouvernement relève tel ou tel champ d'action. Plus encore, elle n'est même pas respectée. Avec le résultat que le gouvernement fédéral, grâce à ses ressources financières, finit par occuper des domaines où l'intérêt du Québec est pourtant vital »⁵⁹. Avec quelques nuances, dont son insistance sur le « vrai fédéralisme », Bertrand va conserver dans le dossier constitutionnel les positions de son prédécesseur. Débordé, il abandonne en juillet 1969 la charge de ministre des Affaires intergouvernementales à Marcel Masse, perçu comme le membre le plus nationaliste de l'Union nationale. Bertrand conserve toutefois le dossier des négociations constitutionnelles.

⁵⁸ Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p.314.

⁵⁹ Jean-Jacques Bertrand, *Allocution d'ouverture*, Conférence constitutionnelle, Ottawa, 10 février 1969, p.16.

2.6. Bourassa et la fin d'une époque

À l'élection du 29 avril 1970, les libéraux sont reportés au pouvoir⁶⁰. Robert Bourassa devient premier ministre. Cette fois, les libéraux fédéraux ont le sentiment que les choses viennent enfin de changer à Québec. Car malgré la séparation officielle de la branche provinciale et fédérale du parti libéral du Québec dans les années 1960, ils conservent tous deux des liens étroits. Pour Claude Morin, les changements sont importants. Il conserve encore une fois son poste. Cependant, son accès direct au premier ministre est limité puisque Bourassa nomme Gérard D. Lévesque au MAI plutôt que de s'en charger lui-même⁶¹. De même, l'ambiance dans les couloirs des ministères n'est plus la même. Le discours de Trudeau sur les fonctionnaires séparatistes a eu un impact important. « Je ne faisais visiblement pas partie, à leurs yeux, de la même famille, même si tous ou presque savaient que je devais mon poste à leur ancien chef Lesage, et que, du temps de l'Union nationale, je passais pour libéral »⁶². Bourassa va confirmer ce sentiment à propos de Morin : « Il n'était pas la personnalité la plus populaire auprès des hauts fonctionnaires. Mais son expérience inspirait confiance »⁶³. De nombreux fédéralistes proches d'Ottawa et de Trudeau se retrouvent dans l'entourage de Bourassa. Parmi eux, Paul Tellier, qui est chargé du dossier de la réforme administrative. Alors que son rôle est d'ordre purement administratif, Tellier en vient à la conclusion que le MAI doit disparaître, ce qui va avoir pour effet de diminuer les tensions dans les relations entre Québec et Ottawa⁶⁴. Le projet n'aura pas de suite, mais donne une bonne idée de l'ascendance d'Ottawa sur le gouvernement du Québec.

⁶⁰ Le 5 avril 1971, le Premier ministre Bertrand, cherchant à positionner son parti entre le PQ et le PLQ, avait promis de tenir un référendum sur l'indépendance en 1974 si une nouvelle constitution n'était pas rédigée d'ici là. Voir John Saywell, *The Rise of the Parti québécois, 1967-1976*, p.33.

⁶¹ Bourassa prendra les rênes du ministère en février 1971.

⁶² Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p.362.

⁶³ *Les années Bourassa*, Entretiens avec Raymond Saint-Pierre, p.53

⁶⁴ Voir Jean Décary, *Claude Morin et les relations internationales du Québec*, p. 129-135. Voir aussi Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p. 438-441.

La conférence constitutionnelle de Victoria, qui se déroule en juin 1971, est l'aboutissement de plus de trois années de négociations, qui ont commencé avec la conférence constitutionnelle de 1968. L'entente alors négociée, connue sous le nom de Charte de Victoria, reconnaît pratiquement un droit de veto au Québec : pour la plupart des modifications, l'accord d'une majorité de provinces est nécessaire, dont deux des Maritimes, deux de l'Ouest, ainsi que l'Ontario et le Québec. Une forme de veto régional, comme ce que préconisait Louis Bernard dans son mémo à Claude Morin en 1965. Cependant, malgré cette bonne nouvelle, la question du partage des pouvoirs, objectif principal du gouvernement du Québec au cours des dernières années, est mise de côté. De plus, l'enjeu du contrôle des politiques sociales, qui a pris de l'importance sous Bourassa, n'est pas réglé.

Il peut sembler difficile de comprendre que le gouvernement du Québec ait refusé de donner son accord à la Charte de Victoria qui lui donnait, dans les faits, un droit de veto sur tout amendement constitutionnel. Mais une fois de plus, les négociations ne se déroulent pas dans le sens des priorités québécoises : tout comme Johnson et Bertrand avant lui, Bourassa demande des modifications constitutionnelles qui vont aller dans le sens de donner au Québec plus de pouvoirs dans certains domaines. Accepter Victoria revient à accepter le statu quo sur ce sujet, puisque non seulement le fédéral, mais aussi les autres provinces obtiennent un droit de veto. De plus, aucun mécanisme de délégation des pouvoirs n'est prévu⁶⁵, et la Charte des droits que veut y inclure le fédéral réduit les pouvoirs de l'Assemblée nationale⁶⁶. Sur les questions de fond, Victoria ne répond pas aux attentes du Québec. À la suggestion de Bourassa, il est décidé que les législatures provinciales ont deux semaines pour donner leur accord au projet. On en est encore à l'époque de la « règle de l'unanimité », ce qui signifie que toutes les provinces doivent accepter un projet de modification constitutionnelle touchant à des domaines qui ne sont pas d'exclusivité fédérale.

⁶⁵ La formule Fulton-Favreau permettait, sous certaines conditions, une délégation des pouvoirs.

⁶⁶ André Tremblay, *La réforme de la constitution au Canada*, Montréal : Éditions Thémis, 1995, p.53.

À Québec, une opposition s'est rapidement formée contre la Charte. « Le 22 juin, la moitié du groupe parlementaire libéral à Québec et bon nombre de ministres suggèrent à Bourassa de refuser l'offre d'Ottawa »⁶⁷. C'est sans compter l'opposition péquiste et les nationalistes québécois. Le 23 juin, veille de la Saint-Jean-Baptiste, le gouvernement de Bourassa émet un communiqué expliquant son rejet du projet : « Cette décision relève de la nécessité qu'il y a de convenir dans toute la mesure du possible de textes constitutionnels clairs et précis, évitant ainsi de transporter au pouvoir judiciaire une responsabilité qui appartient avant tout au pouvoir politique, c'est-à-dire aux élus du peuple. Ainsi les textes traitant de la sécurité du revenu laissent subsister une incertitude qui cadre mal avec les objectifs inhérents à tout idée de révision constitutionnelle. Si cette incertitude était éliminée, notre conclusion pourrait être différente »⁶⁸.

À Victoria, Morin n'est plus dans le coup. Alors que Tellier travaillait à détruire son ministère, le sous-ministre se préparait déjà à quitter. Sa lettre de démission est parvenue à Bourassa le 6 juillet. Il retourne pour de bon à la carrière universitaire. Du moins, c'est ce qu'il croit. Dans moins de deux ans, il deviendra une des recrues vedettes du Parti québécois et sera élu en 1976.

⁶⁷ Michel Vastel, *Bourassa*, Montréal : Éditions de l'Homme, 1991, p.80.

⁶⁸ Cité dans Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p.423.

CHAPITRE III

DE L'ÉLECTION RÉFÉRENDAIRE À L'ÉTAPISME, 1971-1976

C'est un homme heureux qui se consacre de nouveau à l'enseignement universitaire en 1971. Pourtant, si Morin compte couler des jours paisibles à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) et à l'Université Laval à Québec, les choses vont rapidement prendre une tournure différente. Le 21 mai 1972¹, il devient membre du Parti québécois. Non seulement va-t-il se présenter comme candidat aux élections de 1973 et 1976, mais il va jouer, de 1972 à 1976, un rôle majeur dans la modification de la démarche du Parti québécois en ce qui concerne le mode d'accession à la souveraineté. Si Morin est connu pour être le père de l'étapisme, la plupart de ceux qui ont écrit sur ces événements, principalement les biographes Pierre Duchesne et Pierre Godin, ont généralement dépeint les débats au sein du PQ comme des affrontements entre, d'un côté, ceux que l'on appelle les « purs et durs », menés par Parizeau, et de l'autre, les modérés, avec à leur tête Claude Morin. Il s'agira donc ici de suivre le cheminement et l'évolution de la stratégie d'accession à la souveraineté, proposée par Claude Morin, à partir des arguments présentés par celui-ci, de déterminer qui étaient les principaux opposants à cette modification du programme et quels étaient leurs arguments. Au niveau du programme, le changement majeur porte sur la démarche d'accession à la souveraineté. Au niveau de la stratégie électorale, le PQ se comporte de plus en plus comme un parti « normal », c'est-à-dire comme un parti qui recherche d'abord et avant tout à être porté au pouvoir. Bien que concernant deux aspects différents, ces deux changements dans l'orientation du PQ se rejoignent : le mode d'accession à la souveraineté est aussi un élément stratégique dans la recherche de la prise du pouvoir. Il ne s'agit pas dans ce chapitre de porter notre attention sur les deux élections qui se sont déroulées pendant cette période, mais plutôt de s'intéresser à l'évolution de l'idée du référendum au Parti québécois.

¹ On retrouve une reproduction de la carte d'adhésion de Morin au Parti québécois, signée par Lévesque, dans *Mes Premiers ministres*, p. 477.

3.1 Des renforts pour le P.Q.

L'adhésion de Claude Morin au Parti québécois le 21 mai 1972 est, tout comme ce fut le cas pour celle de Parizeau, très médiatisée. Alors que Parizeau apporte au PQ la crédibilité qui lui manque dans le domaine économique, Morin apporte avec lui huit années d'expérience dans le domaine des relations intergouvernementales. La candidature de Morin est annoncée en grande pompe à Québec par René Lévesque. Le parti a donc besoin de candidats-vedettes rassurants. La crise d'octobre a fait mal au PQ, qui a vu ses membres passer de 80 000 à 30 000². Pierre Bourgault vient d'être élu à l'exécutif du parti après avoir échoué au congrès précédent. Enfin, l'ancien felquist Pierre Vallières, dans un revirement spectaculaire, rejette la violence comme forme d'action politique. Pour lui, le Parti québécois est maintenant le seul choix possible et il fait une demande officielle pour en devenir membre. Après son départ du gouvernement, plusieurs s'attendent à ce que Morin rejoigne le Parti québécois, comme l'ont fait Louis Bernard et Jacques Parizeau avant lui. À Gérard Alarie, du *Devoir*, qui lui demande s'il sera appelé à négocier l'indépendance du Québec, Morin répond : « Je n'en sais rien, on verra. Franchement, j'ignore tout à fait ce qu'il va advenir de l'avenir politique du Québec »³. C'est que Morin n'a pas encore terminé sa réflexion. Il compte d'abord faire le bilan de ses années au cœur du pouvoir québécois par la rédaction d'une trilogie. Il sait déjà le titre qu'il compte donner à chacun de ses ouvrages : *Le pouvoir québécois*, *Le combat québécois*, *L'État québécois*⁴. Alors qu'il arrive à la conclusion que le Québec n'a pas fait de gains réels dans le système fédéral actuel, malgré tout ce qu'en ont dit politiciens et journalistes, il estime que la seule solution possible passe par la souveraineté du Québec⁵.

² Pierre Godin, *René Lévesque, tome II*, p.534.

³ Gérard Alarie, « Claude Morin sera-t-il appelé à négocier l'indépendance du Québec ? », *Le Droit*, 24 août 1971.

⁴ Morin ne rédigera jamais le troisième tome. Il adhère au Parti québécois après la publication du premier, *Le pouvoir québécois*.

⁵ Morin a toujours préféré le terme souveraineté à celui de séparation, qui suggère une coupure complète avec le reste du Canada.

Morin n'est toutefois pas encore certain de vouloir joindre les rangs du Parti québécois, et ce pour plusieurs raisons. Si l'adhésion de Louis Bernard et de Jacques Parizeau au PQ le rassure, d'autres éléments doivent être pris en compte. Tout d'abord, la présence de nombreux militants du RIN n'a rien pour le rassurer. Après le départ de René Lévesque du PLQ et la fondation du Mouvement souveraineté-association (MSA), les membres du RIN font face à un dilemme : diviser les forces indépendantistes entre divers mouvements ou s'unir au sein d'un seul. Mais les négociations entre le MSA, le Ralliement national (RN) et le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) échouent et seuls les deux premiers vont s'unir pour fonder le Parti québécois. Lors du congrès du 26 et 27 octobre 1968, les militants du RIN décident de suivre les recommandations du Comité directeur et se prononcent pour la dissolution du parti. Une majorité d'entre eux, dont leur chef Pierre Bourgault, vont adhérer au PQ, fondé au début du mois d'octobre⁶. Morin, à l'époque, est plutôt méfiant à l'égard du RIN⁷. Un de ses proches est d'ailleurs un ancien riniste. « J'avais mon cousin qui était candidat du PQ, ici, dans Louis-Hébert, Caron, en 1970. Quand on l'écoutait parler, on était des esclaves, le français était interdit... Et puis, on allait faire une révolution. Alors, j'avais ça comme référence et ça m'inquiétait »⁸. Morin est surpris de l'accueil que fait René Lévesque à Pierre Bourgault. Ce n'est que par la suite qu'il apprend que Lévesque voit d'un mauvais œil la venue de l'ancien chef du RIN dans son parti⁹. Morin affirme à ce sujet : « Je ne savais pas qu'il y avait des frictions entre Pierre Bourgault et René Lévesque. J'ai rencontré Pierre Bourgault, que j'ai trouvé ultra-

⁶ Voir à ce sujet Réjean Pelletier, *Les militants du R.I.N.*, Ottawa : Éditions de l'Université d'Ottawa, 1974.

⁷ À l'élection de 1966, la seule à laquelle il participe, le R.I.N. récolte 5,55% des voix.

⁸ Caron est candidat du PQ mais était membre du R.I.N. jusqu'à sa dissolution. Entrevue avec Claude Morin, 9 mars 2007, à son domicile de Sainte-Foy, Québec.

⁹ Les négociations entre le MSA et le RIN se déroulaient difficilement, à un point tel qu'à un moment les deux parties négocient sans la présence des chefs, qui ne s'apprécient pas particulièrement. Lévesque a la violence en horreur et préfère garder le RIN et son turbulent chef à sa gauche. Voir Pierre Godin, *René Lévesque tome II*, p.374-379.

sympathique mais qui ne m'a pas rassuré »¹⁰. Enfin, une dernière chose qui retient Morin d'adhérer au PQ est son malaise avec un élément central du programme : le mode d'accession à la souveraineté.

3.2 1972 : Introduction du référendum dans le programme du parti

Le programme du Parti québécois ne précise pas la démarche privilégiée pour faire accéder le Québec à l'indépendance. En fait, s'il est clair que l'objectif principal du MSA, puis du PQ, est de réaliser l'indépendance du Québec, il est étonnant de constater que peu de détails sont donnés quant à la façon dont celle-ci se fera. On retrouve une première indication dans *Ce pays qu'on peut bâtir* et dans *La Solution*, où il est indiqué que le Québec procédera unilatéralement¹¹. Pourtant, les programmes subséquents du PQ se font ensuite moins clairs sur ce point. Dans l'édition de 1971 du programme du Parti québécois, il y est indiqué que le parti prend « l'engagement ainsi de rassembler au plus tôt, par la persuasion et la force d'une conviction aussi éclairés, contagieuse et fraternelle que possible, une majorité de Québécois en faveur des changements que nous proposons »¹². L'accord d'une majorité de Québécois semble donc requis pour réaliser la souveraineté. Dans un autre document, préparé par le conseil exécutif et qui doit être soumis aux membres au congrès d'octobre 1972, on peut lire : « Le Parti Québécois est tout seul à proposer l'effort suprême de la naissance. Il est terriblement conscient de la difficulté aussi bien que de l'importance vitale de l'enjeu. Pour réussir, il lui faut obtenir le mandat de gouverner. Pour obtenir ce mandat, le parti devra rejoindre démocratiquement et rassembler la nette majorité du Québec français

¹⁰ Entrevue avec Claude Morin, 9 mars 2007, Sainte-Foy, Québec.

¹¹ MSA, *Ce pays qu'on peut bâtir*, Montréal : MSA, 1968 et Parti québécois, *La Solution*, 1970. Dans le document du MSA, il est sous-entendu qu'une victoire électorale enclencherait la mise en place de la souveraineté du Québec, alors que dans le document du PQ, il est clairement indiqué qu'après une élection le « Québec *négociera* (les italiques sont de nous) les modalités d'application de sa souveraineté acquise ».

¹² Parti québécois, *Programme, action politique, statuts et règlements...*, Montréal : Éditions du Parti québécois, 1971, p.38.

(...)»¹³. Cette fois, on ne parle plus d'une majorité de Québécois, mais simplement de ceux qui font partie du Québec français¹⁴. De façon plus ou moins tacite donc, les souverainistes semblent s'accorder pour dire que dès son élection, le PQ déclare l'indépendance du Québec et se met à agir comme un État souverain.

3.2.1 Le travers « électoraliste »¹⁵

Avant même qu'il ne devienne membre du Parti québécois, Morin considère qu'il existe des lacunes importantes dans le programme du parti, notamment en ce qui concerne le mode d'accession à la souveraineté. Il n'est pas d'accord avec ceux qui prétendent que l'élection majoritaire de députés péquistes suffirait pour déclarer l'indépendance du Québec. Selon lui, « on ne peut mettre une loi transformant la nature de l'État sur le même pied que les législations courantes »¹⁶. Pourtant, c'est, jusqu'à présent, la démarche retenue par le PQ. Morin, bien au fait des relations internationales et de la dynamique interne des États, doute qu'une simple élection soit suffisante pour que le Canada s'engage à des négociations avec le Québec. Il doute également de la reconnaissance internationale. Pour Morin :

¹³ Parti québécois, *Prochaine étape... Quand nous serons vraiment chez nous*, Montréal : Éditions du Parti québécois, 1972, p.7.

¹⁴ Dans un article sur le référendum, André Le Corre, président du comité directeur du Conseil national du PQ, invoque entre autres comme argument contre le référendum qu' « Il n'en reste pas moins que le peuple dont la survie même est menacée est de souche canadienne-française et que c'est lui qui doit décider de son destin. Veut-on nous imposer un référendum où le jeu serait faussé parce que 20% de la population (les Canadiens-anglais) serait contre dès le départ ». « Non au référendum sur l'indépendance », *Le Jour*, 25 octobre 1974.

¹⁵ L'utilisation de ce terme a une connotation péjorative. Le dictionnaire *Le petit Robert* donne d'électoralisme la définition suivante : « Tendance d'un parti à subordonner sa politique à la recherche de succès électoraux. Clientélisme ». Pour sa part, Morin raconte comment il s'est fait accuser d'électoralisme par des militants du Parti québécois lorsqu'il a fait la proposition d'insérer le référendum dans le programme du parti, ce qui était perçu « comme une déplorable dilution de l'idéal souverainiste ». Voir *Les choses comme elles étaient*, p. 313-314. Voir également plus loin dans ce chapitre la position de Pierre Bourgault sur ce sujet.

¹⁶ Claude Morin, *Les choses comme elles étaient*, Montréal : Boréal, 1994, p.312.

Faute de preuves formelles qu'une majorité opte clairement pour l'indépendance, la réaction hostile du Canada jouerait autant, à l'étranger, dans l'analyse des faits et dans la prise de décision que celle, très médiatisable parce que 'touchante', de ces Québécois pro-Canada – francophones, anglophones, allophones et autochtones – qui accuseraient le gouvernement souverainiste de leur imposer une orientation politique non souhaitée. La reconnaissance internationale deviendrait impensable¹⁷.

Parmi les raisons qu'il retient contre l'élection référendaire, toutes tournent autour de la question de la légitimité. Dans les négociations entre le gouvernement du Québec et Ottawa dans les années 1960, Morin rappelle que les positions québécoises ont souvent été contestées par les autres gouvernements, qui n'y voyaient là que des revendications de politiciens en mal de pouvoir. En ce qui concerne l'élection, il est possible qu'un gouvernement soit porté au pouvoir avec moins de 50% des votes. On doit également considérer qu'au cours d'une élection, différents sujets sont débattus et le contexte électoral doit également être pris en compte. Toutes ces préoccupations renvoient donc à la légitimité démocratique: comment s'assurer de l'appui majoritaire de la population? Comment s'assurer que les gens ont bien voté pour l'indépendance comme tel?

L'idée d'un référendum n'est pas neuve. Déjà sous Lesage, le MAI (à l'époque le MAFP) avait commencé à étudier les différents types de référendums et les conditions de leur utilisation dans les pays qui y avaient déjà eu recours¹⁸. Dans les années 1960 cependant, l'idée du référendum devait servir à justifier les réclamations constitutionnelles faites par le Québec. Morin raconte que l'idée d'un référendum sur la souveraineté lui est suggérée par des confrères fédéraux. Abordant la suggestion de Jean-Jacques Bertrand de déposer un projet de loi pour permettre des référendums sur des sujets constitutionnels, trois hauts fonctionnaires fédéraux, Robertson, Bryce et Johnson, admettent que face à un résultat populaire majoritaire, le fédéral et les provinces seraient obligés de prendre acte de la

¹⁷ *Ibid*, p. 310.

¹⁸ Nous avons traité de ce sujet au chapitre 2.

décision des Québécois¹⁹. Morin affirme qu'il n'est pas le seul au PQ à l'époque à remettre en question le mode d'accession à l'indépendance. En fait, la seule raison pour laquelle le référendum n'a pas été inscrit au programme est que l'élection de 1973 a pris le PQ de vitesse²⁰. Peu après l'élection, l'exécutif du PQ confie à Morin la tâche d'étudier les modalités d'accession à la souveraineté. Un résumé de l'étude qu'il a rédigée est publié le 26 septembre 1974²¹. Morin se questionne sur le programme du PQ, qui parle d'un référendum sur une constitution québécoise, laissant un flou quant aux effets de ce vote référendaire : est-ce que le rejet de la constitution signifie le rejet de l'indépendance ou bien est-ce que cela ne change rien par rapport à l'indépendance? Il écrit :

Le programme actuel du Parti parle d'un référendum sur la constitution d'un Québec indépendant, ce référendum devant 'concrétiser' l'indépendance. Qu'est-ce que cela veut dire au juste? Pour les uns, il s'agirait tout simplement d'une consultation touchant les institutions d'un Québec indépendant et n'ayant pas de portée décisive sur la réalisation de la souveraineté. Pour les autres, le référendum en question aurait pratiquement les mêmes conséquences qu'un référendum sur l'indépendance elle-même²².

Pour régler ce problème, il propose principalement l'ajout suivant au programme : « Poursuivre et compléter démocratiquement l'accession du Québec à la souveraineté en s'assurant en cours de route de l'appui manifeste des Québécois par un référendum sans

¹⁹ L'épisode est relaté par Morin dans *Mes premiers ministres*, p. 484. À l'époque, Gordon Robertson est greffier du Conseil privé, Robert Bryce sous-ministre aux Finances et Al Johnson conseiller économique du premier ministre Trudeau sur la constitution. Sur les origines du référendum, voir aussi l'article de Philip Siekman, « The Revolt of French Canada », *Fortune*, février 1965, p.156, dans lequel Morin déclare au journaliste que seule une question ne portant pas directement sur la souveraineté pourrait rassurer les nationalistes frileux et rallier une majorité de la population en faveur de cette option.

²⁰ En entrevue, Morin dira de l'idée du référendum qu'elle était « latente », laissant sous-entendre que plusieurs autres personnes au PQ y réfléchissaient alors. Entrevue avec Claude Morin, Sainte-Foy, 9 mars 2007.

²¹ Voir *Le Devoir*, « L'accession démocratique à la souveraineté », 26 septembre 1974. Le document intégral est disponible aux archives du Parti québécois.

²² Claude Morin, *L'accession démocratique à la souveraineté*, archives du Parti québécois, p.1.

équivoque ou, si besoin est, par une nouvelle consultation électorale »²³. L'accent est mis non plus sur le référendum sur la constitution, mais bien sur une consultation portant directement sur la souveraineté du Québec. En fait, ce que Morin cherche à faire, c'est dissocier la prise de pouvoir du projet de faire un pays, ce qui revient à dire qu'il cherche d'abord à favoriser l'élection d'un gouvernement du PQ et ensuite à réaliser l'indépendance du Québec.

3.2.2. 1973 : Pour un référendum sur la constitution

C'est à Laval, du 23 au 25 février 1973, que se déroule le 4^e congrès du Parti québécois. Morin y assiste, car il est candidat pour un poste à l'exécutif. Profitant de son statut de recrue-vedette, il est facilement élu, ainsi que Lévesque l'avait prédit. Des hommes comme lui et Jacques Parizeau, qui connaissent à fond les rouages de l'État, sont une denrée rare au parti, et Lévesque tient à ce qu'ils y occupent une place importante²⁴. Les délégués à ce congrès devront se pencher sur une résolution de l'exécutif proposant un référendum sur une constitution québécoise. René Lévesque a d'ailleurs fait une déclaration à ce sujet une semaine avant le congrès²⁵. Les militants ne l'entendent toutefois pas de cette façon et la résolution suivante est adoptée :

Étant donné que le Parti québécois préconise clairement l'indépendance du Québec, la souveraineté sera acquise en principe par proclamation de l'Assemblée nationale sans qu'il soit nécessaire de recourir au référendum. Le gouvernement mettra immédiatement en branle le processus d'accession à la souveraineté, la passation des pouvoirs et les transferts de compétence pouvant s'échelonner sur quelques mois. Toute intervention fédérale, même sous forme de référendum, est exclue comme

²³ Claude Morin, « L'accession démocratique à la souveraineté », *Le Devoir*, 26 septembre 1974.

²⁴ Martine Tremblay souligne le grand respect de René Lévesque pour les hauts commis de l'État. Il conserve d'ailleurs à leur poste les sous-ministres hérités des libéraux, au grand dam de certains péquistes. *Derrière les portes closes*, p. 65-71.

²⁵ Émission *Politique Atout*, Radio-Canada, 18 février 1973.

étant contraire au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes²⁶.

Mais la résolution de l'exécutif d'un référendum sur la constitution est elle aussi adoptée. Le programme du parti en fait d'ailleurs mention : « Et comme les Québécois vivent en régime démocratique, c'est le peuple, dans ce genre de régime, qui détient le pouvoir de décider par le mécanisme du vote. C'est donc par ce processus démocratique accepté de tous que le Québec, à la suite d'une élection, réalisera sa souveraineté politique *dans le sérieux et le calme* (...). Comment se réalisera concrètement cette indépendance? D'abord, dès que l'Assemblée nationale aura proclamé en principe l'indépendance, on fera élaborer, avec la participation des citoyens au niveau de chaque comté, un projet de constitution qui sera soumis au référendum »²⁷. L'idée du référendum est maintenant considérée comme un incontournable dans l'éventualité de l'accession à la souveraineté. Reste maintenant à voir comment le PQ est passé de l'idée d'un référendum sur la constitution à l'obligation d'un référendum sur la souveraineté.

3.2.3 1975 : De référendum conditionnel à référendum obligatoire

À l'élection de 1973, une carte de rappel du PQ est distribuée dans les comtés. On peut y lire : « Aujourd'hui, je vote pour la seule équipe prête à former un vrai gouvernement. En 1975, par référendum, je déciderai de l'avenir du Québec. Une chose à la fois. Le 29, je vote Parti Québécois, je vote pour le vrai! »²⁸. Plusieurs soupçonnent Morin d'être derrière

²⁶ Cité dans un article de Michel Roy, « Le PQ ne tiendra pas de référendum », *Le Devoir*, 26 février 1973. Fait à noter, c'est Jacques Parizeau qui, au nom de l'exécutif, va défendre le point de vue des opposants à la proposition.

²⁷ Parti québécois, *J'ai le goût du Québec!*, Montréal : Éditions du Parti québécois, 1973, p.21.

²⁸ Reproduite intégralement dans Pierre Duchesne, *Parizeau*, tome II, p.99, ainsi que dans Vera Murray, *Le Parti québécois : de la fondation à la prise du pouvoir*, Montréal : Hurtubise HMH, 1976, p.185.

cette idée, ce que le principal intéressé nie²⁹. Plusieurs militants se scandalisent du fait que le parti prend position sur une proposition qui n'a pas été officialisée par le congrès. Des candidats, dont Jacques Parizeau et Jean Garon, vont même refuser de faire distribuer la carte de rappel dans leur comté³⁰. C'est après la défaite électorale de 1973 que les péquistes vont commencer à se questionner sur l'opportunité d'inclure dans le programme un référendum sur la souveraineté. L'élection de seulement six députés³¹, malgré une augmentation de l'appui populaire (de 23,1% à 30,2% du vote), démoralise autant les militants que les dirigeants du parti. Morin va lancer le débat en accordant une entrevue au journaliste Michel Roy, du *Devoir*, au cours de laquelle il suggère que l'indépendance pourrait se faire « par étapes »³². Il propose que le Québec tente de rapatrier les pouvoirs à la pièce, plutôt que d'y aller de façon globale. C'est la naissance du concept de l'étapisme³³. Dans les rangs péquistes, l'agitation est forte. Plusieurs dénoncent le travers « électoraliste » de cette proposition, qui viserait davantage à faire élire le parti qu'à réaliser la souveraineté. La prise du pouvoir par le PQ est cependant la première étape à franchir pour ensuite réaliser la souveraineté, car sans prise du pouvoir, la souveraineté ne demeure qu'un vague projet.

C'est au congrès du 15 novembre 1974, au Petit Colisée à Québec, qu'est présentée

²⁹ En entrevue, Claude Morin déclare qu'il est possible qu'il ait parlé de l'idée du référendum à Joron comme à d'autres, mais que le texte de la carte de rappel vient de l'initiative de Joron seulement. Guy Joron, un des sept députés du PQ, était le directeur des communications de la campagne de 1973. Entrevue avec Claude Morin, Sainte-Foy, 9 mars 2007. Morin déclarera la même chose en entrevue à Pierre Duchesne, le 28 juin 1999. Voir *Parizeau, tome II*, p.97. Dans *Mes Premiers ministres*, Morin affirme que la décision d'imprimer cette carte de rappel a été prise en exécutif, une version contredite par les affirmations citées précédemment. Voir *Mes Premiers ministres*, p.486.

³⁰ Rapporté par Pierre Duchesne, *Jacques Parizeau, tome II*, p. 98.

³¹ Ils étaient sept en 1970 : Guy Joron, Marcel Léger, Robert Burns, Lucien Lessard, Charles Tremblay, Claude Charron et Camille Laurin. Ce dernier sera défait dans Bourget en 1973. Tous les autres seront réélus.

³² Michel Roy, « Claude Morin se demande si l'indépendance ne serait pas mieux acceptée à la pièce », *Le Devoir*, 17 novembre 1973.

³³ Morin reviendra sur cette idée de rapatrier les pouvoirs à la pièce dans *Les prophètes désarmés*. Il suggère également l'idée de tenir un référendum sur une proposition globale de réforme du cadre constitutionnel, mais qui ne porte pas sur la souveraineté. *Les prophètes désarmés*, Montréal : Boréal, 2001, 219 p.

aux membres une résolution de l'exécutif, appuyée à l'unanimité par l'aile parlementaire, qui déclare qu'advenant une opposition systématique d'Ottawa, le gouvernement du Québec tiendra un référendum pour s'assurer de l'appui de la population à sa démarche d'indépendance³⁴. C'est-à-dire donc, pas nécessairement un référendum, mais un référendum si nécessaire. L'insertion du référendum dans le programme du parti est capitale si le PQ veut être en position de remporter les élections³⁵. C'est suite aux débats sur cette proposition que naîtra l'expression de « purs », pour parler de ceux qui sont contre l'idée d'un référendum sur la souveraineté. Morin utilise pour les désigner le terme de rinistes. Inconditionnels de l'indépendance, « ils ne voient pas la nécessité logique d'une double consultation (l'élection en étant une en soi) et soulignent que de permettre un référendum revient à *diluer* l'idée-maîtresse du programme du PQ. De plus, il a pour effet de dissocier l'indépendance d'un projet global de changement social »³⁶. Malgré l'opposition de ce groupe et de quelques autres, la proposition sera acceptée à la majorité, soit 630 contre 353. Même s'il est l'auteur de la proposition, Morin ne va pas la défendre en atelier. C'est Jean-François Bertrand qui s'en charge. Depuis sa controversée déclaration sur l'indépendance par étapes, Morin n'est pas bien vu de certains militants et René Lévesque lui conseille de garder un profil bas pendant le congrès, conseil auquel se plie facilement le principal intéressé, peu friand de ces grands-messes péquistes.

Les opposants au référendum, quoique minoritaires, sont très actifs. Plusieurs en veulent à Claude Morin d'avoir amené cette idée au parti, au point même de ne pas vouloir de lui dans leur comté. Et pas seulement à Montréal, mais également dans la région de

³⁴ Voir l'article de Pierre Bertrand, « Encore rien de clair et net », *Le Jour*, 30 septembre 1974.

³⁵ Selon un sondage de l'ISQ, l'indépendance progresse dans la population mais une majorité de Québécois de toutes allégeances politiques tiennent à ce qu'on les consulte par référendum avant que le PQ ne déclare l'indépendance. Barberis et Drouilly, *Les illusions du pouvoir*, Montréal : Presse Sélect, 1980, chronologie, p.217. Un sondage de l'IQOP, publié juste avant le congrès de 1974, montre que 80% des répondants étaient d'accord avec l'idée du référendum. Une proportion encore plus grande de péquistes y souscrit. Rapporté par Claude Morin dans *Mes premiers ministres*, p.498-499.

³⁶ Vera Murray, *Le Parti québécois : de la fondation à la prise du pouvoir*, Montréal : Hurtubise HMH, 1976, p.192. Murray arrive elle aussi au constat qu'une majorité de ces opposants sont d'anciens membres du RIN.

Québec. Lors d'une réunion de l'exécutif, Morin déclare :

(...), j'ai remarqué que depuis le congrès il ne faut pas trop parler de ce fameux référendum. Je ne parle pas au niveau des associations de comté qui comprennent des gens les plus politisés parmi lesquels il y en a qui étaient défavorables à l'idée, mais je parle de 3 comtés qui m'ont complètement banni. Limoilou, Portneuf et Charlevoix ne veulent pas entendre parler de moi, au point que quand vient le temps d'inviter pour des interviews, des émissions de télévision, etc. ils pourraient inviter n'importe qui, pourvu que ce ne soit pas moi³⁷.

Malgré les différentes oppositions, le référendum est inscrit au programme du PQ. L'atmosphère au congrès est relativement bonne. Selon Marcel Léger, « les débats n'avaient pas été orageux, mais on sentait chez certains militants une inquiétude quant à l'avenir de l'option souverainiste »³⁸. Pour eux, le référendum est un moyen de reporter l'indépendance, un « travers électoraliste ». Pierre Bourgault est de ceux qui considèrent que l'électoralisme a maintenant pris le pas sur le projet d'indépendance : « De 1974 à 1976, on ne parla presque plus d'indépendance. Il y avait bien la souveraineté-association, qu'on défendait du bout des lèvres, mais c'est surtout de pouvoir et de "bon gouvernement" qu'on abreuvait les foules »³⁹. Pourtant, ce tournant dans l'approche du PQ semble refléter ce que pensent l'ensemble de ses membres. Après deux défaites électorales de suite, surtout après les résultats décevants de la campagne de 1973, une grande partie des militants péquistes veulent des résultats concrets⁴⁰. Le Parti québécois passe enfin du stade de mouvement à parti politique.

La résolution adoptée au congrès de 1974 mentionne bien que le processus vers l'indépendance sera enclenché dès la prise du pouvoir par le PQ. Pourtant, tous ne sont pas

³⁷ Procès-verbal, Exécutif national – aile parlementaire, 8 mars 1975, Fonds d'archives Claude Morin, Archives nationales du Québec (Québec), P762/11.

³⁸ Marcel Léger, *Le Parti québécois : ce n'était qu'un début*, Montréal : Québec/ Amérique, 1986, p.127.

³⁹ Pierre Bourgault, *Moi, je m'en souviens*, Montréal : Stanké, 1989, p.81.

⁴⁰ G. C., « Fini les victoires morales », *Le Jour*, 11 novembre 1974. Le journaliste souligne que la majorité des propositions soumises pour le congrès portent sur l'efficacité et les méthodes électorales du parti.

dupes, et certains comprennent bien que le référendum conditionnel est en réalité un référendum obligatoire. Comment croire en effet que d'éventuelles négociations entre Québec et Ottawa pourraient se dérouler sans incident? Pour le journaliste Michel Roy, la population québécoise a maintenant « l'assurance qu'un gouvernement du Parti québécois la consulterait par voie de référendum si les négociations engagées avec le pouvoir fédéral tournaient mal, ce qui revient à dire que la consultation interviendra automatiquement »⁴¹. Après l'adoption de la proposition sur le référendum, Lévesque l'endosse complètement. À un tel point que le « si » finit par ne plus être utilisé, Lévesque ne voulant pas d'une déclaration unilatérale au lendemain d'une élection. Selon Morin, « c'est Lévesque qui, à un moment donné, à sa façon, a commencé à dire qu'il y aurait un référendum. Il n'a pas changé le programme, il l'a dit de lui-même, dans ses discours »⁴². Ce n'est d'ailleurs pas la première ni la dernière fois que le président du parti passe outre aux décisions des différentes instances du parti. Un permanent du parti décrivait ainsi René Lévesque : « Il n'est pas un homme de parti, il ne connaît pas les structures, et les problèmes tels que les régions ou les relations formelles entre l'Exécutif et l'aile parlementaire le dépassent... C'est un homme de mouvement, un homme d'idées »⁴³. Pierre Bourgault a quant à lui ce commentaire sur le style de leadership de Lévesque et son rôle dans les rencontres de l'exécutif:

Et puis il y a René Lévesque. Brillant, disert, maussade ou réjoui, soufflant comme à son habitude le chaud et le froid, bonhomme et faussement modeste, autoritaire et péremptoire...quand il est là. Parce qu'il est à peu près toujours en retard, de deux heures ou de deux jours. Il faut constamment lui résumer nos délibérations et lui faire part de nos décisions, majoritaires ou unanimes. Pierre Marois, qui préside alors les réunions du Comité, n'y peut rien. Il sermonne un peu le chef du bout des lèvres, mais il sait trop bien qu'il n'en obtiendra rien. Si René Lévesque est d'accord avec nos décisions, tant mieux. Il les entérine et s'en fait promoteur. S'il n'est pas d'accord, tant pis. Il n'en fait qu'à sa tête et...*fuck* la direction collégiale!⁴⁴.

⁴¹ Michel Roy, « Le PQ a choisi le réalisme », *Le Devoir*, 18 novembre 1974. Pour d'autres réactions sur le congrès du PQ, voir aussi, dans la même édition, du même auteur, « Le référendum n'interviendra qu'en cas d'opposition d'Ottawa », et Jean-Claude Leclerc, « Un progrès incomplet ».

⁴² Entrevue avec Claude Morin, Sainte-Foy, 9 mars 2007.

⁴³ Cité dans Vera Murray, Anonyme, *Le Parti québécois : de la fondation à la prise du pouvoir*, Montréal : Hurtubise HMH, 1976, p.222.

⁴⁴ Pierre Bourgault, *Moi, je m'en souviens*, Montréal : Stanké, 1989, p.68-69.

Heureusement pour Morin, Lévesque est depuis longtemps déjà convaincu du bien-fondé de tenir un référendum et s'en fait le principal promoteur.

3.3 Morin vs Parizeau

Au congrès de 1974, Parizeau n'est plus membre de l'exécutif. Le budget de l'an I et les performances décevantes du parti à l'élection de 1973 l'ont amené à démissionner de l'exécutif⁴⁵. Il assiste quand même au congrès en tant que journaliste pour *Le Jour*. Puisqu'il n'est pas délégué, il ne peut intervenir sur les propositions. Pierre Duchesne, dans sa biographie sur Jacques Parizeau, fait grand cas de l'opposition entre celui-ci et Morin sur la question du référendum. Les débats s'ouvrent une semaine avant le congrès, avec la publication dans *Le Jour* d'un article dénonçant l'étapisme. « L'accréditation d'une expression telle que 'l'indépendance par étapes' ne pouvait qu'envenimer les choses. Tout Québécois sait par expérience que quand on commence à lui dire que quelque chose se fera graduellement, cela veut dire que la chose ne se fera pas »⁴⁶. Morin répond à Parizeau le lendemain et parle de corriger « une confusion dans les termes qui ne nous aide certes pas dans notre marche difficile vers le pouvoir »⁴⁷. Il s'agit d'inscrire au programme une démarche claire d'accession à l'indépendance, afin de rassurer les Québécois. Quelques jours plus tard, Parizeau revient sur la question. Dans un article publié dans *Québec-Press*, il commente différents scénarios possibles qui amèneront le Québec à l'indépendance. En fin connaisseur des rouages gouvernementaux, il rejette dès le début l'idée d'une élection référendaire, qui débouche sur une sécession unilatérale : « Pour certains, dès son accession au pouvoir, le PQ déclare l'indépendance. Les questions techniques se régleront par la suite. On peut sourire. On voit déjà le désordre incroyable dans la perception des impôts, dans

⁴⁵ Pierre Duchesne relate l'épisode dans sa biographie de Parizeau. L'ancien mandarin se serait fait imposer cet exercice par l'exécutif du parti. Voir *Jacques Parizeau, tome II*, chapitre 3.

⁴⁶ Jacques Parizeau, « Le débat sur l'accession à l'indépendance », *Le Jour*, 10 septembre 1974.

⁴⁷ Claude Morin, « L'élasticité du spaghetti », *Le Jour*, 11 septembre 1974.

l'expédition des chèques de sécurité sociale, dans les instructions aux compagnies, etc. »⁴⁸. Un peu plus loin, il examine la voie référendaire, qu'il considère comme incertaine. « Dans ces conditions, il semblerait que la façon la plus simple et la plus correcte de procéder soit, dans l'immédiat, de garantir les droits des gens à être consultés. Sans entrer pour cela dans des descriptions de circonstances (...)»⁴⁹. Ce à quoi s'oppose Parizeau, ce n'est donc pas à l'idée du référendum comme tel, mais il considère que la parti devra s'ajuster aux circonstances, et qu'un référendum ne sera peut-être pas nécessaire. Il fait partie de ceux qui ne veulent pas que l'on inscrive formellement l'étape du référendum au programme du parti, peu importe que ce soit un référendum conditionnel ou non.

Le ton des articles peut certes faire sourire. Parizeau laisse d'abord sous-entendre que l'étapisme « consiste à offrir à ceux qui veulent un idéal profond et tenace une platée de spaghetti »⁵⁰, ce à quoi Morin réplique que de sous-entendre qu'il ne tient pas autant que d'autres à l'idéal de la souveraineté « est pour le moins aussi injuste que de laisser croire que, par son travail nécessaire sur le budget de l'An I, M. Parizeau aurait, en octobre 1973, transformé cet idéal en exercice de comptabilité... »⁵¹. Morin reconnaît plus tard que Parizeau n'est pas à blâmer pour cette stratégie du budget de l'An I: « Parizeau accueillit les critiques avec d'autant plus de dignité qu'elles étaient injustes. Il n'avait pas inventé cette stratégie, née d'une décision collective à laquelle Lévesque et tout l'exécutif, y compris moi, avaient participé ».⁵²

⁴⁸ Jacques Parizeau, « L'indépendance : après le pourquoi, le comment », *Québec-Presse*, 15 septembre 1974.

⁴⁹ Jacques Parizeau, « L'indépendance : après le pourquoi, le comment », *Québec-Presse*, 15 septembre 1974.

⁵⁰ Jacques Parizeau, « Le débat sur l'accession à l'indépendance », *Le Jour*, 10 septembre 1974.

⁵¹ Claude Morin, « L'élasticité du spaghetti », *Le Jour*, 11 septembre 1974.

⁵² Claude Morin, *Les choses comme elles étaient*, p.249-250. Parizeau était en vacances au Mexique lorsque la décision de produire un budget de l'an I a été prise en exécutif. Il se prononce contre cette stratégie et menace même de démissionner. René Lévesque l'en dissuadera et il aura à défendre le budget. Pierre Duchesne, *Jacques Parizeau, tome II*, p.78.

Les échanges entre les deux protagonistes sont respectueux. Parizeau est un homme d'idées, mais il demeure d'abord et avant tout un gentleman. Quant à Morin, il commence son article en parlant de son ami Jacques Parizeau, à qui il donne raison à propos de certaines de ses critiques. Morin déclare n'avoir jamais été en opposition avec Parizeau, ou même avoir jamais discuté du référendum avec lui. « Je savais qu'il était contre, puis il savait que j'étais pour, puis ça fini là. On a toujours été en excellents termes »⁵³. Pas de grands affrontements donc. Certes, lors du congrès, Parizeau, qui ne pouvait intervenir, a fait intervenir des militants pour faire battre la proposition. C'est de bonne guerre. Et une fois la proposition sur le référendum en cas d'échec des négociations entérinée par le congrès, il a lui aussi endossé la décision du parti. Mais rien ne laisse croire à de déchirants affrontements entre deux chefs de faction, qui s'attaquent et se contre-attaquent mutuellement.

3.4 L'élection de 1976 : le « bon gouvernement »

Le Parti québécois est bien mieux préparé pour des élections en 1976 qu'il ne l'était en 1973. Le programme est plus clair quant à la démarche d'accession à la souveraineté, les coffres sont bien garnis (la campagne de financement du printemps a permis de récolter 800 000\$ auprès des membres du parti)⁵⁴, la stratégie électorale est bien définie. Les libéraux sont quant à eux dans une position plus délicate. L'été a été chaud, les grèves dans le secteur public se sont multipliées, les scandales éclatent les un après les autres et la popularité du gouvernement est à son plus bas. Pourtant, Bourassa décide malgré tout de déclencher prématurément des élections le 18 octobre 1976.

La stratégie électorale des libéraux est simple. Il s'agit de concentrer les attaques contre le PQ et discréditer son option en brandissant une fois de plus la menace économique. La stratégie a bien fonctionné à l'élection précédente, d'autant plus que le PQ prêtait facilement le flanc à l'attaque avec son budget de l'an I. Mais le PQ ne tient pas à répéter

⁵³ Entrevue avec Claude Morin, Sainte-Foy, 9 mars 2007.

⁵⁴ C'est le chiffre avancé par John Saywell. *The Rise of the Parti québécois 1967-1976*, p.78.

l'erreur commise en 1973. Cette fois-ci, le parti attire l'attention des électeurs sur les échecs et les erreurs du gouvernement Bourassa plutôt que de tenter une nouvelle démonstration de la viabilité de la souveraineté. D'ailleurs, la promesse de consulter la population par référendum sert à rassurer la population et à lui faire dissocier l'élection du PQ de son option souverainiste. Les slogans mis de l'avant pour cette campagne viennent renforcer l'idée qu'il ne s'agit que d'une élection comme les autres : « On a besoin d'un vrai gouvernement », « On mérite mieux que ça » et « René Lévesque : un vrai chef ». On a l'impression d'assister à un duel entre deux partis traditionnels qui se battent pour obtenir le pouvoir, et c'est exactement l'impression que veut donner Lévesque, pour rassurer la population. On peut ne pas être en accord avec la stratégie du référendum, mais une chose est certaine : pour être en position de réaliser la souveraineté, le Parti québécois devait d'abord être élu.

3.5 Conclusion

Il est indéniable que l'adhésion de Claude Morin au Parti québécois a eu un impact majeur sur celui-ci. Certes, la crédibilité du parti s'en trouve augmentée, puisque l'ancien sous-ministre est bien connu du grand public. Mais là où l'influence de Morin a été la plus marquante est dans la modification du mode d'accession à la souveraineté. Avant l'arrivée de Morin au PQ, le programme parlait davantage de ce que serait un Québec souverain que comment il le deviendrait. C'est peu après l'adhésion de Morin au PQ, en 1973, que l'on commença à entendre parler du référendum. D'abord sur un projet de constitution, puis comme mode de consultation des Québécois en cas d'échec des négociations. La suggestion de Morin n'est pas encore complètement endossée : son idée est de dissocier l'élection du PQ de l'accession à la souveraineté. L'élection n'est plus le moment fondateur, elle devient une étape, et la consultation de la population par référendum sur la question de l'indépendance devient incontournable. Certes, cette idée ne fait pas l'unanimité au sein des membres du PQ et plusieurs s'expriment publiquement à ce propos. L'année 1974 marque d'ailleurs un sommet : les déclarations dans les journaux se multiplient à ce sujet. Du côté de la presse, on est plutôt favorable à l'idée du référendum, mais selon l'idée première de Morin, c'est-à-dire de l'élection d'un gouvernement péquiste puis d'un référendum sur

l'indépendance. C'est René Lévesque qui, prenant l'initiative, se fait le porte-parole de la proposition de Claude Morin. Sans l'aval du parti, Lévesque, dans ses discours, reprend une version modifiée de la proposition adoptée au congrès de 1974. Lorsque le PQ arrive à l'élection de 1976, c'est celle-ci qui va prévaloir.

« Le choix de l'option québécoise (c'est-à-dire la décision de confier au gouvernement du Québec la direction ultime des affaires québécoises) constitue la seule façon cohérente et durable d'enlever la pression centralisatrice du fédéralisme canadien et son aboutissement normal, le dépérissement du pouvoir politique québécois »¹.

CHAPITRE IV

REFERENDUM ET NEGOCIATIONS CONSTITUTIONNELLES, 1976-1982

Avec l'élection du Parti québécois en 1976, le rôle de Claude Morin devient central. Il est perçu comme le « père » du référendum et de la stratégie référendaire. Morin est toutefois contre un élément central de cette stratégie, soit l'idée de dévoiler à l'avance la date du référendum². Lévesque, qui s'est engagé formellement devant les Québécois à tenir un référendum sur l'avenir du Québec au cours du premier mandat, est inébranlable dans sa décision, même si les sondages sont loin d'être encourageants pour le Parti québécois³. D'ailleurs, un événement s'est produit en 1976 : l'appui au Parti québécois n'est pas (n'est plus) synonyme d'appui à l'indépendance. La tâche du parti est donc beaucoup plus grande que certains le prévoyaient, car il semble qu'une partie importante des 41,4% d'électeurs qui

¹ Claude Morin, *Le combat québécois*, p.177

² Claude Morin, *Mes Premiers ministres*, p.558.

³ Au cours du premier mandat du Parti québécois, les sondages favorables à la souveraineté-association vont stagner à environ 30%, alors que la proposition d'un mandat de négocier se situe tient quant à elle généralement plus près du 50%, avec quelques moments creux. Voir Martine Tremblay, *Derrière les portes closes*, Montréal : Québec/Amérique p.221-222, et Claude Morin, *Les choses comme elles étaient*, Montréal : Boréal, p. 427-428.

ont voté PQ ne soient pas prêts à voter pour l'indépendance⁴. Le parti est également aux prises avec son mandat de « bon gouvernement » : après deux ans au pouvoir, la gestion du quotidien prend le dessus au détriment de la promotion de l'option souverainiste.

Morin n'est pas le responsable des aspects techniques du référendum, tâche que Lévesque confie à Robert Burns, ministre d'État à la réforme électorale et parlementaire. Une partie de son rôle se déroule une fois de plus dans l'ombre. Tout d'abord, il est celui à qui l'on doit la formulation concrète de ce que l'on appelle aujourd'hui couramment les positions traditionnelles du Québec. Ensuite, quant au référendum, il est l'un des rares membres du cabinet à être consulté sur la question, alors que le conseil des ministres n'en est saisi que la veille de son annonce à l'Assemblée nationale par le premier ministre. Après l'échec du référendum en 1980, il devient le principal stratège pour le Québec des négociations sur le rapatriement de la constitution. Il est le plus fervent promoteur de la stratégie du front commun des provinces, qui tient le coup environ un an avant de s'effondrer lors de ce qu'il est convenu d'appeler « la nuit des longs couteaux ». Après l'échec du référendum et celui des négociations constitutionnelles, Morin est considéré par plusieurs comme le responsable de ces échecs. On lui reproche entre autres d'avoir fait perdre au Québec son droit de veto. Il confie son intention de démissionner à Lévesque en novembre 1981, mais il ne quitte officiellement qu'en janvier 1982⁵.

4.1. Le référendum

4.1.1. Les positions traditionnelles du Québec

L'expression « positions traditionnelles du Québec » est utilisée couramment par les politiciens québécois, particulièrement lors des périodes de négociations constitutionnelles.

⁴ Un sondage de l'Institut de cueillette de l'information, dont les résultats furent publiés dans *Le Devoir* le 10 et 11 novembre 1976, souligne que si 49,6% des répondants sont en faveur du PQ, seulement 18,4% sont d'accord avec l'option indépendantiste. Cité dans Vera Murray, *Le Parti québécois : de la fondation à la prise du pouvoir*, p.236-237.

⁵ C'est après l'échec des négociations constitutionnelles que Morin révèle à Lévesque ses relations avec des agents de la GRC, relations qui remontent au début des années 1960.

On peut donc penser qu'elle date de l'époque du gouvernement Lesage, qui se lançait alors avec le reste du Canada dans une nouvelle ronde de négociations que l'on espérait fructueuse, contrairement aux précédentes. Pourtant, l'expression est beaucoup plus récente. Le premier document qui se penche directement sur ce sujet émane du ministère des Affaires intergouvernementales. Le document « Les positions traditionnelles du Québec sur le partage des pouvoirs, 1900-1976 », ainsi que son nom l'indique, est un bilan des réclamations québécoises au cours du 20^{ème} siècle. De Taschereau à Bourassa, en passant par Duplessis et Lesage, il nous donne des exemples de réclamations de ces différents premiers ministres. Deux conclusions principales sont tirées de ce bilan. Tout d'abord, qu'« il ne s'est pas trouvé un seul premier ministre québécois qui n'ait pas, à un moment ou l'autre, décidé d'intervenir dans le débat sur le partage des pouvoirs. Il n'y a pas de temps mort dans les demandes québécoises. Elles sont de toutes les époques, de tous les partis et de tous les domaines. Pas un seul secteur d'activité qui soit épargné (...) »⁶. Ensuite, que « ce n'est pas d'aujourd'hui que les gouvernements québécois réclament un accroissement des pouvoirs pour le Québec. Ils l'ont toujours fait sans jamais suggérer en contrepartie un abandon de certaines compétences provinciales (...) »⁷. Les auteurs cherchent à nous faire la démonstration que tout au cours du 20^{ème} siècle, les différents gouvernements québécois qui se sont succédés ont tous tenu des discours visant à l'augmentation des pouvoirs québécois. Ces positions sont donc traditionnelles parce que remontant à une longue tradition visant d'abord au maintien de l'autonomie de la province de Québec dans ses champs de compétence, puis à un accroissement des pouvoirs du Québec. La démarche du Parti québécois s'inscrit dans cette même tradition, sauf que cette fois les revendications se font à un autre niveau : c'est l'indépendance politique complète que l'on demande.

C'est un des objectifs de Claude Morin que d'inscrire l'option du Parti québécois dans la continuité avec les revendications et les positions constitutionnelles de ses

⁶ Ministère des Affaires intergouvernementales, *Les positions traditionnelles du Québec sur le partage des pouvoirs, 1900-1976*, Gouvernement du Québec, 1978, p.113.

⁷ Ministère des Affaires intergouvernementales, *Les positions traditionnelles du Québec sur le partage des pouvoirs, 1900-1976*, Gouvernement du Québec, 1978, p.114.

prédécesseurs. Déjà dans *Le combat québécois*, il découvre une continuité dans les différentes déclarations de ceux qui ont exercé le pouvoir depuis cent ans au Québec :

Quels que furent l'imprécision des arguments d'Alexandre Taschereau et de Maurice Duplessis, l'allure moderne de ceux de Paul Sauvé, la fermeté incertaine de ceux d'Antonio Barrette, le dynamisme de ceux de Jean Lesage, la subtilité de ceux de Daniel Johnson, la bonne foi de ceux de Jean-Jacques Bertrand, l'optimisme fédéraliste de ceux de Robert Bourassa, toutes ces personnes, en tant que premiers ministres, ont inexorablement été fidèles (au moins dans leurs déclarations officielles) à ce que l'on pourrait appeler « une certaine idée du Québec ». Et cette « certaine idée du Québec » n'est au fond que la notion mal exprimée et longtemps hésitante d'un « Québec certain »⁸.

Avec l'arrivée de Morin au PQ, son influence se fait sentir dans certains des documents qui émanent du parti. Cette même volonté de faire le lien entre la démarche souverainiste du PQ et les précédents gouvernements québécois se retrouve aussi dans des documents émanant du parti. Dans *2 ou 3 choses à propos de l'indépendance*, brochure publiée par le PQ en 1975, on retrouve déjà une partie de l'argumentaire qui renvoie aux positions traditionnelles du Québec. À la question « La maîtrise de nos affaires est-elle une idée nouvelle chez nous? », le document affirme que « non, au contraire, c'est un idéal que les Québécois ont toujours eu. (...) Mais, malgré certains résultats très limités, aucune de ces façons d'agir ne nous a vraiment donné la maîtrise de nos affaires ». À la question « Ce que veut dire le Parti québécois est-il si différent de ce qu'exigeaient des Premiers ministres comme Duplessis, Lesage, Johnson et Bertrand? », le PQ répond que « Comme ses prédécesseurs, le Parti Québécois veut que nous ayons la maîtrise de nos affaires. En ce sens, il est l'instrument le plus moderne de l'idéal le plus ancien et le plus courant de notre histoire. Mais, puisque les efforts et les revendications passées n'ont abouti à rien, le Parti Québécois propose des moyens nouveaux et plus efficaces d'arriver à l'objectif recherché

⁸ Claude Morin, *Le combat québécois*, p.60. On sent encore une fois ici, comme dans le cas du référendum, que Morin cherche à rassurer les Québécois sur la souveraineté. Par ce document, Morin veut démontrer que l'indépendance n'est qu'une forme plus poussée du nationalisme affiché par des gouvernements précédents, tels que ceux de Mercier, Lesage et Johnson par exemple. La recherche de l'indépendance pour le Québec puise ses origines dans le nationalisme québécois, incarné par le « Maître chez nous » des libéraux et le « Égalité ou indépendance » des unionistes.

(...)»⁹. L'idée est de faire la démonstration qu'il y a une tendance au Québec vers un accroissement de l'autonomie qui est historiquement présente. Il s'agit non seulement de conserver les acquis, mais aussi d'accroître l'autonomie du Québec dans la Confédération. À propos des positions traditionnelles, Morin déclare : « Alors au fond, les positions traditionnelles, c'est fait de ce que les anciens avec un A majuscule ont dit, de ce que les contemporains ont ajouté, dans leurs discours, déclarations, réponses en chambre, et dans les documents officiels du gouvernement du Québec, exemple mémoire aux conférences fédérales-provinciales. De ça, on a sorti une quintessence, si vous voulez un corps, un squelette, une série de positions (...)»¹⁰. On peut juger du succès et de l'impact de cette expression, dont l'utilisation est encore aujourd'hui familière.

4.1.2. La stratégie référendaire

Le Parti québécois compte sur deux stratégies pour faire augmenter le vote souverainiste : le bon gouvernement et l'opposition d'Ottawa aux demandes québécoises. La première stratégie ne donne aucun fruit : depuis l'automne 1977, aucun sondage n'a donné plus de 30% d'appui à la souveraineté. Quand à la seconde stratégie, elle est tout aussi inefficace : « De toute manière, face à la stratégie référendaire claire et limpide du gouvernement du Québec et les sondages qui n'indiquaient pas de progression réelle dans l'appui à la souveraineté, Ottawa n'avait pas de raison de paniquer et pouvait s'en sortir

⁹ Voir *2 ou 3 choses à propos de l'indépendance*, Montréal : Éditions du Parti québécois, 1975, p.10-12. On retrouve dans cet extrait l'influence de Claude Morin, qui, depuis la rédaction de son livre *Le pouvoir québécois*, en est venu à la conclusion que les gains du Québec dans les années 1960 n'ont pas constitué de précédents (et n'ont donc pas modifié la dynamique du système) et ne sont que provisoires. Ce qui revient à dire que le Québec ne maîtrise pas plus ses affaires maintenant qu'avant la Révolution tranquille. Voir Claude Morin, *Le pouvoir québécois...en négociation*, p.189-190. D'ailleurs, dans une version précédente de ce document, publié en 1972 sous le titre *C'est pas sorcier!*, cette référence aux revendications et aux positions passées du Québec est totalement absente. Voir *C'est pas sorcier!*, Montréal : Parti québécois, 1972.

¹⁰ Entrevue avec Claude Morin, Sainte-Foy (Québec), 9 mars 2007.

relativement facilement sans rien donner au gouvernement du Québec, à qui il manquait le levier ferme de l'opinion publique »¹¹.

Au Conseil des ministres des 19 et 20 juin 1979, Lévesque sonde son équipe sur le meilleur moment pour tenir le référendum. Deux scénarios sont envisagés : l'automne 1979 ou le printemps 1980. Morin, tout comme son jeune collègue Claude Charron, est en faveur d'un référendum à l'automne plutôt qu'au printemps. Morin considère qu'une longue campagne risque d'empêtrer le parti dans la tuyauterie de l'association Québec-Canada, ce en quoi il n'a pas tort¹². La question n'est plus de savoir comment la population du Québec sera consultée, mais quand. Il s'agit également de déterminer que type de message on veut transmettre. C'est dans l'aspect du contenu et de sa diffusion que Morin intervient dans la campagne référendaire. On ne veut pas que la campagne porte sur les conséquences négatives d'un éventuel oui. On cherche plutôt à mettre l'adversaire sur la défensive, comme ce fut le cas du PQ lors de la campagne électorale de 1973, alors que la campagne a porté sur le budget de l'AN I plutôt que sur le bilan libéral. Gilles Leblanc, du *Montréal-Matin*, est bien renseigné sur cette question. « Dans l'entourage de Claude Morin, on affirme d'ailleurs assez librement que l'erreur du budget de l'An I ne sera jamais répétée et que l'accent sera mis tout autant, sinon plus, sur les conséquences désastreuses d'un non que sur les avantages d'un oui au référendum »¹³. Il semble que dans l'entourage du ministre, la discrétion ne soit pas de mise, puisque Pierre O'Neill et Jacques Benjamin ont eux aussi eut vent de la stratégie : « La stratégie de vente, apprit-on de l'entourage même de M. Morin, mettrait l'accent sur les conséquences désastreuses d'un 'non' lors du référendum, plutôt que sur les

¹¹ Martine Tremblay, *Derrière les portes closes*, p. 220-221.

¹² CDPQ, Conseil des ministres spécial, 19 juin 1979. Dès le départ, une majorité de ministres favorisent une élection tardive au printemps. Le débat sur la question sera, quant à lui, beaucoup plus serré, même si une fois de plus la majorité se rallie derrière Lévesque. Voir Martine Tremblay, *Derrière les portes closes*, p.220-224.

¹³ Gilles Leblanc, « Quand on est bien pourquoi être mieux ? », *Montréal-Matin*, 30 mai 1978.

avantages d'une réponse affirmative. Un vote négatif mettrait fin à toute négociation constitutionnelle (...)»¹⁴.

Devant les militants réunis au Colisée de Québec, René Lévesque déclare d'ailleurs qu' « au référendum, on pensera à tout ce que pourrait avoir de coûteux pour longtemps un non, pour que ce soit le oui qui l'emporte. En d'autres termes, le PQ ne fera pas campagne pour le oui mais contre le non au référendum. »¹⁵. Le camp adverse utilise cependant la même tactique, principalement dans le domaine économique :

Mais ce qui était de plus en plus clair pour le premier ministre et ses collègues continuait à faire l'objet de doutes et d'hésitations chez ceux et celles qu'il fallait convaincre. Sentiments renforcés par les menaces de tous genres que les adversaires du gouvernement faisaient circuler auprès des clientèles les plus vulnérables, soit celles dont le revenu dépendait directement de prestations versées par Ottawa, principalement les pensions de vieillesse et l'assurance-chômage¹⁶.

Ce qui est le plus surprenant dans cette stratégie, c'est qu'il est fait mention des conséquences désastreuses d'un non au référendum. Pourtant, s'il y a un sujet que ni le parti ni le gouvernement n'ont voulu aborder pendant toute cette période, c'est bien l'éventualité d'une défaite au référendum. Le silence le plus absolu règne là-dessus, aux dires de Morin : « Entre l'élection de 1976 et le référendum de 1980, jamais, que je sache, les suites d'une éventuelle réponse négative n'entrèrent en ligne de compte dans la réflexion prospective du Conseil des ministres. Ni dans celles du parti. Se pencher sur ce problème aurait enfreint un tabou : les Québécois ne sauraient rejeter une souveraineté inscrite dans le sens de leur

¹⁴ Pierre O'Neill et Jacques Benjamin, *Les mandarins du pouvoir*, Montréal : Éditions Québec/Amérique, 1978, p.247.

¹⁵ Gilles Leblanc, « Quand on est bien pourquoi être mieux ? », *Montréal-Matin*, 30 mai 1978.

¹⁶ Martine Tremblay, *Derrière les portes closes*, Montréal : Québec/Amérique, 2006, p.221. Un sondage réalisé par le parti en juin 1978 souligne que le groupe le plus important à conquérir à l'option du Oui est celui des ménagères, qui compte pour 43% des fédéralistes modérés, groupe qui reçoit d'intéressantes allocations familiales du gouvernement canadien. Il est intéressant de noter que de ce sondage a été exclu le 20% de la population qui est n'est pas francophone. Archives nationales du Québec, Fonds Claude Morin, 1999-10-011/37.

histoire »¹⁷. Il considère comme très négatives les éventuelles retombées d'un non pour le Québec : « Simplification populaire et arrière-pensées politiciennes aidant, le NON serait pour lui (le reste du Canada) l'acte de naissance d'un Québec 'province comme les autres'. Il décréterait non avenue toute future réclamation fondée sur son caractère distinct et inconvenant tout comportement édifié sur cette base »¹⁸. Mais pas plus que les autres, Morin ne semble s'être préparé à assumer les conséquences d'une défaite. Jusqu'à ce que Lévesque dévoile officiellement la date du référendum, Morin s'accroche à l'idée que celui-ci puisse être remis à plus tard¹⁹. Car tous ceux qui ont accès aux sondages internes du PQ arrivent au même constat : même avec une question portant sur un mandat de négocier la souveraineté-association, l'option ne récolte jamais plus de 50% des voix.

Le 14 décembre 1979, un événement imprévu vient bousculer le monde politique québécois et canadien. Minoritaire, le gouvernement de Joe Clark vient d'être défait en chambre. Morin est alors en réunion au Togo avec des membres de l'Agence de coopération culturelle et technique. Sur le chemin du retour, dans l'avion, il songe à plusieurs options, dont un report du référendum. Après tout, la loi électorale précise qu'un référendum ne peut avoir lieu en même temps que des élections et Lévesque a favorisé le printemps parce qu'il ne croyait pas que des élections fédérales se tiendraient à cette période. C'est toutefois ce qui risque de se produire, puisque des élections fédérales sont annoncées pour le 18 février 1980. Malgré ce revirement, le premier ministre décide de garder le cap : les Québécois seront appelés à se prononcer sur leur avenir au printemps, après les élections fédérales. En chambre le même jour, en réponse à une question du chef de l'opposition Claude Ryan qui lui demande si les événements qui viennent de se produire à Ottawa vont modifier le calendrier référendaire, Lévesque répond que non²⁰.

¹⁷ Claude Morin, *Les choses comme elles étaient*, p. 416.

¹⁸ *Ibid*, p.430.

¹⁹ *Ibid*, p.430-431.

²⁰ *Journal des débats*, Québec : Assemblée nationale, 1979, 31^{ème} législature, 4^{ème} session, p.4541.

De retour au Québec, Morin est abattu par la nouvelle de la déclaration que vient de faire en chambre Lévesque à ce sujet. À un point tel qu'il évoque rapidement son envie de démissionner devant Daniel Latouche, conseiller du premier ministre. La perspective d'avoir à affronter Trudeau pendant la campagne référendaire le démoralise encore un peu plus²¹.

4.1.3. La question

Il peut sembler pour le moins illogique de traiter de la question référendaire après avoir discuté de la stratégie du référendum comme tel. Pourtant, le déroulement des événements a bien suivi cette route, puisque la question n'a été dévoilée qu'à la toute fin du mois de décembre 1979, et ce tant aux ministres du PQ qu'à la population dans son ensemble. En effet, jusqu'à ce moment règne le plus grand mystère au sujet de la question référendaire. Le 5 décembre 1979, Claude Ryan, chef de l'opposition officielle, décide d'aborder le sujet. En effet, si le Livre blanc du gouvernement est public depuis le premier novembre 1979 et contient l'essentiel du projet de souveraineté-association que le gouvernement veut soumettre à la population au printemps de 1980, la question n'est, elle, toujours pas connue²². À Ryan qui lui demande si la question est arrêtée, Lévesque répond que « si la question du référendum a été arrêtée, je crois que c'est la responsabilité du gouvernement; elle sera sûrement arrêtée quand je l'énoncerai à l'Assemblée nationale »²³. Non seulement la question n'est pas connue, mais de plus très peu de gens ont l'opportunité

²¹ Claude Morin, *Les choses comme elles étaient*, p.433-435. La question qui sera posée aux Québécois au référendum n'est pas encore connue. Elle est dévoilée à l'Assemblée nationale par René Lévesque le 20 décembre 1979.

²² Gouvernement du Québec. *La nouvelle entente Québec-Canada*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 1979. La sortie du Livre blanc sera sabotée par les syndicats de la fonction publique, qui font le jour même une sortie en règle contre le gouvernement. Dans *Attendez que je me rappelle*, Lévesque qualifie les manœuvres des syndicats de « chantage préférendaire ». Montréal : Québec/Amérique, p.400.

²³ *Journal des débats*, Québec : Assemblée nationale, 1979, 31^{ème} législature, 4^{ème} session, p. 4541. Le 5 décembre, Ryan avait posé essentiellement la même question à Lévesque, sans obtenir plus de réponse. Voir *Journal des débats*, Québec : Assemblée nationale, 1979, 31^{ème} législature, 4^{ème} session, p. 4070.

de travailler sur elle. Selon Graham Fraser, Daniel Latouche, qui devient conseiller de Lévesque vers la fin de 1978, joue un rôle important dans la préparation de la question référendaire. « En décembre 1978, il rédigea un document de 133 pages, qui résumait la situation, analysait les sondages d'opinion, et proposait la question suivante : 'Accordez-vous au gouvernement du Québec le mandat de négocier avec le reste du Canada une nouvelle entente politique fondée sur les principes de la souveraineté-association et de l'égalité entre les deux peuples du Canada?' »²⁴. Morin affirme quant à lui que le premier ministre vient le voir en février 1979 pour lui demander des projets de question pour le référendum. Il lui demande alors spécifiquement que la question porte sur la souveraineté-association plutôt que sur la souveraineté²⁵. La question « dure » semble donc ne jamais avoir été envisagée²⁶. Daniel Latouche, qui suit de près les sondages, considère qu'il n'y a aucun avantage stratégique à utiliser ce type de question, et pour cause :

Au début de 1979, soit environ un an avant que la question référendaire soit rendue publique, deux constatations se dégagent clairement des sondages : la souveraineté-association n'obtient même pas l'appui du tiers de la population et le mandat de négocier atteint quelques fois le seuil de la majorité absolue. (...) Après trois ans de sondages, il était en effet clair que 1) l'idée souverainiste n'avait pas progressé malgré tous les efforts du gouvernement pour 'bien gouverner', et que 2) seul le mandat de négocier avait, à six reprises, atteint ou dépassé le seuil de la majorité absolue (50 pour cent)²⁷.

Puisqu'un nombre restreint de personnes sont mises au courant des travaux entourant la rédaction de la question référendaire, cela peut amener à une certaine confusion quant à

²⁴ Graham Fraser, *Le Parti québécois*, p.220.

²⁵ Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p.561-562.

²⁶ On entend par question dure une question portant directement sur l'indépendance, sans préambule, et n'ayant que deux possibles réponses, oui ou non. L'exemple le plus souvent cité est : êtes-vous pour ou contre l'indépendance ?

²⁷ Édouard Cloutier, Jean Hermann Guay et Daniel Latouche, *Le virage : l'évolution de l'opinion publique au Québec depuis 1960 ou comment le Québec est devenu souverainiste*, Montréal : Québec/Amérique, 1992, p. 55-56. Dans leur biographie sur Trudeau, Stephen Clarkson et Christina McCall affirment au contraire que la victoire du oui semble alors assurée. Pour eux, c'est le retour de Trudeau en politique fédérale qui a permis au non de finalement l'emporter. Voir *Trudeau*, Montréal : Boréal, 1990, p. 195-198.

l'auteur (ou aux auteurs) de la question²⁸. S'il est certain que Morin y a participé, Graham Fraser déclare pour sa part que « ce fut Lévesque qui réalisa la synthèse finalement des divers éléments que l'on voulait inclure dans la question, assis à sa table de travail, pendant qu'un groupe de collaborateurs attendaient, fatigués et anxieux, dans l'antichambre. Mais celui qui incarnait tout le processus était Claude Morin »²⁹. Une fois de plus, Morin est désigné comme le principal responsable du dossier. L'ajout d'un second référendum par René Lévesque, consultation qui n'était jusque-là prévue seulement qu'en cas d'échec des négociations, est marqué du sceau de l'étapisme. Claude Morin ne cache pas que l'idée vient de lui³⁰. Auparavant, il réfléchit à différentes façons de consulter la population. D'abord, il songe à soumettre un court projet de souveraineté-association, « presque une constitution du Québec souverain »³¹, à l'approbation de la population. Les risques sont toutefois grands que le débat ne déraile, comme dans le cas du budget de l'An I. L'idée lui est aussi venue de proposer une question à réponse multiple, offrant par exemple la possibilité de choisir sa préférence entre indépendance, souveraineté-association, statut particulier, fédéralisme décentralisé et statu quo. Ce projet n'est pas allé très loin car Lévesque, en réponse à une question de l'opposition, s'est engagé à ce que la question porte sur la souveraineté-association et rien d'autre³².

²⁸ Morin désigne quatre personnes, sans compter René Lévesque, qui auraient pris part à la rédaction de la question. Il s'agit de Daniel Latouche, déjà nommé ci-haut, mais également de Louise Beaudoin, de Louis Bernard et, bien sûr, Morin lui-même. Ils auraient travaillé ensemble à préparer un canevas de question référendaire la veille du Conseil des ministres, ce qui laisse supposer qu'ils ont déjà travaillé sur la question avant, ce qui est confirmé dans le cas de Latouche et Morin. Pierre Duchesne nomme aussi ces quatre personnes comme étant les principales têtes pensantes derrière la question. Voir *Jacques Parizeau, tome II*, p.314-315 et Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p.569.

²⁹ Graham Fraser, *Le Parti québécois*, p.209.

³⁰ Pierre Duchesne, *Jacques Parizeau, tome II*, p.315. C'est au congrès de juin 1979 que les membres du Parti québécois modifient l'article 4 du programme, qui précise que les Québécois seront consultés de nouveau, mais seulement en cas d'échec des négociations. Le type de consultation (élection ou référendum) n'est pas précisé.

³¹ Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p.569-570.

³² Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p.565.

Au conseil des ministres le 19 décembre, René Lévesque présente le canevas préparé la veille mais à laquelle quelques personnes réfléchissent depuis près d'un an. Selon Morin, la question est le résultat de diverses consultations individuelles et collectives : « Cette question ne fut mise en forme que dans les semaines précédant immédiatement son annonce publique. Un très petit groupe de personnes avait évidemment, bien avant cela, consacré beaucoup d'attention à l'élaboration de divers projets. Non seulement tentions-nous d'en évaluer le potentiel par des consultations discrètes auprès de personnes choisies, mais certaines de leurs composantes possibles entraient à l'occasion dans l'un ou l'autre de ces fréquents sondages d'opinion conduits par le Parti québécois, à même ses fonds et pour ses fins, entre 1977 et 1980 »³³. Lise Payette confirme que les ministres, en dehors d'une poignée de privilégiés, ont été réunis la veille du dépôt de la question à l'Assemblée nationale pour rédiger la question. Elle soupçonne d'ailleurs Morin d'en faire partie. La ministre interroge son collègue, qui lui répond par la négative. Il n'est pas au courant si la question est déjà écrite ou non³⁴. Lasse de ce qu'elle considère comme un exercice inutile, elle quitte le conseil des ministres la première, à vingt-et-une heure trente. Elle ne croit pas possible que la question ne soit toujours pas prête à la veille de son dépôt.

Il est impossible que la question fasse l'unanimité, même au sein du PQ. Trop de tendances différentes s'y retrouvent. À propos des différences d'opinion au sein même du Conseil des ministres, Graham Fraser déclare : « Il y en avait, comme Claude Morin, qui étaient venus au Parti québécois principalement pour le concept de l'association, et que l'on soupçonnait de ne voir en la souveraineté-association que le point de départ d'une négociation pouvant mener au statut particulier. Il y avait aussi ceux, comme Jacques Parizeau, qui croyaient à l'indépendance et qui considéraient la souveraineté-association

³³ Claude Morin, « La question référendaire », dans *Le Québec : 1967-1987*, Montréal : Guérin, 1987, p.120.

³⁴ Lise Payette, *Le pouvoir, connais pas !*, Montréal : Québec/Amérique, 1982, p.76-77. Lise Payette vise d'ailleurs assez juste dans ses réflexions : « Qui manipule et qui est manipulé...Difficile à dire. Parizeau met trop d'acharnement à faire valoir son point de vue pour être dans le coup. Bédard est trop silencieux pour ne pas être dans le secret. Qui d'autre? Claude Morin devrait savoir ».

comme une simple nécessité politique et électorale »³⁵. La question référendaire est donc le résultat d'un compromis entre la nécessité d'aller chercher le plus de votes possible et de demeurer fidèle à la recherche de l'indépendance prônée par le PQ. De guerre lasse, les ministres encore présents le 19 décembre au soir se rallient autour de la question qui prévoit explicitement une seconde consultation. Elle se lit comme suit :

« Le Gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples; cette entente permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté - et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie; aucun changement de statut politique résultant de ces négociations ne sera réalisé sans l'accord de la population lors d'un autre référendum; en conséquence, accordez-vous au Gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada? »³⁶.

C'est donc sur un mandat de négocier la souveraineté-association, et sur la possibilité d'une seconde consultation sur les résultats de cette négociation, que les Québécois vont se prononcer à une date encore indéterminée, mais qui se situe quelque part entre les mois de mai et de juin 1980.³⁷

4.2. Négociations constitutionnelles³⁸

4.2.1 Le front commun

La première conférence fédérale-provinciale à laquelle assistent les nouveaux élus péquistes est la conférence des ministres des Finances sur les arrangements fiscaux, qui se

³⁵ Graham Fraser, *Le Parti québécois*, p.96.

³⁶ *Journal des débats*, Québec : Assemblée nationale, 1979, 31^{ème} législature, 4^{ème} session, p. 4807-4808.

³⁷ La date de la consultation référendaire est finalement fixée au 20 mai 1980. Le résultat est clair : 60% des Québécois vont rejeter la proposition du gouvernement du Parti québécois.

³⁸ Pour un point de vue fédéraliste des événements qui ont mené au rapatriement de la constitution, voir l'autobiographie de Jean Chrétien, *Dans la fosse aux lions*, Montréal : Éditions de l'Homme, 1985.

tient à Ottawa le 6 décembre 1976. Morin et Parizeau, respectivement ministres des Affaires intergouvernementales et des Finances, sont présents. Se faisant rassurant, Morin déclare tout de go à ses homologues que le temps n'est pas venu pour le Québec de faire bande à part, tout en leur rappelant par la même occasion qu'un gouvernement du Parti québécois n'est pas un gouvernement comme les autres. « Nous ne sommes pas là pour briser, mais pour reconstruire. Par contre, il serait dangereux de se cantonner dans l'illusion qu'il n'y a, au fond, rien de changé au Québec, qu'un gouvernement provincial a tout simplement été remplacé par un autre. Il y a eu un changement au Québec. Le Québec a franchi une étape vers la maîtrise de ses affaires »³⁹. À l'occasion de cette rencontre, les provinces font front commun contre le gouvernement fédéral et les négociations se terminent dans une impasse. Le ministre des Affaires intergouvernementales est favorable à la formation de fronts communs interprovinciaux, mais il est aussi conscient que le Québec est souvent celui qui y sacrifie le plus. Graham Fraser, qui a questionné Morin à ce sujet, résume : « Mais en fin de compte, Morin croyait que les fronts communs dirigés contre Ottawa comportaient certains risques pour le Québec : 'Le Front Commun qui existe quand le Québec y participe fait que le Québec et que les provinces tiennent à un strict dénominateur commun. Mais dans la mesure où cette province – mettons que c'est le Québec – est culturellement et démographiquement différente fondamentalement des autres, et qu'elle entre dans le Front commun, ça veut dire qu'elle abandonne ces différences-là' »⁴⁰.

Pourtant, après l'échec du référendum, le front commun demeure la seule option possible pour le Québec. Les sondages sont unanimes : si le PQ se présente une nouvelle fois devant l'électorat, c'est vers les libéraux que la population va se tourner. Scénario qui ne plaît guère à Lévesque. Le ministre des Affaires intergouvernementales se met donc au travail : il doit constituer le plus rapidement possible un front commun des provinces, pour

³⁹ Déclaration de Claude Morin, *Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances*, Ottawa, 6 décembre 1976. Fonds Claude Morin, Archives nationales du Québec, Québec, boîte 28.

⁴⁰ Cité dans Graham Fraser, *Le Parti québécois*, p.100. Propos recueillis par l'auteur le 9 décembre 1976.

faire face à la volonté d'Ottawa de procéder rapidement au rapatriement de la constitution⁴¹. Morin croit que le temps ne peut que jouer en faveur du Québec. « Tout retard au calendrier briserait le *momentum* sur lequel les fédéraux comptaient. Le temps, on le sait, était pour eux primordial. (...) Ayant vu, au cours des années, s'écrouler en quelques jours maintes alliances entre provinces, je connaissais leur proverbiale fragilité. Nous n'avions cependant pas le choix : à moins d'accepter de passer sous le rouleau compresseur d'Ottawa, nous devions, faute de mieux, amorcer, voire animer, un front commun »⁴². L'erreur d'Ottawa a été de vouloir tout faire trop rapidement, sans consulter les provinces anglophones, qui ont alors rejoint le Québec.

Le 16 avril 1981, soit près d'un an après la mise en place du front commun, les provinces dissidentes se retrouvent à Ottawa⁴³. Elles préparent une contre-proposition au projet unilatéral du gouvernement fédéral (pour relancer les discussions constitutionnelles). Trudeau affirme qu'à moins que les provinces n'acceptent de discuter d'une charte des droits, il n'est pas question de relancer les discussions constitutionnelles. Les provinces se rencontrent à Ottawa. Le projet ne contient pas de charte des droits et prévoit une clause d'« opting-out » avec compensation. Trudeau a cependant posé ses conditions pour entamer de nouvelles discussions avec les provinces et la charte des droits est un incontournable. La menace est suspendue au-dessus de la tête des premiers ministres. Mais il n'est pas question pour Lévesque de négocier sur cette base. La charte des droits de Trudeau porte atteinte à la souveraineté de l'Assemblée nationale, surtout dans le domaine linguistique :

« Premier Rene Levesque's first major act of his new mandate was to join Manitoba's hard-line Premier Sterling Lyon in scuttling any prospect of a federal-provincial agreement on the constitution. (...)When the premiers came out of their private meeting, their failure to agree destroyed any hope for a last-minute federal-provincial constitution conference. It also means that if the Supreme Court rules that

⁴¹ Dès les premiers jours qui suivirent la défaite du PQ au référendum, Jean Chrétien débute une tournée de consultations constitutionnelles auprès des provinces.

⁴² Claude Morin, *Les choses comme elles étaient*, p.419.

⁴³ Seules l'Ontario et le Nouveau-Brunswick ne font pas partie du front commun.

the package is legal, Trudeau will proceed full speed ahead to London, to ask the British to amend the British North America Act, the basis of Canada's constitution, and then yield control over it to Canada (...). Levesque and Lyon, to the fury of the other premiers, resolutely refused to accept the charter under any conditions. (...) Sources say that while the premiers were angry with Levesque, they could understand his position to a certain extent. But they were truly furious with Lyon, who was seen as dogmatic to the point of pig-headedness. It was at this point that the meeting almost broke up, with some of the participants threatening privately to walk out and change sides, joining Trudeau »⁴⁴.

La conférence est donc en réalité un échec. Malgré l'apparente entente des provinces dissidentes, plusieurs sont déçus de la tournure des événements. Les premières fissures importantes du front commun sont probablement apparues à ce moment. En fait, C'est plus précisément à la suite de la décision de la Cour suprême sur la légalité du rapatriement unilatéral de la constitution que le front commun des provinces a commencé à s'effriter. Jugeant la manœuvre légale mais illégitime, la Cour précisait que le gouvernement devait s'assurer, en vertu des conventions constitutionnelles, de l'accord d'une majorité de provinces. Voyant le fédéral forcé de négocier, certaines provinces décident de tenter des rapprochements.

4.2.2 Le droit de veto du Québec

Pour sceller l'alliance avec les autres provinces dissidentes et former un front commun, le gouvernement du Québec laisse tomber certaines de ses positions traditionnelles, dont le droit de veto⁴⁵. Les provinces ont dû mettre de l'eau dans leur vin

⁴⁴ Hubert Bauch, « Levesque, Lyon killed BNA deal », *The Gazette*, 18 avril 1981.

⁴⁵ Le gouvernement du Québec laisse également de côté ses demandes concernant un nouveau partage des pouvoirs. L'entente conclue entre les provinces (sauf l'Ontario et le Nouveau-Brunswick) ne porte que sur le rapatriement et une formule d'amendement. Voir *La Presse*, « Davis et Hatfield refusent de se rallier à leurs homologues rebelles », 16 avril 1981, et Gilles Paquin, « Les huit dissidents parviennent à s'entendre et envoient leur contre-proposition à Trudeau », *La Presse*, 17 avril 1981. Sur la formule d'amendement, voir Vincent Prince, « La formule d'amendement des 8 dissidents », *La Presse*, 18 avril 1981.

pour s'entendre. Du côté du Québec, Lévesque a dû abandonner deux positions qu'avaient prises ses prédécesseurs. « Traditionnellement, le Québec a toujours exigé que les provinces et Ottawa s'entendent d'abord sur la répartition des pouvoirs avant de discuter d'une formule d'amendement et de consentir au rapatriement de la constitution. Il a toujours également réclamé un droit de veto sur les amendements à être apportés une fois effectué le rapatriement de la constitution »⁴⁶. Sans surprise, lorsque le front commun interprovincial s'écroule, le Premier ministre Lévesque s'empresse de retourner aux positions des précédents gouvernements québécois et demande à nouveau le droit de veto pour le Québec. L'entente ne tient plus et le Québec revient à ses demandes traditionnelles. Cela ne fait aucun doute pour Morin : « En signant l'accord du 16 avril 1981, la délégation québécoise expliqua à ses partenaires qu'il allait de soi que, s'il était rompu, le Québec reviendrait au veto »⁴⁷. En fait, le Québec, à défaut de faire accepter par les autres provinces de lui accorder un droit de veto, réussit à leur soutirer le droit de retrait avec pleine compensation. Pour certains, comme le journaliste Marcel Péro, cette solution est tout autant sinon plus avantageuse pour le Québec : « Par exemple, lorsqu'il (Trudeau) blâme le gouvernement du Québec d'avoir abandonné son droit de veto, il oublie de dire que le droit de retrait assorti d'une compensation financière équivaut à davantage qu'un droit de veto, puisqu'il évite de paralyser le reste du pays, tout en satisfaisant les exigences particulières du Québec »⁴⁸. Gil Rémillard, s'il est du même avis que le journaliste Marcel Péro sur le droit de retrait avec pleine compensation, relève toutefois une faille majeure dans la stratégie du gouvernement péquiste. S'il est plus avantageux que le droit de veto jusque-là réclamé par le Québec, puisqu'il n'empêche pas les autres provinces d'adopter les amendements qu'elles désirent, le droit de retrait avec compensation tel que négocié par le Québec avec les autres provinces

⁴⁶ Vincent Prince, « La formule d'amendement des huit dissidents », *La Presse*, 18 avril 1981. Pour les réactions sur l'abandon du droit de veto par le Québec voir Gilles Paquin, « Québec abandonne son veto », *La Presse*, 16 avril 1981.

⁴⁷ Claude Morin, « Ce serait donc la faute du Québec !... », *L'Action Nationale*, vol. 86, no.3, mars 1996, p.28-29. Un peu plus loin, Morin précise sa pensée à propos du droit de retrait avec compensation : « Autrement dit, même si l'accord n'offrait pas toutes les garanties souhaitables à propos d'institutions comme le Sénat, le Québec se trouvait protégé sur le plan du partage des pouvoirs ».

⁴⁸ Marcel Péro, *Le Soleil*, 16 novembre 1981.

dissidentes ne s'applique pas aux institutions fédérales comme le Sénat ou la Cour Suprême par exemple⁴⁹. Morin, tout comme Lévesque, considère cependant que le Québec n'a guère le choix de s'entendre avec ses collègues des autres provinces : depuis la défaite référendaire, et malgré sa réélection, le PQ est en position de faiblesse.

Bien que connues de tous depuis longtemps, les demandes québécoises reçoivent un bien mauvais accueil, particulièrement du gouvernement fédéral. Jean Chrétien, alors ministre de la Justice, blâme le Québec d'avoir abandonné le droit de veto en échange du retrait avec pleine compensation financière. Pour lui, même si l'accord interprovincial ne tient plus, le Québec a démontré que ses positions étaient négociables⁵⁰. Quant au premier ministre Trudeau, renvoyant au jugement de la Cour suprême sur la légalité et la légitimité de rapatrier unilatéralement la constitution, nie carrément que ce droit ait jamais existé : « Or, ce droit de veto touchant le rapatriement et la modification de la constitution n'est, à mon avis, fondé ni en droit ni en vertu de la convention constitutionnelle, si l'on se reporte à la décision rendue par la Cour suprême le 18 septembre 1981 sur le projet de résolution constitutionnelle de 1980 »⁵¹. On peut blâmer Morin d'avoir mis dans la balance le droit de veto du Québec, mais il n'est pas celui qui a fait perdre au Québec son droit de veto : c'est la Cour suprême qui a refusé de le reconnaître au Québec. Depuis, aucun gouvernement québécois n'en a jamais fait mention.

⁴⁹ Gil Rémillard, *Le fédéralisme canadien*, Montréal : Québec/Amérique, 1985, p.129-130. Selon l'auteur, il est peu probable que les conseillers du gouvernement n'aient pas réfléchi à ce qu'une telle position impliquait. Le gouvernement du Québec aurait accepté ce compromis tout en étant convaincu que Trudeau le refuserait, puisqu'il impliquait la possibilité d'un statut particulier pour tous les gouvernements provinciaux.

⁵⁰ Jean Chrétien, *La fosse aux lions*, Montréal : Éditions de l'Homme, 1985, p.184.

⁵¹ Échange de lettres entre René Lévesque et Pierre Trudeau, 25 novembre, 1^{er} et 2 décembre 1981. Reproduit dans Claude Morin, *Lendemain piégés*, Montréal : Boréal, 1988, p.355.

4.3. Démission de Morin

De 1976 à 1982, Morin a continué de jouer au sein du gouvernement le rôle qu'il joue au Parti québécois depuis son adhésion : celui de stratège. Père de l'étapisme, il est l'instigateur de l'adoption de la démarche référendaire. Difficile pour lui de ne pas jouer un rôle de premier plan alors que René Lévesque promet de tenir un référendum au cours du premier mandat du PQ. Mais sa première stratégie au cours de cette période sera celle de faire un lien entre la souveraineté et les demandes nationalistes des précédents gouvernements québécois. Le point central de son argumentation ? Augmenter les pouvoirs du Québec. Il s'applique à faire la démonstration que le PQ ne demande pas autre chose : il demande seulement plus. Son apport à la rédaction de la question est plus difficile à cerner, principalement parce que les documents qui pourraient nous aider à suivre l'évolution de la question ont été détruits au fur et à mesure, le premier ministre Lévesque ne voulant pas risquer de voir différentes versions circuler⁵². En fait, tant qu'il n'a pas présenté lui-même le canevas au Conseil des ministres, il exige le silence le plus absolu de ses quelques collaborateurs. Certes, on sent la griffe de Morin sur cette question. Mais on ne doit pas sous-estimer l'influence de Lévesque qui dès le début l'a orienté sur la souveraineté-association. Là où l'influence de Morin est plus directe, c'est à propos du second référendum, idée qui n'est que de lui. Mais encore une fois, c'est à Lévesque que revient le dernier mot. C'est ainsi qu'au premier référendum s'en est ajouté un second. Une chose est certaine : entre Morin et Lévesque, la proximité de pensée est évidente. Aucune des idées qu'a avancées Morin ne se serait réalisée si Lévesque avait été contre. En fait, Morin a même déjà fait de la question du référendum un point essentiel de son adhésion au PQ : si Lévesque

⁵² Claude Morin, *Mes premiers ministres*, p.569.

avait été contre cette idée, Morin aurait graduellement diminué sa collaboration avec le parti⁵³.

Après l'échec référendaire s'ouvre une nouvelle ronde de négociations constitutionnelles. Morin, en tant que ministre des Affaires intergouvernementales, est directement impliqué. La stratégie du front commun, c'est lui. S'il négocie avec les autres provinces, c'est que le Québec n'a pas d'autre choix : le gouvernement est en position de faiblesse. La seule façon d'établir un rapport de force, c'est en se joignant aux autres provinces. Quitte à négocier le droit de veto contre le droit de retrait avec pleine compensation, valable dans tous les domaines sauf en ce qui concerne les institutions fédérales. Mais malgré les efforts du gouvernement, les négociations sont un échec total pour le Québec. La constitution est signée par tous sauf par le seul gouvernement francophone d'Amérique du Nord. Visiblement ébranlé, Morin décide de se retirer de la vie publique au début de 1982⁵⁴. C'est pour lui la fin de vingt ans d'une carrière consacrée à élaborer et à éfendre les positions québécoises et à tenter de définir la place du Québec, au sein du Canada et dans le monde.

⁵³ Claude Morin, *Les choses comme elles étaient*, p. 315.

⁵⁴ René Lévesque apprend à l'automne 1981, après le rapatriement de la constitution, que Morin a eu dans le passé des contacts avec des agents fédéraux. Pour plus de détails sur ces événements, je renvoie aux ouvrages déjà cités en introduction. Fait à noter, les deux hommes garderont contact après ces événements, Lévesque allant même jusqu'à suggérer à Morin le titre de son ouvrage sur les relations internationales : *L'art de l'impossible*.

CONCLUSION

Il n'est pas évident de déterminer l'ampleur du rôle d'un acteur dans un dossier tel que celui de la question constitutionnelle, un dossier complexe dans lequel plusieurs autres personnes jouent un rôle de premier plan. Au début de sa carrière, Morin, après avoir commencé comme rédacteur de discours pour Lesage, devient sous-ministre d'un minuscule ministère destiné à travailler sur les questions relevant des relations entre le gouvernement du Québec et les gouvernements d'Ottawa et des autres provinces. Son influence tient à ce qu'il devient rapidement un des proches conseillers du premier ministre, qui lui laisse une grande marge de manœuvre. Ainsi que le souligne Michel Lemieux : « Comme rédacteur de discours, on demeure étonné de la marge de manoeuvre qu'on lui laissait : de ce poste de propagandiste - et avec d'autres, bien sûr - il contribuait à dessiner les contours de la Révolution tranquille, et, par le fait même, à créer cet effet psychologique et rhétorique chez les ministres et intellectuels du temps qui finit par s'appeler la Révolution tranquille »²⁷⁰. Pour la période allant de 1960 à 1971, Morin n'a jamais ramé à contre-courant, mais ne détient pas non plus le mérite d'être l'instigateur des positions du Québec. Sous Jean Lesage tout comme sous Johnson, Bertrand ou Bourassa, c'est le premier ministre qui a toujours en fin de compte choisi dans quelle direction il veut aller : négociations sur la formule Fulton-Favreau, négociations constitutionnelles sur la base d'une nouvelle constitution, négociations sur la Charte de Victoria. C'est la pression de l'opinion publique et des médias qui, dans le cas des formules d'amendement, ont fait échouer les négociations. Mais il ne faut pas pour cette période sous-estimer l'influence de ces nouveaux hauts fonctionnaires, dont l'expertise est de plus en plus recherchée. À cette époque d'expansion de l'État québécois (qu'on pense à la création d'Hydro-Québec et du ministère de l'Éducation, à la mise sur pied du régime des rentes et de la Caisse de dépôt, etc.), les spécialistes sont d'autant plus sollicités qu'ils sont peu nombreux.

²⁷⁰ Michel Lemieux, compte rendu de *Mes Premiers ministres, Politiques et Sociétés*, 1992, no.21.

Au début des années soixante, la question du rapatriement de la constitution se résume à la question de la formule d'amendement. Peu à peu cependant, entre autres avec les pressions de l'Union nationale et la création du comité parlementaire sur la constitution, le gouvernement du Québec va modifier son approche dans les négociations constitutionnelles. Secrétaire du comité, Morin est chargé d'étudier les différentes options constitutionnelles qui s'offrent au Québec, du statu quo à l'indépendance. De plus, Johnson, tout comme Lesage avant lui, lui laisse une grande liberté dans la rédaction des mémoires et des positions du Québec, le référant simplement à son livre *Égalité ou indépendance* pour l'aider à situer les positions du gouvernement en continuité avec les positions de l'Union nationale. À son départ de la fonction publique en 1971, il a rédigé presque tous les mémoires sur les positions québécoises en matière constitutionnelle.

C'est cependant avec son adhésion au Parti québécois que l'influence de Claude Morin se fait le plus sentir. Délaissant la vie politique en 1971, il adhère au Parti Québécois dès l'année suivante. René Lévesque, qu'il a connu sous le gouvernement de Jean Lesage, est heureux d'accueillir sa nouvelle recrue. Certains éléments du programme tracassent alors au plus haut point le nouveau venu, qui s'est fait élire à l'exécutif du parti. Rapidement, il s'oppose à des membres importants du parti, dont Jacques Parizeau, sur la question de l'accession à la souveraineté. Inquiet des conséquences si le Parti Québécois devait être élu sans une majorité des voix, tant sur le plan interne que sur le plan international, Morin, à la demande de René Lévesque, va s'atteler à la difficile tâche de convaincre les membres du parti d'appuyer la modification qu'il propose. Celle-ci stipule que dans l'éventualité d'une prise de pouvoir, le Parti Québécois s'engageait à consulter formellement la population du Québec quant à toute modification de son statut politique. Le changement est donc majeur, puisqu'il ne suffit plus d'élire une majorité de députés, mais bien d'obtenir l'approbation de la majorité de la population (la règle du 50 % +1) sur une question précise. On peut se demander si Lévesque aurait décidé d'affronter les radicaux de son parti sur la question des modalités de l'indépendance alors que s'ouvrait une période de contestation de son leadership, contestation qui prend fin avec le déclenchement prématuré d'élections par Bourassa en 1976. Morin arrive alors que s'ouvre une période de turbulence au PQ, et sa

volonté de s'attaquer à un élément majeur du programme du parti n'aide certainement pas. On peut se demander si, sans l'arrivée de Morin au PQ, René Lévesque aurait lui-même fait campagne pour convaincre les militants du parti de faire la distinction entre l'élection et l'accession à la souveraineté.

Claude Morin a joué un rôle dans la continuité des revendications québécoises : il a su prendre le pouls de l'atmosphère qui règne alors au Québec, pour la transposer dans les mémoires de la province. C'est après l'arrivée au pouvoir de Trudeau en 1968 et l'élection de Bourassa en 1970 que le gouvernement du Québec va changer le ton et le contenu de ses demandes constitutionnelles. Après son élection en 1976 et sa nomination au poste des Affaires intergouvernementales, Morin reprend là où il a laissé : il cherche à inscrire l'option souverainiste du Parti québécois dans la continuité des revendications des gouvernements précédents, les faisant remonter jusqu'à Honoré Mercier. Morin est donc non seulement le père du référendum, mais il est également le père de ce que l'on appelle communément les positions traditionnelles du Québec, non pas parce qu'il a à lui seul imaginé ces positions, mais parce qu'il est celui qui a fait ressortir la continuité qu'il y a entre elles. Il n'a pas créé la Révolution tranquille, il n'a pas initié les négociations constitutionnelles, mais il a su modeler les discours et les demandes du Québec à ceux des hommes qui les dirigeait, à une époque où le Québec était en effervescence au niveau politique, économique, social et culturel. On peut juger de l'influence de Morin par la persistance du discours sur les positions traditionnelles : dès qu'il est question de constitution (Meech, Charlottetown, etc.), le discours sur les positions traditionnelles du Québec refait surface. Si un individu ne peut à lui seul changer l'histoire, il peut tout de même la marquer profondément. Sans être une figure centrale de l'histoire du Québec, on ne peut faire abstraction du fait que les actions de Claude Morin ont marqué de façon durable les positions constitutionnelles du Québec entre 1960 et 1980.

BIBLIOGRAPHIE

I – SOURCES PREMIÈRES

A- Archives

Archives nationales du Québec (ANQ), Québec, Fonds Claude Morin, P762

Archives nationales du Québec (ANQ), Québec, Fonds Jean Lesage, P688

Archives nationales du Québec (ANQ), Québec, Fonds du ministère des Relations internationales du Québec (MRI), E42

Archives nationales du Québec (ANQ), Québec, Fonds du Parti Québécois, P532

Centre de documentation du Parti Québécois, Assemblée nationale du Québec

B- Sources orales

Morin, Claude [Entrevue à Sainte-Foy, le 3 septembre 2007]

- Sous-ministre des Affaires intergouvernementales (1963-1971) et ministre des Affaires intergouvernementales (1976-1982).

C- Journaux

Québec

La Presse (Montréal), *Le Devoir* (Montréal), *Le Jour* (Montréal), *The Gazette* (Montréal), *Le Soleil* (Québec).

D- OUVRAGES ET ARTICLES SPÉCIALISÉS

Claude Morin

Livres

Morin, Claude. 1972. *Le pouvoir québécois*. Montréal : Boréal Express, 208 p.

_____. 1973. *Le combat québécois*. Montréal : Boréal Express, 183 p.

_____. 1976. *Quebec versus Ottawa: The Struggle for Self-Government, 1960-72*. Toronto : University of Toronto Press, 164 p.

_____. 1987. *L'art de l'impossible*. Montréal: Boréal Express, 470 p.

- _____. 1988. *Les lendemains piégés*. Montréal : Boréal, 393 p.
- _____. 1991. *Mes premiers ministres*. Montréal : Boréal, 632 p.
- _____. 1994. *Les choses comme elles étaient*. Montréal : Boréal, 496 p.
- _____. 1998. *La dérive d'Ottawa*. Montréal : Boréal, 111 p.
- _____. 2001. *Les prophètes désarmés?* Montréal : Boréal, 219 p.
- _____. 2006. *L'Affaire Morin : Légendes, sottises et calomnies*, Montréal : Boréal, 264 p.

Articles de revue

- Morin, Claude. 1967. «Le ministère des affaires intergouvernementales ». In *Le Québec dans le Canada de demain* [Le Devoir], Montréal : Éditions du Jour, p.176-182.
- _____. 1972. « Que nous reste-t-il? ». *Québec aujourd'hui*, no.8, mai, p.113-123.
- _____. 1972. « Les grands espoirs ». *Presqu'Amérique*, vol.1, septembre-octobre, p.16-17.
- _____. 1972. « Nos députés et ministres à Ottawa, une cinquième colonne? ». *Maintenant*, octobre, p.6-9.
- _____. 1972. « L'homme propose, l'électorat dispose ». *Presqu'Amérique*, vol.1, décembre, p.6-7.
- _____. 1973. « Vous souvenez-vous? ». *Presqu'Amérique*, vol.2, janvier, p.16-17.
- _____. 1973. « Technique secrète pour conserver le pouvoir ». *Presqu'Amérique*, vol.2, février, p.11-12.
- _____. 1973. « Le dernier tango à Ottawa ». *Maintenant*, juin-juillet, p.7.
- _____. 1974. « L'accession démocratique à la souveraineté », *Le Devoir*, 26 septembre.
- _____. 1975. « Querelle de juridiction ou mainmise sur l'avenir ? ». *Revue de l'Association canadienne d'éducation de langue française*, no.4, janvier, p.2-5.
- _____. 1979. « Notes pour une allocution : une nouvelle consitution avant le référendum? ». *L'Action Nationale*, vol.69, octobre, p.118-130.

_____. 1983. « Le 5 novembre 1981 ». *L'Action Nationale*, vol.72, janvier, p.425-444.

_____. 1996. « Ce serait donc la faute du Québec !... », *L'Action Nationale*, vol. 86, no.3, mars.

_____. 2002. « La Révolution tranquille : réflexions personnelles ». *Bulletin d'histoire politique*, vol.11, no.1, automne, p.101-114.

Articles de journaux

Morin, Claude. 1973. « Je n'ai pas d'autres choix [Texte intégral de la déclaration d'adhésion de Claude Morin au Parti Québécois] ». *Le Devoir*, 23 mai.

_____. « L'élasticité du spaghetti », *Le Jour*, 11 septembre 1974.

_____. 1974. « Le triangle Paris-Ottawa-Québec ». *Le Jour*, 23 octobre.

_____. 1980. « Les Québécois : un peuple ». *Économie et humanisme*, no.253, mai-juin, p.6-10.

_____. 1980. « Toujours la même position : Québec et la constitution ». *Le Soleil*, 10 juillet, p.A7.

_____. 1980. « Constitution : le piège des vœux perpétuels ». *Le Soleil*, 15 août, p.A7.

_____. 1982. « Une garantie refusée au Québec : constitution ». *Le Soleil*, 30 mars, p.A5.

_____. 1982. « Une vision déformée ». *Le Devoir*, 6 avril, p.7.

_____. 1982. « Ci-gît le fédéralisme renouvelé ». *Le Devoir*, 31 août, p.13.

_____. 1982. « Un coup perpétré contre le Québec ». *La Presse*, 20 décembre, p.A6.

_____. 1982. « Repenser l'option de la souveraineté ». *La Presse*, 21 décembre, p.A6.

_____. 1988. « M. Bourassa et les "lendemain piégés" : le Canada anglais sera d'autant mieux disposé à reconnaître le Québec comme société distincte que celui-ci se comportera de manière non distincte ». *Le Devoir*, 7 décembre, p.7

_____. 1992. « L'enjeu des offres fédérales : bloquer l'avenir du Québec ». *Le Soleil*, 2 juin, p.A9.

_____. 1994. « Quinze ans plus tard, le référendum : la prochaine fois ». *Le Devoir*, 1^{er} octobre, p.A15.

_____. 1995. « La nouvelle illusion ». *Le Soleil*, 3 mai, p.A15.

_____. 1995. « Le retour des vieilles peurs ». *Le Devoir*, 31 août, p.A7.

_____. 2001. « Ma loyauté totale et constante envers le Québec – réactions au troisième tome de la biographie de René Lévesque par Pierre Godin ». Site internet Vigile.net, 15 novembre.

II- ÉTUDES

A- QUESTION CONSTITUTIONNELLE

Anonyme. 1966. « Les revendications du Québec à la conférence fiscale », *Le Devoir*, 14 septembre.

Anonyme. 1966. « Québec-Ottawa : M. Johnson se fie à M. Morin », *Le Devoir*, 23 juin.

Anonyme. 1968. « Avertissement servi au Québec par Trudeau », *Le Droit*, 29 janvier.

Anonyme. 1968. « Johnson accuse Trudeau de partisanerie », *Le Devoir*, 30 janvier.

Anonyme. 1969. « Pierre Elliott Trudeau : Québec est malade ; Ottawa ne peut rester indifférent », *Le Devoir*, 20 octobre.

Anonyme. 1971. « Le projet Tellier : une tentative ratée de liquider le ministère québécois des Affaires intergouvernementales ? », *Le Devoir*, 21 octobre.

Arès, Richard. 1972. *Nos grandes options politiques et constitutionnelles*, Nantes : Bélanger, 243 p.

Bauch, Hubert. 1981. « Levesque, Lyon killed BNA deal », *The Gazette*, 18 avril.

Bernard, Louis. 1971. « Le départ de Claude Morin ou l'échec de la 3^e voie », *Le Devoir*, 10 septembre.

Bertrand, Jean-Jacques. 1969. *Allocution d'ouverture*, Conférence constitutionnelle, Ottawa, 10 février.

Boismenu, Gérard. 1989. « La pensée constitutionnelle de Jean Lesage », Robert Comeau, dir., *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, Québec : PUQ.

Bouchard, Bruno. 1996. *L'échec des politiques constitutionnelles du Parti libéral du Québec de 1966 à 1982*, Mémoire de maîtrise, UQAM, 109 p.

_____. 1999. *Trente ans d'imposture : le Parti libéral du Québec et le débat constitutionnel*, Montréal : VLB éditeur, 166 p.

Bourassa, Robert. 1977. *Les années Bourassa : l'intégrale des entretiens Bourassa Saint-Pierre*, Montréal : Héritage, 295 p.

Chevrier, Marc. 1996. *Le fédéralisme canadien et l'autonomie du Québec : perspective historique*, Québec : ministère des Relations internationales, 42 p.

Cloutier, Édouard. 1979. « Sondage sur la perception des problèmes constitutionnels Québec-Canada par la population du Québec : enquête », Québec : ministère des Affaires intergouvernementales.

Dion, Léon. 1995. *Le duel constitutionnel Québec-Canada*, Montréal : Boréal, 378 p.

Dutil, Henri. 1961. « Nouveau ministère », *Le Soleil*, 1^{er} mars.

Gagnon, Alain-G. 1991. *Égalité ou indépendance : un tournant dans la pensée constitutionnelle du Québec*, dans Robert Comeau (dir.) *Daniel Johnson : rêve d'égalité ou projet d'indépendance*, Sillery : Presses de l'Université du Québec, 451 p.

Gouvernement du Canada. 1968. Conférence constitutionnelle, première réunion, *Procès-verbal*, Ottawa, février.

Gouvernement du Québec. 1967. « Exposé préliminaire », conférence sur la Confédération de demain, Toronto, 27-30 novembre.

Gouvernement du Québec. 1968. *Mémoire sur la question constitutionnelle*, conférence intergouvernementale canadienne, Ottawa, 5-7 février.

Howard, Frank. 1966. « 80% of voters in Quebec back 2 nations: Johnson », *The Globe and Mail*, 16 septembre.

Johnson, Daniel. 1965. *Égalité ou indépendance*, Montréal: Éditions de l'Homme, 125 p.

Johnson, Daniel. 1967. *Allocution d'ouverture*, Conférence sur la « Confédération de demain », Toronto, 27 novembre.

Laforest, Guy. 1991. « La conférence constitutionnelle de février 1968 », dans Robert Comeau, Michel Lévesque et Yves Bélanger (dir), *Daniel Johnson, Rêve d'égalité et projet d'indépendance*, Sillery : Presses de l'Université du Québec, 451 p.

Laplante, Laurent. 1971. « Une proposition suspecte », *Le Devoir*, 21 octobre.

Laurendeau, André et Arnold D. Dunton. 1965. Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. *Rapport préliminaire*, Ottawa : Imprimeur de la Reine, 217 p.

McRoberts, Kenneth. 1999. *Un pays à refaire*, Montréal : Boréal, 483 p.

Morin, Jacques-Yvan. 1989. « Jean Lesage et le rapatriement de la Constitution », dans Robert Comeau, dir, *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, Sillery : Presses de l'Université du Québec, 367 p.

O'Neill, Pierre-C. 1969. « Finies les folies...- Trudeau », *La Presse*, 20 octobre.

Ottawa. 1950. *Discours d'ouverture de Maurice Duplessis*, Conférence fédérale-provinciale sur la Constitution, 10-12 janvier.

Parti libéral du Québec. 1967. *Rapport du Comité des Affaires constitutionnelles de la commission politique de la Fédération libérale du Québec*, Congrès annuel de la Fédération libérale du Québec, octobre.

Paquin, Gilles. 1981. « Québec abandonne son veto », *La Presse*, 16 avril.

_____. 1981. « Les huit dissidents parviennent à s'entendre et envoient leur contre-proposition à Trudeau », *La Presse*, 17 avril.

Prince, Vincent. 1981. « La formule d'amendement des huit dissidents », *La Presse*, 18 avril.

Québec. 1967. « Exposé préliminaire », Conférence sur la « Confédération de demain », Toronto, 27-30 novembre.

Québec. Assemblée Nationale. 1980. *Pourquoi oui : extraits des débats référendaires*, 143 p.

Québec. Conseil exécutif. 1979. *La nouvelle entente Québec-Canada : proposition du gouvernement du Québec pour une entente d'égal à égal : la souveraineté-association*, Québec : Éditeur officiel du Québec, 118 p.

Québec. Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. 1999. *Le statut politique et constitutionnel du Québec : historique et évolution*, Québec : ministère du Conseil exécutif, 43 p.

Québec. Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. 2001. *Positions du Québec dans les domaines constitutionnel et intergouvernemental de 1936 à mars 2001*, 543 p.

Rémillard, Gil. 1985. *Le fédéralisme canadien*, tome II, Montréal : Québec/Amérique, 1985, 721 p.

Ryan, Claude. 1966. « Les revendications du Québec à la conférence fiscale », *Le Devoir*, 14 septembre.

_____. 1968. « Le duel Johnson-Trudeau », *Le Devoir*, 7 février.

Robillard, Jean-Denis. 2001. *Combien de fois encore ? : les conflits Ottawa-Québec*, tome I et II, Saint-Bruno : Éditions JDR, 656 p.

Roy, Jean-Louis. 1978. *Le choix d'un pays : le débat constitutionnel Québec-Canada*, Montréal : Leméac, 366 p.

Rocher, François (dir.) et Louis Balthazar. 1992. *Bilan québécois du fédéralisme canadien*, Montréal : VLB éditeur, 405 p.

Ryan, Claude. 1966. « La nouvelle situation politique à Québec », *Le Devoir*, 7 juin.

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes. 2002. *Conférences des premiers ministres provinciaux, 1887-2002*, Ottawa : Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes.

Tétrault, André. « Le ministère des Affaires intergouvernementales : sa création, sa structure et son fonctionnement », mémoire de maîtrise, science politique, Université de Montréal, 1972.

Tremblay, André. 1995. *La réforme de la constitution au Canada*, Montréal : Éditions Thémis, 519 p.

Voisard, Joseph. 1961. « Titre faux (Talbot) », *Le Soleil*, 1^{er} mars.

1967. *Journal des débats*, 1^{ère} session, 28^e législature, 21 février.

1968. *Journal des débats*, 3^e session, 28^e législature, 28 novembre.

B- PARTI QUÉBÉCOIS

Alarie, Gérard. 1971. « Claude Morin sera-t-il appelé à négocier l'indépendance du Québec ? », *Le Droit*, 24 août.

Barberis, Robert et Pierre Drouilly. 1981. *Les illusions du pouvoir*, Montréal : Éditions Sélect, 238 p.

Bertrand, Pierre. 1974. « Encore rien de clair et net », *Le Jour*, 30 septembre.

- Desbarats, Peter. 1977. *René Lévesque ou Le projet inachevé*, Montréal : Fides, 270 p
- Duchesne, Pierre. 2002. *Parizeau, tome I, et II*, Montréal : Québec/Amérique, 535 p.
- Fraser, Graham. 1984. *Le Parti québécois*, Montréal : Libre Expression, 432 p.
- G. C. 1974. « Fini les victoires morales », *Le Jour*, 11 novembre.
- Godin, Pierre. 1994. *René Lévesque, tome I, II et III*, Montréal : Boréal.
- Leblanc, Gilles. 1978. « Quand on est bien pourquoi être mieux ? », *Montréal-Matin*, 30 mai.
- Le Corre, André. 1974. « Non au référendum sur l'indépendance », *Le Jour*, 25 octobre.
- Léger, Marcel. 1986. *Le Parti Québécois : ce n'était qu'un début*, Montréal : Québec/Amérique, 350 p.
- Lévesque, René. 1986. *Attendez que je me rappelle*, Montréal : Québec/Amérique.
- MSA. 1968. *Ce pays qu'on peut bâtir*, Montréal : MSA
- Murray, Vera. *Le Parti québécois : de la fondation à la prise du pouvoir*, Montréal : Hurtubise HMH, 1976, 242 p.
- Nadeau, Jean-François. 2007. *Bourgault*, Montréal : Lux, 606 p.
- Parizeau, Jacques. 1974. « Le débat sur l'accession à l'indépendance », *Le Jour*, 10 septembre.
- _____. 1974. « L'indépendance : après le pourquoi, le comment », *Québec-Press*, 15 septembre.
- Parti Québécois. 1970. *La Solution. Programme du Parti québécois*. Montréal: Éditions du Jour, 125 p.
- Parti québécois. 1971. *Programme, action politique, statuts et règlements...*, Montréal : Éditions du Parti québécois.
- _____. 1972. *Prochaine étape : Quand nous serons vraiment chez nous*, Montréal : Éditions du Parti québécois.
- _____. 1972. *C'est pas sorcier!*, Montréal : Parti québécois.
- _____. 1973. *J'ai le goût du Québec!*, Montréal : Éditions du Parti québécois.

_____. 1975. *2 ou 3 choses à propos de l'indépendance*, Montréal : Éditions du Parti québécois.

Payette, Lise. 1982. *Le pouvoir, connais pas !*, Montréal : Québec/Amérique.

Roy, Michel. 1973. « Le PQ ne tiendra pas de référendum », *Le Devoir*, 26 février.

_____. 1973. « Claude Morin se demande si l'indépendance ne serait pas mieux acceptée à la pièce », *Le Devoir*, 17 novembre.

_____. 1974. « Le PQ a choisi le réalisme », *Le Devoir*, 18 novembre.

Saywell, John. 1977. *The Rise of the Parti Québécois: 1967-1976*, Toronto: university of Toronto Press, 174 p.

Tremblay, Martine. 2006. *Derrière les portes closes*, Montréal : Québec Amérique, 710 p.

C- OUVRAGES GÉNÉRAUX

Bélanger, Yves, Robert Comeau et Céline Métivier. 2000. *La Révolution tranquille : 40 ans plus tard : un bilan*, Montréal : VLB Éditeurs, 316 p.

Bernard, André. 2000. *La vie politique au Québec et au Canada*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 596 p.

Bourgault, Pierre. *Moi, je m'en souviens*, Montréal : Stanké, 1989.

Chrétien, Jean. 1985. *La fosse aux lions*, Montréal : Éditions de l'Homme.

Cloutier, Édouard, Jean Hermann Guay et Daniel Latouche. 1992. *Le virage : l'évolution de l'opinion publique au Québec depuis 1960 ou comment le Québec est devenu souverainiste*, Montréal : Québec/Amérique.

Comeau, Robert (dir). 1989. *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, Sillery : Presses de l'Université du Québec, 367 p.

Comeau, Robert, Michel Lévesque et Yves Bélanger (dir.) 1990. *Daniel Johnson : rêve d'égalité et projet d'indépendance*, Sillery : Presses de l'Université du Québec, 451 p.

Décary, Jean. 2002. *Claude Morin et les relations internationales du Québec, 1963-1980*, Mémoire de maîtrise en histoire, Montréal, UQAM, 199 p.

_____. 2005. *Dans l'œil du Sphinx : Claude Morin et les relations internationales du Québec*, Montréal : VLB Éditeur, 241 p.

- Gérin-Lajoie, Paul. 1989. *Combats d'un révolutionnaire tranquille*, Montréal : Centre Éducatif et Culturel inc, 378 p.
- Girard, Normand. 1965. « La puissance nouvelle du Québec tient pour une grande part à ses hauts fonctionnaires », *Le Soleil*, 17 décembre.
- Godin, Pierre. 1980. *Daniel Johnson*, tome I et II, Montréal : Éditions de l'Homme.
- Laurendeau, André. 1990. *Journal*, Montréal : VLB éditeur/le Septentrion.
- Lemieux, Michel. Hiver 1992. *Politiques et Sociétés*, recension de *Mes premiers ministres*.
- O'Neill, Pierre et Benjamin Jacques. 1978. *Les mandarins du pouvoir*, Montréal : Québec/Amérique, 285 p.
- Pelletier, Réjean. 1974. *Les militants du R.I.N.*, Ottawa : Éditions de l'Université d'Ottawa.
- Roy, Jean-Louis. 1970. *Les programmes électoraux du Québec, 1867-1966*, Montréal : Leméac.
- Saint-Pierre, Raymond. 1977. *Les années Bourassa*, Montréal, Éditions Héritage, 295 p.
- Simard, Jean-Jacques. 1979. *La longue marche des technocrates*, Montréal : Éditions Saint-Martin, 198 p.
- Théorêt, Yves et André-A. Lafrance. 2006. *Les éminences grise*, Montréal : Hurtubise HMH, 323 p.
- Thompson, Dale C. 1984. *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, Montréal : Trécarré, 615 p.
- _____. 1990. *De Gaulle et le Québec*, Saint-Laurent : Trécarré, 410 p.
- Vastel, Michel. 1991. *Bourassa*, Montréal : Les éditions de l'Homme, 317 p.